



Nations Unies

**Conseil d'administration
du Programme des Nations
Unies pour le développement,
du Fonds des Nations Unies
pour la population et du Bureau
des Nations Unies pour les services
d'appui aux projets**

**Rapport du Conseil d'administration
sur ses travaux en 2023***

**Conseil économique et social
Documents officiels, 2023
Supplément n° 15**

* Reproduit tel que reçu ; approuvé par le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets.



**Conseil d'administration
du Programme des Nations
Unies pour le développement,
du Fonds des Nations Unies
pour la population et du Bureau
des Nations Unies pour les services
d'appui aux projets**

**Rapport du Conseil d'administration
sur ses travaux en 2023**



Nations Unies • New York, 2023

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
Première partie. Première session ordinaire de 2023	
I. Questions d'organisation	7
<i>Débat consacré aux questions communes</i>	
II. Mise à jour concernant la collaboration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS avec les institutions financières internationales	8
III. Recommandations du Comité des commissaires aux comptes	9
IV. Suite donnée à la réunion du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida	12
V. Protection contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels	14
<i>Débat consacré au PNUD</i>	
Déclaration de l'Administrateur et dialogue interactif	16
VI. Rapport sur le développement humain	20
VII. Programmes de pays et questions connexes	21
VIII. Évaluation	22
<i>Débat consacré au FNUAP</i>	
Déclaration de la Directrice exécutive	23
IX. Évaluation	26
X. Programmes de pays et questions connexes	27
<i>Débat consacré à l'UNOPS</i>	
XI. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	28
Déclaration du Directeur exécutif	28
XII. Questions diverses	31
Deuxième partie. Session annuelle de 2023	
I. Questions d'organisation	34
<i>Débat consacré aux questions communes</i>	
II. Point sur les efforts mis en œuvre concernant le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement	34

III.	Audit interne et investigation	36
IV.	Déontologie	38
V.	Protection contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels	40
	<i>Débat consacré au PNUD</i>	
VI.	Rapport annuel de l'administrateur	40
VII.	Dialogue interactif sur les voies de développement pour sortir de la crise	43
VIII.	L'égalité de genre au PNUD	45
IX.	Programmes de pays et questions connexes	46
X.	Évaluation	46
XI.	Fonds d'équipement des Nations Unies	48
XII.	Volontaires des Nations Unies	49
	<i>Débat consacré au FNUAP</i>	
XIII.	Déclaration de la Directrice exécutive et rapport annuel	51
XIV.	Dialogue interactif sur la résilience démographique dans un monde de 8 milliards d'habitants	54
XV.	Évaluation	56
XVI.	Programmes de pays et questions connexes	57
	<i>Débat consacré à l'UNOPS</i>	
XVII.	Déclaration de la Directrice exécutive et rapport annuel	57
	Troisième partie. Deuxième session ordinaire de 2023	
I.	Questions d'organisation	62
	<i>Débat consacré au PNUD</i>	
	Dialogue interactif avec l'Administrateur	62
II.	Dialogue structuré sur le financement	68
III.	Programmes de pays et questions connexes	69
	<i>Débat consacré au FNUAP</i>	
	Déclaration de la Directrice exécutive et dialogue interactif	70
IV.	Dialogue structuré sur le financement	74
V.	Programmes de pays et questions connexes	75
	<i>Débat consacré à l'UNOPS</i>	
VI.	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	76
	Déclaration du Directeur exécutif et dialogue interactif	76
Annexe		
I.	Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2023	81
II.	Composition du Conseil d'administration en 2023	114

III. Rapport de la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM tenue le 2 juin 2023.....	115
---	-----

Première partie

Première session ordinaire de 2023

**Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York,
du 30 janvier au 3 février 2023**

I. Questions d'organisation

1. La première session ordinaire de 2023 du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, du 30 janvier au 3 février 2023. Le Président du Conseil nouvellement élu a souhaité la bienvenue aux délégations et a remercié la Présidente et les vice-présidents sortants pour leur leadership et leur engagement dans les travaux du Conseil en 2022. Il a félicité les nouveaux membres du Bureau pour leur élection.

2. Conformément à la règle 7 du règlement intérieur du Conseil d'administration, le Conseil a élu les membres suivants du Bureau pour 2023 :

Président :	S.E. M. Martin Kimani	(Kenya)
Vice-président :	S.E. M. Muhammad Muhith	(Bangladesh)
Vice-présidente :	S.E. M ^{me} Maritza Chan	(Costa Rica)
Vice-président :	S.E. M. Sergiy Kyslytsya	(Ukraine)
Vice-président :	S.E. M. Feridun Sinirlioğlu	(Türkiye)

3. Le Conseil d'administration a approuvé l'ordre du jour et le plan de travail de sa première session ordinaire de 2023 (DP/2023/L.1), ainsi que le rapport de la deuxième session ordinaire de 2022 (DP/2023/1) et le rapport de la session extraordinaire de 2022 (DP/2023/2). Il a adopté le plan de travail annuel pour 2023 (DP/2023/CRP.1) et approuvé le plan de travail provisoire pour la session annuelle de 2023.

4. Les décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2022 figurent dans le document portant la cote DP/2023/4, disponible sur le site Web du Conseil d'administration¹.

5. Dans sa décision 2023/5, le Conseil d'administration a arrêté le calendrier suivant pour ses prochaines sessions en 2023 :

Session annuelle de 2023 :	du 5 au 9 juin 2023 (New York)
Deuxième session ordinaire de 2023 :	du 28 août au 1 ^{er} septembre 2023

Déclaration du Président du Conseil d'administration

6. Le Président a déclaré que les États membres devaient s'engager à l'égard des trois grands piliers de l'ONU (droits humains, paix et sécurité, et développement), en tant qu'aspects complémentaires du système des Nations Unies. Les délibérations et décisions du Conseil d'administration ont une incidence directe sur les mandats du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS en matière de développement. Le Conseil a pour mission d'aider ces organismes à répondre aux besoins des États membres. La qualité de la gouvernance et de l'appui du Conseil permet aux organismes d'œuvrer efficacement à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable. Les organismes ont été contraints de réviser leurs plans stratégiques, programmes et approches dans un contexte de réduction du budget ordinaire (de base). Le Président a exhorté les délégations à redynamiser leurs engagements en apportant un financement régulier plus élevé. Le Conseil joue un rôle essentiel pour garantir l'application du principe de responsabilité, la transparence et l'efficacité des processus. Les ressources disponibles doivent être utilisées judicieusement pour obtenir des résultats mesurables en matière de développement. Les délibérations du Conseil ont contribué

¹ Voir <https://www.undp.org/fr/conseil-dadministration/decisions-du-conseil>.

au caractère ambitieux du deuxième Sommet sur les objectifs de développement durable prévu en septembre 2023 et créé un élan pour l'avenir.

Débat consacré aux questions communes

II. Mise à jour concernant la collaboration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS avec les institutions financières internationales

7. La Directrice du Bureau des relations extérieures et du plaidoyer du PNUD, la Directrice exécutive adjointe (Programme) du FNUAP et le Conseiller spécial du Directeur exécutif de l'UNOPS ont fait le point sur leur collaboration avec les institutions financières internationales, conformément à la décision 2022/14 du Conseil d'administration.

8. Les délégations ont salué la coopération entre les organismes du système des Nations Unies et les institutions financières internationales en vue d'instaurer un système de développement mondial plus efficace et efficient et de mettre en commun les enseignements tirés de l'expérience. Elles ont également préconisé une consolidation de cette coopération, notamment au moyen d'instruments financiers novateurs tels que les objectifs de développement durable et les obligations bleues et vertes. Les organismes ont été instamment invités à combler les lacunes et à résoudre les problèmes entravant leurs efforts conjoints. Une délégation a demandé aux États membres de plaider en faveur de partenariats renforcés entre les organismes des Nations Unies et les institutions financières internationales par l'intermédiaire des organes directeurs de ces institutions et des partenariats en cours avec elles. Elle a également exhorté les donateurs à maintenir leur appui financier, notamment par l'apport d'un financement régulier et d'autres sources de financement.

9. Un groupe de délégations a souligné qu'il importait d'obtenir des résultats tangibles sur le terrain, en particulier pour les populations les plus vulnérables. Si la collaboration permet de compléter le financement traditionnel des donateurs et de créer des synergies, elle ne peut s'y substituer. Les organismes ont été exhortés à continuer de diversifier leur base de financement et à renforcer leur résilience financière. Le système des Nations Unies et les banques multilatérales de développement ont dû faire appel à une vaste palette d'instruments financiers pour accroître les investissements et atteindre les objectifs de développement durable. Il faut impérativement protéger les acquis du développement face à la fragilité croissante et aux conflits. La participation accrue des institutions financières internationales au processus de programmation conjointe par pays a permis de nouer des liens plus étroits et de tirer parti des avantages comparatifs. Les délégations ont salué les organismes pour l'exposé clair du soutien qu'ils réclamaient aux États membres et indiqué que ces derniers appuieraient le renforcement de la collaboration entre les organismes et les institutions financières internationales dans les conseils d'administration et tireraient parti de leurs propres partenariats avec ces institutions pour consolider la collaboration.

10. Dans sa réponse, la Directrice du Bureau des relations extérieures et du plaidoyer du PNUD a expliqué que des exemples de travaux catalyseurs menés à l'aide d'instruments novateurs étaient disponibles sur le site Web du PNUD. Bien que l'ONU et le PNUD aient respecté les engagements qu'ils avaient pris au titre du Pacte mondial, les donateurs ont réduit leur financement et amoindri sa qualité. Grâce à un financement souple de qualité, les partenaires stratégiques ont pu agir rapidement, en particulier dans les situations de crise, et collaborer plus étroitement avec les

institutions financières internationales à l'élaboration d'orientations stratégiques. La baisse des ressources ordinaires a réduit les organismes des Nations Unies à de simples exécutants de projets pour le compte des institutions financières internationales, les éloignant de leurs mandats et de la mise en œuvre des orientations du Conseil sur leurs plans stratégiques.

11. La Directrice exécutive adjointe (Programme) du FNUAP, citant des exemples de groupes les plus vulnérables qui ont bénéficié de ses programmes, a déclaré que le FNUAP continuerait de recenser et d'éliminer les obstacles entravant les efforts conjoints, tout en respectant les législations nationales. Au niveau des pays, elle a souligné la collaboration entre les équipes de pays des Nations Unies et le coordonnateur résident, la coopération triangulaire et la participation des autorités publiques à la gestion des risques.

12. Le Conseiller spécial du Directeur exécutif de l'UNOPS a déclaré que, même si l'UNOPS ne participait pas systématiquement au processus de programmation par pays, il pourrait partager des enseignements en matière d'infrastructures et d'approvisionnement.

13. Le Conseil a pris note du point sur la collaboration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS avec les institutions financières internationales.

III. Recommandations du Comité des commissaires aux comptes

14. Le Directeur du Bureau des services de gestion du PNUD a présenté le rapport du PNUD sur l'état d'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2021 (DP/2023/5). La Secrétaire exécutive du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) a présenté le rapport du FENU sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2021 (DP/2023/6). Le Directeur exécutif adjoint (Gestion) du FNUAP a présenté le rapport du FNUAP sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU pour 2021 (DP/FPA/2021/1). Le Conseiller spécial du Directeur exécutif par intérim de l'UNOPS a présenté le rapport de l'UNOPS sur la mise en œuvre des recommandations du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU pour 2021 (DP/OPS/2023/1).

15. Les délégations ont salué les opinions d'audit sans réserve attribuées aux quatre organismes pour 2021, ont pris acte des progrès réalisés pour donner suite aux constatations et recommandations du Comité des commissaires aux comptes et ont encouragé les efforts déployés pour appliquer les recommandations. Certaines délégations ont souligné que l'indépendance du Comité garantissait la transparence et la confiance entre les organismes et leur conseil d'administration. Elles ont encouragé le Comité à tenir compte, comme il le faisait dans ses rapports antérieurs à 2018, des principales constatations et recommandations relatives à des unités spécifiques et à des bureaux de pays audités, afin d'améliorer la transparence et le climat de confiance, les États membres ayant convenu de ne pas réaliser, par eux-mêmes ou en faisant appel à un organisme extérieur, les audits indépendants de leurs contributions respectives aux organismes des Nations Unies. Elles ont souligné qu'il importait de renforcer la gestion des risques et les procédures de contrôle interne.

PNUD

16. Un groupe de délégations a salué les progrès du PNUD dans la mise en œuvre des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant la prise en compte de critères de durabilité dans les achats et l'établissement de niveaux de prix pour le recouvrement des coûts dans les accords de prestation de services. Les

délégations ont accueilli avec satisfaction la décision du PNUD de tenir compte des recommandations du Comité dans sa nouvelle stratégie en matière d'achats, qui devrait être rendue accessible au public. Toutefois, elles se sont déclarées préoccupées par le problème récurrent des contrôles financiers internes, soulignant la recommandation de 2018 relative à l'amélioration du contrôle financier interne et à l'importance plus grande à accorder aux recommandations formulées de longue date sur la prévention de la fraude. Elles ont salué les données supplémentaires fournies sur les cas de fraude et de présomption de fraude signalés, notamment les données comparatives annuelles, tout en notant qu'il n'était pas tenu compte des bureaux de pays dans le cadre d'application du principe de la responsabilité à la gestion. Le PNUD a été encouragé à mettre au point un système de contrôle mieux harmonisé avec les directives relatives aux rôles et aux responsabilités. Il a également été invité à mettre à jour son système et son dispositif d'application du principe de responsabilité en adoptant une approche fondée sur les risques pour mettre en place des procédures de contrôle interne et des systèmes d'assurance. Les délégations ont demandé des informations plus détaillées sur les étapes et le calendrier des évaluations de la performance. En ce qui concerne l'application de la recommandation sur les procédures de contrôle des projets du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le PNUD devra combler les lacunes existantes, étant donné que des questions connexes seront traitées dans le plan d'action du FEM et le rapport sur la suite donnée aux conclusions d'audit.

FENU

17. Les délégations ont salué l'opinion d'audit sans réserve attribuée au FENU et la clôture des recommandations d'audit pour 2021 et pour les périodes précédentes. Un groupe de pays les moins avancés a félicité le FENU pour l'amélioration de sa gestion financière, de sa transparence et de son application du principe de responsabilité. Il s'est toutefois déclaré préoccupé par la baisse des ressources ordinaires. Il a souligné qu'il importait d'améliorer la résilience des pays les moins avancés par un renforcement de leurs capacités et l'apport de fonds destinés à l'adaptation aux changements climatiques, notamment en adoptant des mesures intégrées multipartites de renforcement de la résilience et en tirant parti du Fonds vert pour le climat (FVC). L'apport suffisant et prévisible de ressources ordinaires non préaffectées est crucial pour permettre au FENU de mettre ses connaissances uniques en matière d'investissement à la disposition des pays les moins avancés, de créer des synergies avec les équipes de pays pour mobiliser des ressources, et de faire preuve de souplesse dans l'appui aux priorités nationales de développement. Les procédures de contrôle et de gestion financière sont indispensables. Compte tenu des effets préjudiciables des conflits, de la COVID-19 et des changements climatiques sur la réalisation des objectifs de développement durable dans les pays les moins avancés, le groupe a exhorté les États membres à renouveler leur soutien afin que le FENU puisse jouer son rôle unique de catalyseur financier pour les pays les moins avancés.

FNUAP

18. Les délégations ont félicité le FNUAP pour son taux élevé de mise en œuvre des recommandations du Comité des commissaires aux comptes au cours des trois années précédentes, notant que les recommandations de 2020 relatives à la gestion de la chaîne d'approvisionnement portaient sur la mise en service du progiciel de gestion intégré et la création d'un nouveau groupe de la gestion de la chaîne d'approvisionnement. Elles ont salué les activités menées pour donner suite aux recommandations figurant dans le rapport du Comité pour 2021, notamment celles relatives à la planification stratégique. Tout en saluant les efforts déployés pour renforcer les procédures de suivi et de contrôle des accords conclus entre les bureaux

de pays et les partenaires de réalisation, les délégations ont constaté avec préoccupation que le problème posé par l'absence d'accords et d'amendements approuvés avait été sous-estimé dans le rapport, prenant en exemple les bureaux de pays au Liban et en République démocratique du Congo. Elles ont souligné qu'il importait de garantir une dotation en personnel adéquate et de pourvoir rapidement les postes vacants.

UNOPS

19. Un groupe de délégations a salué l'opinion sans réserve émise à propos des activités de l'UNOPS pour 2021, notamment le paragraphe explicatif sur l'Initiative d'investissements responsables dans les domaines des infrastructures et de l'innovation (Initiative S3I). Les délégations ont noté avec satisfaction la révision du modèle de recouvrement des coûts portant sur les frais de gestion et les garanties selon lesquelles ce modèle serait mis à jour au moins deux fois par an. Toutefois, elles étaient préoccupées par les lacunes constatées au niveau de la prise de décision, de la gestion et des contrôles internes dans les projets *We are the Oceans* et *Ocean Generation*. En ce qui concerne les ressources humaines, elles ont également pris note des constatations selon lesquelles 87 % du personnel de l'UNOPS étaient des vacataires et 40 % des postes essentiels étaient occupés par des vacataires. L'UNOPS a été vivement encouragé à faire en sorte que tous les postes dont les fonctions consistent à exercer des activités étant par nature propres aux organismes des Nations Unies soient occupés par des fonctionnaires.

20. Une délégation a déclaré que, selon le précédent modèle de tarification de l'UNOPS, l'augmentation historique de son taux d'exécution dépassait de loin ses dépenses de gestion. Il faudra tenir compte dans les prochains rapports du principe de recouvrement des coûts révisé, qui devrait permettre de réduire considérablement cet écart. L'UNOPS a été invité à évaluer la viabilité d'un investissement de 63 millions de dollars, ses potentiels résultats et son impact sur le développement, ainsi que les moyens de récupérer les fonds investis en cas de mauvaise performance.

21. Dans sa réponse, le Directeur du Bureau des services de gestion du PNUD a déclaré que la mise en service de Quantum, le nouveau progiciel de gestion intégré, jouerait un rôle essentiel dans l'amélioration des contrôles internes, de la conformité et des contrôles préventifs, et permettrait de mettre en place des procédures de contrôle des transactions plus efficaces. Le PNUD continuera de faire appel aux commissaires aux comptes pendant la phase de stabilisation de Quantum, il transmettra des comparaisons et des données annuelles sur la fraude et la présomption de fraude au Bureau de l'audit et des investigations (OAI) et présentera ses constatations à la session annuelle de 2023. Le Bureau des services de gestion du PNUD est en passe d'approuver une mise à jour technique du cadre d'application du principe de la responsabilité à la gestion. Une fois que l'étude du Corps commun d'inspection sur les dispositifs d'application du principe de responsabilité sera publiée, il fera le point sur la question. Il a élaboré un nouveau tableau de bord de suivi de la gestion de la performance et du perfectionnement permettant au personnel et aux cadres d'assurer le suivi de la performance et de vérifier le statut de la planification des objectifs.

22. La Secrétaire exécutive du FENU a rappelé l'importance du financement des activités de base du FENU en tant qu'organisme normatif contribuant au financement du développement et à la réduction des risques dans ce domaine. Des ressources de base sont nécessaires pour appuyer les trois fonctions principales de l'organisme : l'innovation, les procédures de contrôle et l'appui au coordinateur résident et aux équipes de pays des Nations Unies.

23. Le Directeur exécutif adjoint (Gestion) du FNUAP a déclaré que la récente mise en service de Quantum devrait répondre aux préoccupations des délégations. Tous les postes du Groupe de la gestion de la chaîne d'approvisionnement n'ont pas été pourvus car les définitions des emplois devaient être révisées et mises à jour dans le cadre d'une évaluation des activités du Groupe visant à y apporter d'éventuels ajustements. Le FNUAP a continué de renforcer sa gestion des risques en adoptant un dispositif de gestion des risques en 2016 et une politique de gestion du risque institutionnel en 2022. Un poste de responsable du contrôle des risques a été créé afin de conseiller le Directeur exécutif sur la gestion des risques. En ce qui concerne les partenaires de réalisation au Liban et en République démocratique du Congo, les recommandations ont été mises en œuvre et le FNUAP consolide l'engagement des bureaux de pays auprès des partenaires de réalisation. Le nombre de postes vacants a été ramené de 17,8 % en 2021 à 12,9 % en 2022.

24. Le Conseiller spécial du Directeur exécutif par intérim de l'UNOPS a déclaré que l'UNOPS avait pris des mesures initiales pour remédier aux lacunes de son principe de recouvrement des coûts, ramenant son revenu net à zéro (idéalement chaque année) afin d'éviter une accumulation indue de réserves. L'UNOPS présentera les améliorations qu'il envisage d'apporter au règlement financier et aux règles de gestion financière à la deuxième session ordinaire de 2023. En ce qui concerne les lacunes du projet We are the Oceans, l'UNOPS attend le parachèvement d'un rapport afin d'en examiner les recommandations et, le cas échéant, d'en tenir compte dans sa réponse. La question relative à la proportion du personnel de l'UNOPS n'étant pas fonctionnaire est en cours d'examen et un rapport d'activité sera transmis au Conseil en 2024. L'UNOPS élabore des mesures afin d'améliorer la gestion des risques dans le cadre du plan d'intervention complet. En ce qui concerne les provisions pour dettes et les dépréciations, une étude d'évaluation a été commandée afin d'avoir un meilleur aperçu de la situation. Le Conseiller spécial a expliqué que les 8 millions de dollars destinés au recouvrement des coûts mis en place par l'intermédiaire du Bureau des affaires juridiques (OLA) n'étaient pas une redevance.

25. Le Directeur de l'audit externe (Chine) du Comité des commissaires aux comptes et auditeur principal de l'UNOPS a déclaré que le Comité avait réalisé deux audits chaque année (intermédiaire et définitif). Le Comité a noté que l'UNOPS avait fait passer son taux d'application des recommandations de l'auditeur de 33 % en 2020 à 53 % en 2021. En ce qui concerne les 45 recommandations restantes jusqu'à la fin de 2021, des progrès ont été constatés dans l'audit interne d'octobre 2022. Les taux d'application seront mis à jour à l'issue de l'audit du Comité, qui sera soumis à l'Assemblée générale en juillet 2023.

26. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2023/1 relative aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes.

IV. Suite donnée à la réunion du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida

27. Le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD et la Directrice exécutive adjointe (Programme) du FNUAP ont présenté le rapport conjoint du PNUD et du FNUAP sur la mise en œuvre des décisions et recommandations du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (DP-FPA/2023/1), et la Directrice exécutive adjointe du Service des programmes du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) a fait des observations liminaires.

28. Les délégations ont félicité le PNUD et le FNUAP pour leur rôle essentiel en tant que partenaires et coparrains d'ONUSIDA. Des inquiétudes ont toutefois été exprimées à propos de l'important déficit de financement de l'organisme. Il est impératif qu'il soit intégralement financé à un niveau qui lui permette d'aider les pays et les collectivités à atteindre les cibles établies dans la Stratégie mondiale de lutte contre le sida 2021-2026.

29. Une délégation a mis en avant les travaux du PNUD et du FNUAP sur l'amélioration des moyens de subsistance et du bien-être des personnes vivant avec le VIH, la prévention du VIH, la défense des droits humains et la lutte contre la stigmatisation et la discrimination. Des inquiétudes ont été soulevées à l'idée que la situation financière d'ONUSIDA compromette les travaux du PNUD et du FNUAP sur le VIH et la santé sexuelle et reproductive et les droits connexes. Le PNUD et le FNUAP devront continuer de privilégier la lutte contre le VIH dans la Stratégie mondiale, maintenir en poste le personnel spécialisé et poursuivre la division du travail. Ils devront également collaborer avec le secrétariat d'ONUSIDA afin d'assurer la pérennité du financement de l'organisme ; analyser les relations financières entre ONUSIDA et les coparrains ; préciser les effets de la baisse du financement sur les initiatives qu'ils mènent pour lutter contre le VIH, ainsi que les méthodes envisagées pour prévenir ou atténuer ces effets. Une autre délégation a demandé si des technologies propres à faire évoluer les questions de genre étaient utilisées dans la lutte mondiale contre le VIH, en particulier auprès des populations clés dans les pays les moins avancés, et si les enseignements tirés de l'expérience pouvaient être mis en commun.

30. Une autre délégation, en désaccord avec les méthodes axées sur les populations clés promues par ONUSIDA, a rappelé les réserves qu'elle avait émises à la session ordinaire de 2021 du Conseil de coordination du Programme, affirmant que la Stratégie mondiale et la Déclaration politique sur le VIH/sida contenaient des passages inacceptables sur la dépénalisation et la légalisation de la prostitution, l'usage de drogues et la promotion de programmes d'éducation complète à la sexualité destinés aux enfants qu'elle jugeait inadmissibles. Elle a exhorté les organismes à se concentrer sur le renforcement des capacités des systèmes de santé dans les pays en développement et sur la prévention du VIH chez les jeunes. Elle a demandé si le PNUD, dans le cadre de ses programmes sur la masculinité, menait des campagnes de prévention des comportements à risque favorisant la propagation du VIH. Notant une référence dans le rapport à la fourniture d'une protection sociale et d'une assistance financière aux travailleuses et travailleurs du sexe, la délégation a demandé si le PNUD menait ou prévoyait de mener de tels programmes et s'est interrogée sur leur compatibilité avec la politique de tolérance zéro de l'organisme à l'égard de l'exploitation sexuelle.

31. Les délégations ont noté qu'il fallait prendre en considération les sensibilités culturelles, la diversité et les besoins particuliers des populations et les législations nationales dans la Stratégie mondiale et les travaux d'ONUSIDA. Une délégation a souligné que, pour lutter efficacement contre le VIH, il fallait tenir compte du rôle central de l'éducation complète à la sexualité et reconnaître l'orientation sexuelle et l'identité de genre dans la prestation des services visant à mettre fin à la transmission.

32. Dans sa réponse, le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes a déclaré qu'ONUSIDA et le PNUD donnaient la priorité à la prévention du VIH dans toutes leurs activités et que la lutte contre le VIH/sida était multidimensionnelle. Les coparrains considèrent qu'il s'agit d'une question de santé et de développement, associée à des problèmes structurels sous-jacents, tels que l'inégalité. Le Directeur a affirmé qu'ONUSIDA faisait preuve de sensibilité dans ses

travaux, en respectant les lois et les processus nationaux, et collaborait étroitement avec les autorités publiques, la société civile et les partenaires.

33. La Directrice exécutive adjointe (Programme) du FNUAP a affirmé que le FNUAP réalisait des progrès tangibles grâce à ses programmes de lutte contre la violence de genre et d'éducation complète à la sexualité facilités par la technologie. Elle a salué les encouragements à privilégier la lutte contre le VIH et à relever les défis sociaux liés à l'éducation complète à la sexualité, tout en respectant les sensibilités culturelles et les législations nationales. Elle a remercié les donateurs pour leur soutien essentiel en faveur des femmes et des filles, tout en soulignant les difficultés liées au manque de financement.

34. La Directrice du Groupe VIH, santé et développement du PNUD, s'exprimant à propos de la relation financière entre ONUSIDA et ses coparrains, a expliqué que le cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités permettait de lutter contre le VIH/sida d'une manière cohérente et coordonnée dans l'ensemble du système des Nations Unies et que son financement intégral pour 2023 et le prochain exercice biennal aiderait les organismes à maintenir ONUSIDA sur la bonne voie pour atteindre les cibles fixées pour 2025.

35. Le Coordonnateur mondial de la lutte contre le VIH/sida du FNUAP a rappelé l'importance que revêtait le financement pour permettre aux organismes de catalyser les travaux sur le VIH et d'atteindre les personnes les plus défavorisées de manière durable.

36. La Directrice exécutive adjointe du Service des programmes d'ONUSIDA a souligné que les États membres devaient de toute urgence accroître leurs investissements dans ONUSIDA.

37. Le Conseil d'administration a pris note du rapport conjoint du PNUD et du FNUAP sur la mise en œuvre des décisions et recommandations du Conseil de coordination du programme de l'ONUSIDA (DP-FPA/2023/1).

V. Protection contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels

38. Le Directeur du Bureau des services de gestion du PNUD, le Directeur exécutif adjoint (Gestion) du FNUAP et le Conseiller spécial du Directeur exécutif par intérim de l'UNOPS ont présenté des informations actualisées sur les progrès accomplis dans la protection contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels, conformément à la décision 2022/2 du Conseil.

39. Un groupe de délégations a souligné qu'il incombait aux États membres et aux organismes des Nations Unies de créer une culture favorisant la sécurité, le respect et la confiance sur le lieu de travail. Premièrement, les délégations ont insisté sur la nécessité de délaissier les données quantitatives au profit de résultats fondés sur des données qualitatives, en mesurant le niveau d'application du principe de responsabilité et le changement de culture, en adoptant une approche axée sur les victimes et les personnes rescapées, et en mettant en place des systèmes de prévention et d'intervention. Deuxièmement, elles ont souligné qu'il importait de coordonner efficacement la lutte contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels à l'échelle du système des Nations Unies, en collaborant avec le Coordonnateur spécial des Nations Unies et la Défenseuse des droits des victimes et en harmonisant les mesures, les indicateurs et les rapports relatifs à l'exploitation, aux atteintes et au harcèlement sexuels avec les données existantes. Troisièmement, les mécanismes de retour d'information et d'apprentissage étaient essentiels pour garantir la prise en

compte des données et des enseignements tirés de l'expérience dans les décisions et les stratégies. Les délégations ont demandé dans quelle mesure les expériences des personnes rescapées étaient utilisées pour déterminer le type et la quantité d'aide à fournir. Des progrès ont été constatés dans la consolidation des mécanismes de responsabilisation des auteurs de violations. Les capacités d'enquête ont été évaluées afin d'assurer le suivi de l'aide axée sur les victimes et les personnes rescapées fournie dans les cas avérés. Les délégations ont noté que peu d'éléments indiquaient que le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS déployaient des efforts pour établir une « culture de dénonciation des violations » et qu'il n'y avait pas de véritable coopération interorganisations pour renforcer les capacités des partenaires de réalisation en matière de lutte contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels.

40. D'autres délégations ont salué les deux nouveaux indicateurs mis en place par le PNUD pour recenser les plans d'action et les systèmes de prévention et d'intervention dans les bureaux de pays. Elles ont exhorté le PNUD à élaborer des indicateurs supplémentaires pour mesurer l'état d'avancement et évaluer la qualité et l'efficacité de ces plans et systèmes. Félicitant le FNUAP pour l'examen interne de son application du Protocole de l'Organisation des Nations Unies sur les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles impliquant des partenaires opérationnels, elles ont demandé des éclaircissements sur les obstacles entravant l'évaluation des mesures d'atténuation des risques et des partenaires de réalisation, en particulier des partenaires qui ne respectaient pas les normes minimales. La création d'un poste à temps plein de coordonnateur des questions relatives à l'exploitation, aux atteintes et au harcèlement sexuels et le recrutement d'effectifs supplémentaires devraient permettre à l'UNOPS de réexaminer son cadre stratégique et ses systèmes internes afin de recenser les domaines dans lesquels des indicateurs de progrès supplémentaires sont nécessaires. Les délégations ont demandé des éclaircissements sur les mesures prises pour garantir que les auteurs de violation ne soient pas embauchés ou réembauchés dans le système des Nations Unies. Elles ont voulu savoir si les partenaires de réalisation prenaient des mesures appropriées lorsque des cas d'inconduite sexuelle étaient signalés. Elles se sont interrogées sur les indicateurs utilisés pour assurer le suivi des progrès réalisés par les partenaires de réalisation.

41. Dans sa réponse, le Conseiller spécial du Directeur exécutif par intérim de l'UNOPS a cité différents mécanismes que l'UNOPS employait pour évaluer les effets de sa lutte contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels, notamment en assurant le suivi des signalements, en déterminant la fiabilité et l'efficacité des systèmes et en recensant le nombre de cas signalés au moyen d'enquêtes menées auprès du personnel. Les mécanismes permettent de récolter des données qui orientent la stratégie et le plan d'action du PNUD et mettent en évidence les activités dans lesquelles investir. Un groupement tactique inter-bureaux dirige l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action, et une nouvelle note d'orientation à l'intention des bureaux de pays est en cours d'élaboration. De même, la dernière main est mise à un cadre d'évaluation des risques d'exploitation, d'atteintes et de harcèlement sexuels afin d'évaluer et d'atténuer les risques. Des mécanismes sont en place pour recueillir les vues des victimes par l'intermédiaire des conseillers du personnel du Bureau de l'audit et des investigations (OAI) et des facilitateurs du respect sur le lieu de travail présents dans les bureaux de pays. Le PNUD tient les auteurs de violation responsables de leurs actes, en mettant fin à leur emploi dans les cas avérés et en transmettant leurs dossiers aux autorités nationales dans certains cas. Le nom des auteurs est inscrit dans la base de données ClearChecks pour veiller à ce qu'ils ne soient pas réembauchés. Le système de suivi iReport est utilisé dans les cas d'allégations crédibles et fait l'objet d'une mise à jour hebdomadaire et de contrôles pour vérifier l'exactitude des données. La priorité est

donnée à la collaboration interorganisations. Au niveau institutionnel, le PNUD participe au groupe de travail du Comité de haut niveau sur la gestion, au groupement tactique du Conseil d'administration, et au Comité permanent interorganisations (CPI).

42. Le Directeur exécutif adjoint (Gestion) du FNUAP a déclaré que le FNUAP mettait en œuvre son approche axée sur les personnes rescapées en menant des enquêtes sur les effets de sa collaboration avec les partenaires de réalisation et en dispensant des formations sur la prévention, l'intervention et l'assistance. L'organisme participe à la collaboration interorganisations, notamment par l'intermédiaire du Comité permanent interorganisations (CPI), au sein duquel il coordonne une évaluation des normes d'enquête pour orienter les travaux sur l'approche axée sur les personnes rescapées et les normes d'enquête. Il dirige les efforts interorganisations dans neuf pays prioritaires du CPI, en consolidant l'assistance aux victimes et aux personnes rescapées et en offrant un appui holistique. Il participe au groupe de travail interorganisations afin d'harmoniser et de coordonner l'application du protocole des partenaires de réalisation, de mettre au point un module sur l'exploitation et les atteintes sexuelles et d'améliorer le portail des partenaires de l'ONU. En réponse aux préoccupations concernant la méfiance du personnel à l'égard des mécanismes de signalement, le FNUAP a établi un groupe sur les questions d'intégrité pour assurer une communication transparente et créé un poste de coordonnateur de l'aide aux victimes. Il a atteint un taux de couverture élevé (81 %) dans l'évaluation des partenaires de réalisation.

43. Le Conseiller spécial du Directeur exécutif par intérim de l'UNOPS a rappelé l'attachement de l'UNOPS à la politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation, des atteintes et du harcèlement sexuels et souligné les principales mesures adoptées pour transformer la culture de l'organisation et encourager le signalement des cas, notamment le suivi de la mise en œuvre de son plan d'action, la mise en commun des enseignements tirés de l'expérience avec d'autres organisations, le déploiement de nouveaux effectifs chargés d'aider les victimes, le suivi et l'orientation des services d'aide, et la formation du personnel. La nécessité de disposer de meilleures méthodes de mesure a été soulignée. La présentation du plan stratégique révisé pour 2022-2025 à la session annuelle de 2023 sera l'occasion de proposer des améliorations.

44. Le Conseil d'administration a pris note du point sur les progrès réalisés dans la protection contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels.

Débat consacré au PNUD

Déclaration de l'Administrateur et dialogue interactif

Déclaration de l'Administrateur

45. Dans ses observations liminaires (disponibles sur le site Web du PNUD)², l'Administrateur a souligné que le développement mondial était marqué par des perturbations qui avaient pris la forme en 2022 de crises multiples et de perspectives incertaines, entraînant un profond sentiment d'insécurité à l'échelle mondiale. Pourtant, le PNUD a enregistré sa performance la plus élevée de ces dix dernières années et investi 4,8 milliards de dollars. Pour faire face aux problèmes persistants et aux effets socio-économiques entraînés par la COVID-19, le PNUD a mobilisé 2,6 milliards de dollars de fonds supplémentaires qui ont été reprogrammés et réaffectés à la lutte contre la pandémie de COVID-19 et aux efforts de relèvement.

² Voir <https://www.undp.org/fr/discours/premiere-session-ordinaire-du-conseil-d-administration>.

L'Administrateur a rappelé que le PNUD appuyait les pays en développement en les conseillant sur le financement du développement, en investissant dans le Programme 2030 et en œuvrant à la réalisation des objectifs de développement durable, notamment par l'intermédiaire de ses laboratoires d'accélération, de solutions de développement et d'autres solutions fondées sur les bonnes pratiques mises en œuvre à l'échelle mondiale.

46. En tant que programme de développement de l'ONU, le PNUD est demeuré une institution fiable, responsable et transparente en 2022, se classant en tête des enquêtes sur la transparence et s'étant vu attribuer par le Comité des commissaires aux comptes une opinion sans réserve sur ses états financiers pendant 17 années consécutives, une période record. Soulignant l'offre du PNUD en cas de crise et évoquant la réponse insuffisante de la communauté internationale aux situations d'urgence et aux causes des conflits, l'Administrateur a insisté sur la nécessité de changer de modèle et de mener des interventions d'urgence tenant compte des dimensions humanitaires et politiques, ainsi que des aspects liés au développement. Il a cité les efforts déployés par le PNUD, en collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et d'autres entités, pour trouver de meilleurs moyens de protéger et d'appuyer les populations, notamment en Haïti, au Pakistan, en Ukraine et au Yémen.

47. L'Administrateur a mis en garde contre la crise économique et financière et la crise de la dette qui se profilaient et constituaient le plus grand risque pour le développement en 2023, soulignant que 51 pays étaient en situation de surendettement. En collaboration avec différents partenaires, dont le G20, le Pôle de financement du développement durable du PNUD, créé en 2019, fournit un appui dans quatre projets phares : a) les cadres de financement intégrés, qui ont aidé 86 pays dans l'évaluation de leur situation financière et l'élaboration de stratégies financières ; b) l'assurance et le financement du risque, un projet pour lequel le PNUD a mis en place un mécanisme d'assurance et de financement du risque et collaboré avec des partenaires du Forum pour le développement de l'assurance dans 40 pays, explorant les possibilités offertes par l'assurance pour faire face aux risques climatiques ; c) la fiscalité au service des objectifs de développement durable, un projet visant à accroître les recettes publiques, notamment en collaborant avec les Inspecteurs des impôts sans frontières ; d) les technologies et la transition numérique, le PNUD étant un partenaire essentiel de la numérisation du développement. Le PNUD a coorganisé la Digital Public Goods Alliance, qui a permis de mobiliser un engagement de 295 millions de dollars destiné à appuyer l'établissement d'infrastructures publiques numériques inclusives. L'Administrateur a garanti au Conseil que le principe de ne laisser personne de côté était au cœur du Plan stratégique du PNUD pour la période 2022-2025.

48. Le PNUD cherche à être une institution publique réactive, souple et moderne. Quantum, son nouveau progiciel de gestion intégré, le rendra plus transparent et plus apte à appliquer le principe de responsabilité et à rendre compte des résultats et des ressources selon les normes les plus élevées en matière d'audit et de contrôle. Sa stratégie People for 2030, ses initiatives et sa méthode novatrice de gestion des ressources humaines font du PNUD un employeur de choix. L'organisme continue d'être un partenaire privilégié des mécanismes multilatéraux de développement, tels que le Global Conservation Fund et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM). L'Administrateur a toutefois fait part de sa déception concernant la baisse des ressources ordinaires enregistrée en 2022 et la poursuite anticipée de ce déclin. La diminution continue met en péril la capacité du PNUD de tenir ses engagements et est symptomatique d'un problème plus profond entravant la coopération et le financement du développement : si la communauté internationale a pleinement conscience du rôle central que joue la coopération au développement pour assurer l'avenir de l'humanité à la lumière des objectifs de développement durable. La crise

du financement du développement est également symptomatique de la mauvaise compréhension et de l'érosion de la confiance à l'égard des promesses faites par l'ONU en matière de développement.

49. Les membres du Bureau du Conseil ont souligné la nécessité d'établir une coopération et une solidarité au plus haut niveau entre les États membres et les organismes des Nations Unies afin de sortir de la paralysie et d'ouvrir une nouvelle voie pour le relèvement. Ils ont apprécié l'accent stratégique du PNUD sur la promotion d'un relèvement équitable, vert, numérique et résilient et ont estimé que les problèmes devaient être traités de manière holistique, en se fondant sur le principe de ne laisser personne de côté. Le PNUD devra continuer de trouver de nouveaux outils et instruments pour s'attaquer aux causes profondes de la marginalisation.

50. Dans l'ensemble, les délégations ont félicité le PNUD pour sa solide performance dans l'appui apporté aux pays de programme, malgré les conditions difficiles engendrées par les multiples crises. Elles ont souligné l'interconnexion de ces crises, la variabilité de leur incidence d'un pays à un autre et l'importance de la solidarité internationale, des partenariats et du multilatéralisme. Toutes les délégations se sont déclarées préoccupées par la baisse de l'indice mondial de développement humain enregistrée ces deux dernières années, représentant un pas en arrière dans la réalisation des objectifs de développement durable, ainsi que par la baisse des ressources ordinaires, malgré les besoins d'appui continu que les pays de programme ont exprimés au PNUD. Le PNUD doit pouvoir compter sur des ressources ordinaires prévisibles afin de mener des interventions efficaces. Il a été encouragé à renforcer sa coopération avec les institutions financières internationales et le secteur privé afin d'élargir sa base de donateurs.

51. Les délégations ont exprimé leur soutien en faveur du Plan stratégique du PNUD pour 2022-2025, de son principe de ne laisser personne de côté, de ses approches en cascade novatrices, catalytiques, intégrées et efficaces, et de son rôle d'intégration. En ce qui concerne l'offre du PNUD en cas de crise, l'action humanitaire devra aller de pair avec des investissements dans le développement, et le PNUD devra faire preuve de souplesse opérationnelle et se doter de mécanismes modernes pour soutenir le relèvement, en particulier dans les situations particulières. Les délégations ont apprécié l'accent mis par le PNUD sur la transition numérique et les technologies afin de promouvoir un développement inclusif et de ne laisser personne de côté, ainsi que son rôle dans la mise au point de nouvelles technologies au service de modèles institutionnels inclusifs et résilients. Préoccupées par la dette et le financement des objectifs de développement durable, elles ont accueilli favorablement l'appui du PNUD aux initiatives visant à mettre au point des outils novateurs de financement et d'investissement.

52. Un groupe de pays à revenu intermédiaire a proposé de classer le statut économique des pays en fonction d'indices multidimensionnels, plutôt qu'en se fondant sur leur produit intérieur brut, afin de mieux tenir compte de la réalité et des vulnérabilités complexes de ces pays et de faciliter l'accès au financement à des conditions concessionnelles. Le groupe attendait avec impatience l'état des lieux du Secrétaire général afin d'obtenir une vue d'ensemble détaillée de l'aide mise à la disposition des pays à revenu intermédiaire.

53. Un autre groupe a encouragé le PNUD à privilégier l'appui aux pays en développement afin d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable en contribuant à : a) assurer l'accès aux vaccins contre la COVID-19 et rendre les vaccinations et les traitements universels ; b) combler le déficit financier pour stimuler la reprise économique, notamment en augmentant l'aide publique au développement, en accordant des financements à des conditions concessionnelles et en adoptant un cadre de gestion de la dette complet et inclusif ; c) réformer

l'architecture financière internationale afin de garantir la participation des pays en développement aux décisions économiques prises au niveau international ; d) appuyer la mise en œuvre intégrale du programme d'action pour le climat ; e) mobiliser des investissements dans des infrastructures durables et résilientes, promouvoir le transfert de technologies et le renforcement des capacités, mettre en place des chaînes d'approvisionnement mondiales durables et diversifiées, et relier les pays en développement aux chaînes de valeur.

54. Les délégations ont félicité le PNUD pour son partenariat dans la programmation du développement national. Les capacités des pays doivent être renforcées pour qu'ils puissent adopter des instruments novateurs, en particulier des cadres de financement intégrés, et en assurer le suivi. Les délégations ont insisté sur la nécessité de respecter les priorités de développement et de l'appropriation nationales. Elles ont exhorté le PNUD à appuyer la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, et à y participer, notamment par l'intermédiaire du Fonds pour le développement mondial et la coopération Sud-Sud. Le PNUD a aussi été encouragé à intégrer la sécurité humaine.

55. Les délégations ont demandé au PNUD de fournir des précisions sur la manière dont il comptait : remédier aux effets de la baisse des ressources ordinaires sur son système de contrôle, son dispositif d'application du principe de responsabilité et son appui aux partenaires de réalisation ; venir en aide aux pays en situation vulnérable pour atténuer l'incidence de la crise des réfugiés sur le développement durable et promouvoir le continuum humanitaire-développement-paix ; mettre au point son modèle institutionnel et équilibrer ses services tout en maintenant des effectifs qualifiés et motivés. Les délégations ont demandé des informations à jour concernant le calendrier commun de l'examen du principe de recouvrement des coûts et du cadre de suivi afin d'évaluer l'incidence des équipes de pays. Elles ont demandé dans quelle mesure le PNUD tenait compte du principe de ne laisser personne de côté dans sa collaboration avec les institutions financières internationales et s'il envisageait de procéder à une analyse de ce principe fondée sur des données probantes en s'appuyant sur la dernière évaluation en date.

56. Concernant le principe de ne laisser personne de côté, une délégation a encouragé le PNUD, dans le cadre de sa collaboration avec les ONG, à adhérer aux priorités nationales de développement afin d'étendre l'accès des services de base aux personnes laissées pour compte. La délégation a noté que l'intersectionnalité était axée sur l'appui aux populations marginalisées, et s'est inquiétée de voir le PNUD servir exclusivement les intérêts des minorités au détriment de la réalisation d'objectifs de développement communs et partagés. Elle lui a demandé s'il envisageait de réaliser une analyse fondée sur des données probantes afin de comparer l'intersectionnalité à d'autres approches existantes. Elle s'est opposée à la classification des pays en fonction de leur « degré de répression ».

57. Dans sa réponse, l'Administrateur a souligné qu'il importait de lier les travaux du PNUD au mandat de développement du système des Nations Unies et aux événements mondiaux d'importance stratégique. Le sommet sur les objectifs de développement durable ne doit pas se limiter à présenter un ensemble de chiffres, de cibles et d'indicateurs, mais également offrir un discours fort illustrant les expériences, les succès et les échecs des pays face aux conséquences des crises multiples sur la réalisation des objectifs de développement durable. Le sommet devra réaffirmer la pertinence et la validité de ces objectifs et du Programme 2030, malgré les revers essuyés ces dernières années. Le PNUD continuera de proposer des outils et des analyses, en collaboration avec le système des Nations Unies, afin de mieux informer les délibérations du sommet.

58. En ce qui concerne le financement, le véritable débat porte sur le financement du développement. Dans 86 pays, le PNUD et 17 partenaires du système des Nations Unies, du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale, ont aidé des pays à élaborer des stratégies de financement pour leurs objectifs de développement durable et contributions déterminées au niveau national, en explorant toutes les sources de financement disponibles. L'amélioration de la fiscalité et de la marge de manœuvre budgétaire ne pouvait se substituer aux investissements de la communauté internationale dans la transformation du développement, qui permettent aux pays de sortir de l'endettement. Le cadre de financement national intégré est un outil qui aide les pays à recenser les priorités en matière de réforme fiscale et de mobilisation du financement. Pour stimuler la réalisation des objectifs de développement durable, il convient de lier les débats sur la crise économique et financière et la crise de la dette à ceux du sommet sur les objectifs du développement durable. En ce qui concerne le G20, le Secrétaire général et le PNUD contribueront à son ordre du jour et à son bon déroulement.

59. Le PNUD œuvre à l'élaboration d'un indice de vulnérabilité multidimensionnel qui ne se limite pas au produit intérieur brut. Dans les crises complexes où règnent l'insécurité, les risques d'aliénation et la radicalisation, et où les autorités ne sont pas en mesure de fournir des services sociaux de base, le PNUD s'est engagé à mettre en place des programmes élargis de stabilisation et de relèvement tenant compte des risques. Il collabore avec des acteurs du continuum assistance humanitaire-développement-paix et des partenaires locaux afin de maintenir les acquis du développement, de restaurer l'espoir et de créer des possibilités de développement permettant de sortir de la fragilité. L'investissement dans le développement est l'approche la plus efficace pour prévenir les conflits et consolider la paix, en particulier lorsque les mesures de sécurité prises pour répondre aux crises sont coûteuses, moins efficaces ou contre-productives. Dans les pays accueillant des réfugiés, le PNUD, en partenariat avec le HCR, collabore avec les autorités locales et les communautés d'accueil pour fournir des services de base et des moyens de subsistance.

60. Compte tenu de l'évolution de son modèle institutionnel, le PNUD soumettra au Conseil des propositions et de nouvelles initiatives en 2023. Cependant, compte tenu de la baisse de 4 % de son budget institutionnel, son champ d'action est limité. Le financement n'est pas en cause. Des milliards ont été dépensés pour faire face aux crises énergétiques nationales, financer les plans de relèvement liés à la COVID-19 et intervenir dans des conflits. Un choix politique et stratégique s'impose en matière de financement du développement. La fracture du pacte de financement des Nations Unies est un problème autrement plus fondamental. La situation du PNUD n'est que symptomatique. Si elle persiste, elle entraînera des conséquences néfastes sur le personnel, les bureaux et les projets du PNUD. L'Administrateur a exhorté les États membres à ne pas perdre de vue la situation globale.

VI. Rapport sur le développement humain

61. Le Directeur du Bureau du Rapport sur le développement humain du PNUD a présenté un exposé oral sur les consultations relatives au *Rapport sur le développement humain 2021/2022*.

62. Les États membres ont été encouragés à aider le Bureau à renforcer le leadership du PNUD et à consolider ses engagements multipartites favorisant la production de supports de connaissances. Il a été demandé, dans l'évaluation des effets de la transformation numérique et des meilleures pratiques, dans quelle mesure les supports

de connaissances du Bureau étaient pris en compte dans les documents de politique générale.

63. Dans sa réponse, le Directeur du Bureau du Rapport sur le développement humain a déclaré que le Bureau poursuivrait ses consultations multipartites et procédait à l'évaluation de l'incidence de la transformation numérique. Avec le soutien des bureaux de pays du PNUD, les pays se sont fondés sur les travaux du Bureau pour définir les approches de leurs politiques et programmes nationaux.

64. Le Conseil d'administration a pris note du compte rendu du secrétariat sur les consultations concernant le *Rapport sur le développement humain*.

VII. Programmes de pays et questions connexes

65. L'Administratrice associée du PNUD a présenté le point et donné un aperçu de 16 descriptifs de programme de pays, d'un descriptif de programme commun de pays, d'un descriptif de programme multipays, dont six prolongations de programmes de pays. Les directions régionales pour l'Afrique, les États arabes, l'Asie et le Pacifique et l'Amérique latine et les Caraïbes ont à leur tour fourni des détails sur les perspectives régionales.

66. Après l'adoption du descriptif de programme de pays pour la République islamique d'Iran, des inquiétudes ont été exprimées concernant les procédures judiciaires, l'espace démocratique et la situation des droits humains dans le pays. Les organismes des Nations Unies ont été encouragés à formuler leur contribution à l'égalité des genres et au respect et à la promotion des droits humains, y compris les droits en matière de santé sexuelle et reproductive. D'autres délégations ont insisté sur le principe de prise en main du programme par le pays, en soulignant le vaste processus consultatif engagé en vue de l'élaboration du programme de pays, et se sont opposées à la politisation du programme et des travaux du Conseil.

67. Après l'adoption de la prolongation du descriptif de programme de pays pour l'Afghanistan, un groupe de délégations a condamné les récentes décisions prises par les Taliban d'interdire aux filles et aux femmes l'accès à l'éducation et de restreindre leurs possibilités d'emploi et leurs déplacements. Le groupe s'est dit favorable à l'inclusion du personnel féminin dans la prestation des services d'assistance.

68. Conformément à sa décision 2014/7, le Conseil d'administration a examiné et approuvé le descriptif de programme commun de pays pour Cabo Verde ([DP/FPA-ICEF/CCPD/2023/CPV/1](#)), les descriptifs de programme pour le Gabon ([DP/DCP/GAB/4](#)), le Nigéria ([DP/DCP/NGA/4](#)), la République centrafricaine ([DP/DCP/CAF/5](#)) et Sao Tomé-et-Principe ([DP/DCP/STP/4](#)); l'Algérie ([DP/DCP/DZA/4](#)), le Liban ([DP/DCP/LBN/3](#)), le Maroc ([DP/DCP/MAR/4](#)); le Népal ([DP/DCP/NPL/4](#)), les pays et territoires insulaires du Pacifique (programme multipays, [DP/DSP/PIC/3](#)), la République islamique d'Iran ([DP/DCP/IRN/4](#)); le Costa Rica ([DP/DCP/CRI/4](#)), l'Équateur ([DP/DCP/ECU/4](#) et Corr.1), l'État plurinational de Bolivie ([DP/DCP/BOL/4](#)), Haïti ([DP/DCP/HTI/4](#)), la République bolivarienne du Venezuela ([DP/DCP/VEN/3](#)) et la République dominicaine ([DP/DCP/DOM/4](#)).

69. Le Conseil d'administration a pris note de la première prolongation d'un an du programme de pays pour la Mauritanie ([DP/2023/7](#)) et de la première prolongation de six mois du programme de pays pour le Chili ([DP/2023/7/Add.1](#)).

70. Le Conseil d'administration a approuvé la prolongation d'un an des programmes de pays pour l'Afghanistan, le Brésil et la Gambie, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023; la prolongation de deux ans du programme de pays pour Bahreïn, du 1^{er} janvier

au 31 décembre 2024 ; la deuxième prolongation de six mois du programme de pays pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, comme indiqué dans le document portant la cote [DP/2023/7](#).

VIII. Évaluation

71. Le Directeur du Bureau indépendant d'évaluation du PNUD a présenté les résultats de l'évaluation formative de l'intégration par le PNUD de la promesse de ne laisser personne de côté ([DP/2023/8](#)). Le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD a transmis la réponse de l'administration à l'évaluation ([DP/2023/9](#)).

72. Les délégations ont accueilli favorablement le rapport, ainsi que les mesures prises par le PNUD pour donner suite aux recommandations qui y étaient énoncées. Un groupe a exhorté l'organisme à redoubler d'efforts pour atteindre les personnes les plus défavorisées, à intégrer pleinement le principe de non-discrimination dans ses politiques et programmes et à concentrer ses travaux sur l'intersectionnalité des facteurs d'inégalité. De plus amples informations ont été demandées sur les activités menées pour améliorer les résultats et l'incidence de l'application du principe de ne laisser personne de côté. Plusieurs préoccupations ont été soulevées, notamment à propos du faible accent mis dans l'exécution des programmes sur la promesse d'aider les personnes les plus défavorisées en premier, de l'absence de clarté concernant les critères de classement des différents groupes et du manque d'orientations et de données appliquées à l'intersectionnalité. Il a été observé que le cadre à cinq facteurs n'avait pas été utilisé sur le terrain et qu'il était rarement employé. Le PNUD a été exhorté à clarifier ses stratégies, à les diffuser et à les adapter en fonction des défis nationaux et régionaux. Il a été encouragé à accélérer la mise en œuvre des approches par portefeuille afin d'assurer la cohérence et l'intégration du principe de ne laisser personne de côté.

73. Le PNUD a également été encouragé à démontrer son engagement en faveur de la diversité, de l'égalité et de l'inclusion au niveau de l'organisme. On lui a demandé s'il estimait qu'un cadre de résultats applicable à la stratégie People for 2030 pourrait l'aider à aborder ces questions avec son personnel et si un tel cadre pourrait être mis au point durant le cycle en cours. Il a été exhorté à combler le fossé entre les groupes de personnes et entre les pays, à explorer les solutions systémiques visant à renforcer l'intégration et à rationaliser l'affectation des ressources. La mise à jour des méthodes de mesure et d'apprentissage du PNUD visant à mieux tenir compte du principe de ne laisser personne de côté et à cibler les populations aux fins de la programmation a été accueillie favorablement. Le PNUD a été invité à donner des renseignements sur ses capacités et les mesures qu'il envisageait de prendre pour donner suite aux recommandations relatives à l'intégration du principe de ne laisser personne de côté dans ses travaux sur l'équité, la pauvreté multidimensionnelle et le financement intégré durable, ainsi que sur sa collaboration avec le secteur privé.

74. Dans sa réponse, le Directeur du Bureau indépendant d'évaluation du PNUD a déclaré qu'un cadre des résultats recensant les cibles et les indicateurs de la stratégie People for 2030 permettrait d'aborder les questions relatives à la diversité, à l'égalité et à l'inclusion avec son personnel et de consolider cette initiative. Un lien pourrait être établi avec le Plan stratégique du PNUD pour 2022-2025.

75. Le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD a déclaré que l'approche par portefeuille, appuyée par le Fonds pour l'innovation du PNUD, offrait une perspective systémique plus stratégique permettant au PNUD de traiter des questions complexes dans l'ensemble de ses portefeuilles. En ce qui concerne l'intersectionnalité et le recensement des personnes laissées de côté, l'indice

de pauvreté multidimensionnelle a été utilisé dans plus de 100 pays dans le cadre d'évaluations des effets socioéconomiques de la riposte à la COVID-19. L'approche par portefeuille exige un engagement multipartite, la participation de la société civile et des partenariats avec les autorités publiques. Compte tenu des restrictions budgétaires, le PNUD a dû allouer ses ressources stratégiquement. Il a mis au point un outil permettant de recenser les compétences et les connaissances du personnel à l'échelle mondiale en vue d'un déploiement efficace des capacités.

76. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2023/2 sur l'évaluation formative de l'intégration par le PNUD de la promesse de ne laisser personne de côté et la réponse de l'administration à cet égard.

Débat consacré au FNUAP

Déclaration de la Directrice exécutive

77. Dans son allocution (disponible sur le site Web du FNUAP)³, la Directrice exécutive a indiqué que pour instaurer une paix durable, il fallait s'attaquer aux causes profondes des conflits et de la fragilité. Souvent victimes de discrimination et privées de leurs droits, les femmes et les filles subissent de plein fouet les conséquences des conflits, des changements climatiques, de l'insécurité alimentaire, de la crise économique et de la pandémie de COVID-19. Le Plan stratégique du FNUAP pour 2022-2025 vise à accélérer l'égalité des genres, l'autonomisation des femmes et des filles, et la réalisation des droits en matière de santé sexuelle et reproductive et des droits connexes pour toutes et tous. La stratégie People for 2030 doit permettre au FNUAP d'atteindre les trois résultats transformateurs. Le déploiement de Quantum, le nouveau progiciel de gestion intégré, améliorera l'efficacité des activités et l'application du principe de responsabilité. Au cours des 12 dernières années, le FNUAP a reçu du Comité des commissaires aux comptes une opinion sans réserve sur ses états financiers. La nouvelle politique de gestion du risque institutionnel et la toute première déclaration sur l'appétence pour le risque permettront de mettre en place des mesures de protection appropriées tout en continuant de promouvoir l'innovation. Le FNUAP a continué de privilégier la prévention de l'exploitation, des atteintes et du harcèlement sexuels et a mis au point des mesures de suivi des progrès. L'évaluation de la contribution de l'organisme à la réforme du système des Nations Unies pour le développement offre des données probantes qui feront progresser ses travaux.

78. Le FNUAP prend des mesures pour renforcer son action humanitaire. Au cours des cinq dernières années, les recettes humanitaires du FNUAP ont augmenté de 150 % et représentent actuellement plus de 40 % de ses recettes de cofinancement. En 2022, l'organisme a fourni une assistance vitale à plus de 30 millions de femmes, de filles et de jeunes dans plus de 60 pays touchés par des crises humanitaires. La Division de l'action humanitaire, nouvellement rebaptisée, dirige ces efforts. En ce qui concerne l'état de préparation, le FNUAP a augmenté le budget affecté au repositionnement et au stockage des fournitures et équipements humanitaires en apportant 10 millions de dollars supplémentaires provenant des ressources ordinaires et du Fonds d'affectation spéciale thématique humanitaire. Il continue de jouer un rôle de premier plan dans la sensibilisation à la protection et à la promotion de l'autonomie corporelle des femmes en mettant en place la campagne Bodyright et en luttant contre la violence fondée sur le genre facilitée par la technologie. Le FNUAP a exhorté les États membres à mesurer l'importance de l'éducation complète à la

³ Voir <https://www.unfpa.org/press/statement-executive-director-first-regular-session-executive-board-2023>.

sexualité. Il s'est réjoui à l'idée de collaborer avec le Conseil d'administration dans le cadre de l'examen tricennal de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) prévu en 2024.

79. Le passage à un nouveau système de financement et d'investissement permettra au FNUAP de faire appel à une palette d'instruments de financement du développement durable, en tirant parti de son financement et de ses connaissances en matière de mobilisation de fonds nationaux et internationaux, publics et privés, et en collaborant étroitement avec les institutions financières internationales. En 2022, le FNUAP a mobilisé un soutien de près de 1,5 milliard de dollars auprès de divers donateurs et partenaires. Il a exhorté les États membres à maintenir leurs contributions au budget ordinaire et s'est inquiété des effets que les tensions économiques mondiales pourraient avoir sur le financement en 2023.

80. En ce qui concerne le principe de ne laisser personne de côté, la Directrice exécutive a cité des exemples de travaux et de projets novateurs menés par le FNUAP dans plusieurs pays. L'organisme a inauguré l'initiative Equity 2030 Alliance pour combler les écarts entre les genres et tenir compte des besoins des femmes et des filles dans la conception de solutions scientifiques, technologiques et financières. Il met également au point la Coalition for Reproductive Justice in Business afin d'encourager les entreprises à soutenir les femmes par des initiatives tenant compte de la santé sexuelle et reproductive sur le lieu de travail.

81. La Directrice régionale pour l'Europe orientale et l'Asie centrale a fourni une brève mise à jour sur les activités du FNUAP dans la région, soulignant la réponse apportée à la crise humanitaire en Ukraine et les défis démographique auxquels la région se heurtait.

82. Les délégations ont remercié la Directrice exécutive pour son leadership face aux défis mondiaux en matière de santé et de financement. Les délégations des pays de programme ont salué les travaux du FNUAP dans leur pays, tandis que d'autres ont félicité l'organisme pour l'accent qu'il continuait de mettre sur : la prévention de l'exploitation, des atteintes et du harcèlement sexuels, et la réponse à apporter à ces actes ; l'élaboration de sa stratégie d'action humanitaire ; l'investissement dans la jeunesse ; son approche adaptée au contexte des pays, l'appui technique aux recensements et le soutien aux organisations dirigées par des femmes.

83. Les membres du Bureau ont mis en avant l'importance d'un financement durable, de ressources ordinaires prévisibles et d'une aide publique au développement ciblée pour se remettre des récents revers économiques et atteindre les trois résultats transformateurs. Ils ont souligné la nécessité de garantir l'égalité des droits pour les femmes et les filles, notamment au moyen de cadres juridiques et opérationnels, et ont encouragé le FNUAP à axer ses programmes sur les filles et les adolescentes les plus vulnérables qui étaient victimes de pratiques préjudiciables trouvant leurs causes profondes dans les inégalités de genre, la discrimination, la pauvreté et le manque de perspectives. Notant les possibilités qu'offrait l'explosion de la jeunesse dans de nombreux pays en développement, les membres ont indiqué qu'un investissement conséquent dans le développement des ressources humaines était nécessaire pour réaliser le dividende démographique.

84. Un groupe de délégations a salué l'évaluation de l'engagement du FNUAP au service de la réforme du système des Nations Unies pour le développement et la réponse de son administration, ayant donné lieu à une stratégie et à un plan d'action. Les délégations ont souligné la valeur potentielle de la liste récapitulative des mesures à appliquer au titre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, un outil destiné au FNUAP et aux membres du Conseil d'administration. Elles attendaient avec impatience la nouvelle génération de

partenariats intégrés et de plans de mobilisation des ressources, et ont encouragé le FNUAP à s'inspirer d'autres fonds et programmes qui avaient réussi à augmenter considérablement les ressources mobilisées auprès d'institutions financières internationales.

85. D'autres délégations se sont déclarées préoccupées par la persistance de la violence de genre et le besoin croissant de prévention, et ont vivement préconisé l'adoption urgente de mesures coordonnées à cet égard. Le FNUAP a été encouragé à continuer de mobiliser des hommes et des garçons et à soutenir l'éducation complète à la sexualité. Les délégations ont rappelé l'importance d'un financement durable et prévisible, en particulier par des ressources ordinaires, demandant aux États membres de maintenir leurs engagements financiers pour permettre au FNUAP de s'acquitter de son mandat. Plusieurs délégations ont encouragé le FNUAP à renforcer sa collaboration avec les institutions financières internationales afin de diversifier ses sources de financement. Les délégations ont également demandé des précisions sur un certain nombre d'activités menées par le FNUAP, notamment pour : relever les défis liés à l'égalité des genres et à l'accès à la santé sexuelle et reproductive et aux droits connexes pour toutes et tous ; soutenir les partenaires locaux de la société civile et mener une action humanitaire élargie et durable ; répondre à la transition démographique en tenant compte des besoins des personnes âgées dans les plans nationaux, dans la programmation et dans le renforcement des systèmes statistiques.

86. Dans sa réponse, la Directrice exécutive a accueilli favorablement les déclarations, en particulier celles ayant trait au financement. Elle a souligné qu'il importait de diffuser des messages positifs sur l'action menée pour lutter contre la violence de genre et prévenir les grossesses chez les adolescentes, en démontrant qu'une amélioration de la situation était possible, notamment en investissant dans la jeunesse et dans l'éducation complète à la sexualité, une approche pouvant faire une énorme différence lors du passage à l'âge adulte. Le FNUAP collabore avec des partenaires locaux dans des situations humanitaires où des organisations dirigées par des femmes jouent un rôle déterminant dans leurs collectivités. La priorité est donnée à la prévention contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels. De même, le FNUAP continue de travailler avec les organismes des Nations Unies pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable. Le FNUAP collabore avec les institutions financières internationales, consolidant ses approches, instruments, mécanismes et objectifs et élargissant leur portée afin d'être considéré comme un partenaire privilégié. En ce qui concerne la jeunesse et le vieillissement, la priorité est donnée à la résilience démographique. L'utilisation de statistiques est déterminante, notamment pour proposer des plates-formes en ligne répertoriant des informations démographiques utiles à la planification. Le FNUAP collabore avec des entités des Nations Unies dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour le vieillissement en bonne santé afin de fournir des orientations aux pays connaissant un important vieillissement de leur population, de participer aux recensements et aux autres évaluations, et de fournir des outils utiles à l'élaboration de politiques.

87. Le Directeur exécutif adjoint (Gestion) a présenté des informations sur les mécanismes de prévention de l'exploitation, des atteintes et du harcèlement sexuels et sur les travaux du groupe sur les questions d'intégrité du FNUAP. La Directrice exécutive adjointe (Programme) du FNUAP a présenté des informations sur l'examen tricennal de la CIPD et exhorté les États membres à appuyer les initiatives nationales et régionales.

IX. Évaluation

88. Le Directeur du Bureau de l'évaluation du FNUAP a présenté l'évaluation formative de l'engagement du FNUAP au service de la réforme du système des Nations Unies pour le développement (DP/FPA/2023/CRP.1), et le Directeur exécutif adjoint (Gestion) a exposé la réponse de l'administration à cet égard.

89. Les délégations ont salué l'évaluation, notant qu'elle pourrait être utile à d'autres entités engagées dans la réforme des Nations Unies. Le FNUAP a été encouragé à la diffuser. Certaines délégations ont considéré l'évaluation comme une marque de l'engagement du FNUAP en faveur de la réforme et ont encouragé d'autres entités des Nations Unies à suivre son exemple. Félicité pour son engagement en faveur de la réforme et sa mise en œuvre des recommandations énoncées dans l'évaluation, le FNUAP a été encouragé à élaborer une stratégie globale d'engagement sur la réforme des Nations Unies. Les délégations ont estimé particulièrement importantes les recommandations relatives à l'institutionnalisation et à l'internalisation de la réforme, ainsi que celles ayant trait aux problèmes liés aux ressources humaines, notamment la nécessité d'accroître la collaboration interorganisations et d'obtenir des résultats communs. Elles ont encouragé la formation continue du personnel, une communication claire de la part de l'administration et la prise en compte des contributions du personnel à la mise en œuvre de la réforme dans les indicateurs de performance. Elles ont rappelé l'importance de la réforme dans les contextes humanitaires, en particulier la nécessité de collaborer avec les partenaires dans l'ensemble des secteurs.

90. Une délégation a salué les conclusions de l'évaluation visant à tirer pleinement parti des avantages de la réforme, notamment la mise en évidence des éventuels risques, et a demandé au FNUAP de donner des précisions sur l'effet potentiellement catalyseur des activités de programmation. Une autre délégation a demandé dans quelle mesure l'évaluation s'appuyait sur des échanges avec d'autres organisations et de quelle manière le Bureau de l'évaluation du FNUAP coopérait avec d'autres bureaux d'évaluation afin d'utiliser au mieux les avantages mutuels de son évaluation et de l'évaluation à l'échelle du système de la réponse du système des Nations Unies pour le développement à la COVID-19. Elle a félicité le FNUAP d'avoir organisé un examen par des pairs de la fonction d'évaluation avant la révision de sa politique d'évaluation. Une autre délégation, tout en se réjouissant de constater que le personnel du FNUAP avait conscience de l'importance de la réforme, s'est déclarée préoccupée par les lacunes observées dans la mise en œuvre.

91. Dans sa réponse, le Directeur du Bureau de l'évaluation a affirmé qu'il s'engageait à partager ses expériences avec les autres bureaux d'évaluation des Nations Unies et le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation. Le FNUAP a rendu l'évaluation publique sur son site Web et s'est engagé à assurer la cohérence de l'évaluation à l'échelle du système. Le Bureau a coopéré avec le Bureau des évaluations à l'échelle du système, tout en participant à l'évaluation à l'échelle du système de la réponse du système des Nations Unies pour le développement à la pandémie de COVID-19. En ce qui concerne l'examen par des pairs de la fonction d'évaluation du FNUAP, le Directeur a souligné le caractère novateur et inclusif de l'approche adoptée. Les conclusions préliminaires de la révision de la politique d'évaluation seront communiquées au Conseil d'administration d'ici au mois de juin 2023. Le Bureau de l'évaluation dirigera la révision de la politique. Une ébauche sera exposée à une séance d'information informelle prévue en novembre 2023 et la version finale sera présentée au Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2024.

92. Le Directeur exécutif adjoint (Gestion) du FNUAP a déclaré que la réforme visait à améliorer l'efficacité de l'assistance fournie aux partenaires au niveau national. Le FNUAP prévoit de partager les résultats de l'évaluation avec les organismes des Nations Unies et demeure fermement engagé dans la mise en œuvre des réformes.

93. Le Directeur de la Division des politiques et de la stratégie du FNUAP a ajouté que le FNUAP facilitait la réforme au niveau des pays en mettant en place des programmes conjoints, en participant activement au cadre de coopération de pays et en appuyant un coordonnateur résident habilité.

94. Le Conseil d'administration a pris note de l'évaluation formative de l'engagement du FNUAP au service de la réforme du système des Nations Unies pour le développement ([DP/FPA/2023/CRP.1](#)) et de la réponse de l'administration.

X. Programmes de pays et questions connexes

95. La Directrice exécutive adjointe (Programme) du FNUAP a donné un aperçu de 16 descriptifs de programme de pays, d'un programme multipays, d'un descriptif de programme commun de pays et de sept prolongations de programmes de pays. À leur tour, les directions régionales du FNUAP pour les États arabes, l'Asie et le Pacifique, l'Amérique latine et les Caraïbes, et l'Afrique de l'Ouest et du Centre ont donné des précisions sur leurs perspectives régionales respectives.

96. Plusieurs délégations ont remercié le FNUAP pour l'appui qu'il apportait à leur pays.

97. Après l'adoption du descriptif de programme de pays pour la République islamique d'Iran, des inquiétudes ont été exprimées concernant les procédures judiciaires, l'espace démocratique et la situation des droits humains dans le pays. Les organismes des Nations Unies ont été encouragés à formuler leur contribution à l'égalité des genres et au respect et à la promotion des droits humains, y compris les droits en matière de santé reproductive. D'autres délégations ont insisté sur le principe de prise en main du programme par le pays, en soulignant le vaste processus consultatif engagé en vue de l'élaboration du programme de pays, et se sont opposées à la politisation du programme et des travaux du Conseil.

98. Après l'adoption de la prolongation du descriptif de programme de pays pour l'Afghanistan, un groupe de délégations a condamné les récentes décisions prises par les Taliban d'interdire aux filles et aux femmes l'accès à l'éducation et de restreindre leurs possibilités d'emploi et leurs déplacements. Le groupe s'est dit favorable à l'inclusion du personnel féminin dans la prestation des services d'assistance.

99. Le Conseil d'administration a approuvé, conformément à sa décision [2014/7](#), le descriptif de programme de pays pour l'Algérie ([DP/FPA/CPD/DZA/7](#)), l'Égypte ([DP/FPA/CPD/EGY/11](#)), le Liban ([DP/FPA/CPD/LBN/5](#)), l'État de Palestine ([DP/FPA/CPD/PSE/7](#)); le Népal ([DP/FPA/CPD/NPL/9](#)), les pays insulaires du Pacifique (programme multipays) ([DP.FPA.CPD.PIC.7](#)), la République islamique d'Iran ([DP/FPA/CPD/IRN/7](#)); l'État plurinational de Bolivie ([DP/FPA/CPD/BOL/7](#)), le Costa Rica ([DP/FPA/CPD/CRI/6](#)), l'Équateur ([DP/FPA/CPD/ECU/8](#)), Haïti ([DP/FPA/CPD/HTI/7](#)), la République bolivarienne du Venezuela ([DP/FPA/CPD/VEN/4](#) et [DP/FPA/CPD/VEN/4/Corr.1](#)) la République dominicaine ([DP/FPA/CPD/DOM/7](#)); Cabo Verde (programme commun de pays, [DP/FPA-ICEF/CCPD/2023/CPV/1](#)), le Gabon ([DP/FPA/CPD/GAB/8](#)), le Nigéria ([DP/FPA/CPD/NGA/9](#)), la République centrafricaine ([DP/FPA/CPD/CAF.9](#)) et Sao Tomé-et-Principe ([DP/FPA/CPD/STP/8](#)).

100. Le Conseil d'administration a pris note de la prolongation d'un an des programmes de pays pour la Mauritanie et le Rwanda, et a approuvé les deuxièmes prolongations des programmes de pays pour le Brésil, la Gambie et la Papouasie-Nouvelle-Guinée et les troisièmes prolongations des programmes de pays pour l'Afghanistan et la Libye, telles que présentées dans le document portant la cote [DP/FPA/2023/2](#).

Débat consacré à l'UNOPS

XI. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Déclaration du Directeur exécutif

101. Dans sa déclaration (disponible sur le site Web de l'UNOPS)⁴, le Directeur exécutif par intérim de l'UNOPS a remercié le Conseil pour son soutien et ses conseils dans la gestion de l'échec de l'Initiative d'investissements responsables dans les domaines des infrastructures et de l'innovation (Initiative S3I). Il a souligné la double approche de l'UNOPS : répondre à la crise de l'Initiative S3I et réviser son Plan stratégique pour 2022-2025. Dans son plan d'intervention complet, l'UNOPS a défini des mesures à prendre pour donner suite aux deux examens indépendants que KPMG a présentés au Conseil en novembre 2022. Six thèmes du plan d'intervention ont été mis en avant.

102. L'UNOPS s'est donné pour mission de réviser son Plan stratégique pour 2022-2025. La transition numérique, qui permettra de rendre ses processus plus efficaces et transparents et d'améliorer ses méthodes de travail, est au cœur de sa gouvernance et de sa gestion. La mise à jour de sa gestion des risques et de ses systèmes de contrôle passe par la mise en œuvre des recommandations émises par les organes de contrôle. L'équipe chargée des questions de déontologie, de la conformité et de la culture institutionnelle s'efforce de reconstituer l'équipe de gestion, de mettre en place une nouvelle politique de dénonciation des violations et d'examiner l'indépendance du Bureau de la déontologie. L'équipe chargée de la gestion des finances et des performances a donné suite aux recommandations de KPMG concernant la révision de la méthode de tarification et l'amélioration de la communication des résultats en harmonisant le recouvrement des coûts avec les normes du Comité de haut niveau sur la gestion, en mettant en œuvre les recommandations du Comité des commissaires aux comptes relatives à la transparence des coûts recouverts, en définissant des objectifs annuels de revenus nets ramenés à zéro, en passant de la fixation des prix et des bénéfices au recouvrement des coûts, et en révisant la fonction de diligence raisonnable et les processus connexes. En ce qui concerne l'avenir de l'Initiative S3I, l'UNOPS collaborera avec le Bureau des affaires juridiques pour récupérer les fonds investis et apportera 8 millions de dollars pour couvrir le coût des activités et 1,7 million de dollars pour aider les pays touchés à abandonner les activités en échec.

103. L'UNOPS a mis au point un tableau de bord illustrant la progression de la mise en œuvre du plan d'intervention complet. Le Conseil a été prié d'approuver un transfert de 35,4 millions de dollars de sa réserve opérationnelle au budget de 2023, dont 8 millions de dollars affectés aux frais juridiques liés à l'Initiative S3I, 1,7 million de dollars aux activités menées dans les pays touchés, et un investissement ponctuel de 21,1 millions de dollars consacré à la transition numérique, afin de permettre à l'UNOPS de prendre toutes les mesures prévues dans le plan

⁴ Voir <https://www.unops.org/fr/news-and-stories/speeches/statement-to-the-first-regular-session-of-the-executive-board-2023>.

d'intervention complet. Le Directeur exécutif par intérim a souligné que la révision du Plan stratégique pour 2022-2025 mettrait l'accent sur le soutien que l'UNOPS fournit aux pays en vue d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable : en renforçant les capacités des partenaires de réalisation ; en se concentrant sur les domaines dans lesquels il possédait une solide expérience ; en répondant aux demandes pour lesquelles il était doté de capacités fonctionnelles équivalentes ; en s'appuyant sur les capacités des partenaires en matière de programmation. L'UNOPS n'effectuera pas d'investissement d'impact avec des capitaux d'amorçage provenant de ses réserves. Il présentera l'examen à mi-parcours et la révision de son Plan stratégique pour 2022-2025 à la session annuelle de 2023, ainsi que les prévisions budgétaires de l'exercice biennal 2024-2025, qui tiendront compte des enseignements tirés des examens indépendants réalisés par des tiers, à la deuxième session ordinaire de 2023.

104. S'exprimant au nom du Bureau, le Président a salué les activités correctives que l'UNOPS a prises pour faire face à l'échec de l'Initiative S3I et a encouragé la clôture des questions réglées, tout en soulignant les questions essentielles en suspens. La mise en œuvre de ces activités, la réalisation du plan d'intervention complet et les travaux du groupe de travail établi par le Conseil fourniront des réponses à ce dernier concernant les réserves allouées à l'Initiative S3I et l'avenir de ce projet. L'application du principe de responsabilité pour les auteurs de violation demeure une priorité. Le Président a souligné les importants défis que l'UNOPS devaient relever pour mener à bien 53 des 84 mesures prévues dans le plan d'intervention complet en 2023, et rappelé que le Bureau s'était engagé à veiller à ce que les mesures voulues soient prises.

105. Dans l'ensemble, les délégations ont félicité l'UNOPS pour les mesures correctives prises par son administration afin de rétablir la confiance et ont salué ses travaux relatifs au plan d'intervention complet, ainsi que la transparence dont il faisait preuve avec les parties prenantes dans le cadre de sa mise en œuvre. Tout en exprimant leur soutien, les délégations ont exhorté l'UNOPS à garantir l'application intégrale du principe de responsabilité en cas de détournement de fonds, le recouvrement des fonds manquants et, dans certains cas, la réalisation d'un audit juricomptable. Plusieurs délégations se sont inquiétées de la courte période prévue et des capacités d'absorption limitées de l'UNOPS et de son personnel pour mettre en œuvre le plan parallèlement à l'exécution des opérations régulières. Les délégations ont convenu que l'UNOPS devrait se recentrer sur son mandat initial et ses compétences de base. Plusieurs délégations ont exprimé des réserves concernant les fonctions mal définies de l'UNOPS et son potentiel rôle dans le financement mixte et les investissements à impact. L'UNOPS a été prié de présenter ses demandes de ressources budgétaires plus clairement en précisant les mesures de réforme qu'il envisageait d'adopter. Les délégations prévoient de participer au processus d'examen et ont salué les recommandations adressées au Conseil pour renforcer sa fonction de contrôle.

106. Un groupe de délégations de la région Afrique a réaffirmé l'appui que l'UNOPS apportait aux pays pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable, et souligné la capacité accrue de ses partenaires grâce à ses activités de conseil, citant des exemples de projets nationaux menés en collaboration avec le système des Nations Unies et les autorités publiques. Le groupe a demandé que les capacités de l'UNOPS soient adaptées à ses objectifs compte tenu du contexte plus large du développement et des moyens de mise en œuvre, notamment en ce qui concerne les besoins des organismes de développement en matière de financement ordinaire.

107. Un groupe de délégations de la région nordique a souligné qu'il importait d'élaborer un mécanisme efficace de dénonciation des violations et de protection des

victimes, ainsi que des mesures garantissant que les postes dont les fonctions consistaient à exercer des activités étant par nature propres aux organismes des Nations Unies soient occupés par des fonctionnaires. Il appartient au Conseil de déterminer l'affectation des réserves excédentaires de l'UNOPS et de mettre en place des contrôles plus stricts, notamment en ce qui concerne le suivi de l'accumulation des réserves.

108. Un autre groupe a confirmé sa volonté d'examiner les recommandations portant sur les travaux du Conseil et d'y donner suite. Il a demandé des précisions sur la séquence et l'incidence financière des activités prévues dans le plan d'intervention complet. Pour ce qui est de l'affectation des réserves excédentaires, le groupe a fait part de son intention de procéder à une réduction drastique du niveau des réserves. Tout en soutenant la décision de l'UNOPS de ne prendre part à aucune forme d'investissement à impact direct, le groupe a exprimé des réserves concernant l'incorporation des fonctions de conseil sur les instruments novateurs de financement mixte et d'investissement à impact dans ses compétences et son mandat de base.

109. Une délégation a salué l'administration de l'UNOPS pour les précisions qu'elle a fournies à propos des activités exclues de son plan stratégique. Elle s'attendait à ce que les intérêts cumulés et perçus sur les réserves soient restitués aux partenaires qui les avaient versés. Elle a exhorté l'UNOPS à revenir à un modèle institutionnel à but non lucratif, prévoyant des frais appliqués aux investissements essentiels relatifs au personnel et à l'efficacité organisationnelle.

110. D'autres délégations ont demandé à l'UNOPS de présenter une stratégie claire de son rôle dans le financement mixte et l'investissement à impact, ainsi que des éclaircissements sur plusieurs points : le remaniement du bureau de l'UNOPS à Helsinki et la constitution d'une provision pour dette de 20,53 millions de dollars pour l'Initiative S3I.

111. Le Directeur exécutif par intérim a souligné l'intention de l'UNOPS d'aider les pays affectés par l'échec de l'Initiative S3I et d'élaborer des mécanismes de collaboration efficaces. Il a assuré que la mise en œuvre intégrale du plan d'intervention complet permettrait d'éviter une répétition du dysfonctionnement constaté et que l'UNOPS utiliserait tous les moyens à sa disposition pour demander des comptes aux personnes responsables de cet échec. Compte tenu du ralentissement des flux de l'aide publique au développement, l'UNOPS prévoit de mettre au point un portefeuille optimisé et de maximiser la capacité des programmes de pays à attirer des sources de financement non traditionnelles. En ce qui concerne le financement mixte et l'investissement à impact, le Directeur exécutif par intérim a décrit les possibilités offertes par le vaste portefeuille de projets d'infrastructure, devant tenir compte de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de leurs effets. Un financement plus élevé est nécessaire dans les domaines d'action où l'UNOPS joue un rôle prévisible. L'organisme se focalisera sur les activités qui permettent d'apporter une réelle valeur ajoutée. En ce qui concerne la priorité à donner aux activités du plan d'intervention complet, l'administration de l'UNOPS attendra les directives du Conseil sur le niveau d'investissement qu'il prévoit d'apporter à l'organisme. Si le Conseil parvient à un accord, l'UNOPS mettra fin à l'Initiative S3I, et les actifs restants seront destinés au financement mixte et au recouvrement des fonds. Le recouvrement des fonds se poursuivra afin de décourager les comportements « permissifs ». En ce qui concerne l'état d'avancement de l'audit juridicomptable, le Directeur du Groupe de l'audit interne et des enquêtes de l'UNOPS a tenu des réunions avec KPMG. S'agissant de la composition du personnel, l'UNOPS suivra les recommandations du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU. Dans son allocution de clôture, le Directeur exécutif par intérim a assuré le Conseil

de l'engagement de l'UNOPS à se doter des moyens nécessaires pour atteindre les objectifs de développement durable et mener à bien Notre Programme commun.

112. En ce qui concerne le suivi du Corps commun d'inspection, le Directeur du Bureau de la déontologie a déclaré qu'un groupe désigné procédait à une évaluation de l'indépendance du Bureau. Il comprenait que ce groupe était en contact avec le Directeur exécutif par intérim et le Président du Conseil d'administration et tenait compte des rapports du Corps commun d'inspection applicables. Les résultats de l'évaluation étaient attendus pour la fin du mois de mars 2023.

Rapport du Groupe de travail sur l'UNOPS

113. Le Président du Groupe de travail sur l'UNOPS a présenté le rapport de synthèse et les conclusions du groupe (DP/OPS/2023/2).

114. Les délégations ont demandé des précisions : sur l'échelonnement des activités du plan d'intervention complet et l'établissement de rapports sur sa mise en œuvre ; la capacité de l'UNOPS d'appliquer le plan sans allocation budgétaire supplémentaire en 2023 ; l'utilisation des réserves, les bénéficiaires de l'option consistant à créditer les réserves excédentaires aux entités et partenaires payeurs et l'établissement de rapports à ce propos ; la nature et la répartition des coûts de la transition numérique.

115. Dans sa réponse, le Directeur exécutif par intérim de l'UNOPS a déclaré que 8 millions de dollars destinés aux services juridiques et aux conseillers externes avaient été fournis par le Bureau des affaires juridiques et réservés à cette fin. Les 21,1 millions de dollars consacrés à la transition numérique devront être comptabilisés comme une dépense en immobilisations. Le coût des investissements de l'UNOPS dans le progiciel de gestion intégré était comparativement moins élevé que celui des autres organisations et tenait compte du coût de son déploiement et de la gestion du changement. Afin de maintenir l'investissement, les coûts supplémentaires seront inscrits au budget de 2024-2025. Le Directeur exécutif par intérim a cru comprendre que le Contrôleur de l'ONU était d'avis que les fonds devaient être restitués aux États membres, l'ONU étant l'entité qui contribuait le plus aux frais de l'UNOPS. Dès lors, l'ONU devrait être considérée comme un bénéficiaire légitime du remboursement. Bien qu'il soit complexe sur le plan juridique, le modèle de remboursement fondé sur la proportionnalité offre la méthode la plus simple pour travailler avec les 200 partenaires que compte l'UNOPS.

116. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2023/3 sur le rapport du Groupe de travail sur l'UNOPS et la décision 2023/4 sur le point de l'UNOPS concernant la mise en œuvre du plan d'intervention complet, l'utilisation de la réserve et les investissements à impact.

XII. Questions diverses

Allocution de la présidence du Conseil du personnel du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS et d'ONU-Femmes

117. Le Président du Conseil du personnel a présenté son programme de travail pour 2023-2024 et quatre résultats stratégiques : a) revitaliser les associations du personnel à l'échelle mondiale au moyen de mécanismes participatifs ; b) renforcer et harmoniser la représentation du personnel à tous les niveaux de décision ; c) renforcer l'engagement auprès du système des Nations Unies par l'intermédiaire des syndicats et des associations du personnel en vue d'harmoniser les pratiques et les réglementations ; d) améliorer l'environnement de travail. Il a souligné qu'il importait d'améliorer l'équilibre entre les genres, la diversité géographique, l'équité et

l'inclusion, d'appliquer le principe de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation, des atteintes et du harcèlement sexuels et d'établir une culture de la confiance.

118. Un groupe de délégations a encouragé la mise en place de systèmes internes solides et d'une culture de coopération et d'apprentissage. Le personnel a été invité à partager ses réflexions sur l'accessibilité et la disponibilité des systèmes de prévention et d'intervention face à l'exploitation, aux atteintes et au harcèlement sexuels afin d'orienter les travaux du Conseil. Le groupe a souligné qu'il importait de mettre en place un système confidentiel et accessible de dénonciation des violations, d'offrir une protection fiable aux lanceurs d'alerte et de garantir une protection juridique favorisant une culture de la parole. Il a également insisté sur la nécessité de lutter contre la discrimination et le racisme.

119. Le Directeur du Bureau des ressources humaines du PNUD a déclaré que le PNUD avait mis en place une nouvelle stratégie en faveur de la diversité, de l'équité et de l'inclusion et des outils de dénonciation des violations, tandis que l'initiative People for 2030 faisait du PNUD un employeur de choix. La Directrice de la Division des ressources humaines du FNUAP a déclaré que le FNUAP s'engagerait auprès des associations du personnel dans le monde entier et collaborerait avec le Conseil sur l'aménagement des modalités de travail. Pour promouvoir une culture de la parole, le FNUAP a rendu obligatoire la formation à la gestion des conflits pour les cadres, a mis en place le groupe sur les questions d'intégrité et envisage de créer un portail en ligne. Le Conseiller spécial du Directeur exécutif par intérim de l'UNOPS a réitéré la priorité que l'UNOPS accordait à la santé et à la sécurité du personnel, son soutien à la revitalisation de l'Association mondiale du personnel et son engagement en faveur d'une culture de la parole.

120. Le Conseil d'administration a entendu la déclaration de la présidence du Conseil du personnel du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS et d'ONU-Femmes.

Deuxième partie

Session annuelle de 2023

**Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York,
du 5 au 9 juin 2023**

I. Questions d'organisation

1. La session annuelle de 2023 du Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS s'est tenue du 5 au 9 juin 2023.
2. Le Conseil d'administration a approuvé l'ordre du jour et le plan de travail de sa session annuelle de 2023 (DP/2023/L.2), ainsi que le rapport de la première session ordinaire de 2023 (DP/2023/10).
3. Les décisions adoptées par le Conseil d'administration lors de la session annuelle de 2023 figurent dans le document DP/2023/25, disponible sur le site Web du Conseil d'administration¹.
4. Dans sa décision 2023/19, le Conseil d'administration a arrêté le calendrier suivant pour ses prochaines sessions en 2023 :

Deuxième session ordinaire de 2023 : du 28 au 31 août 2023.

Déclaration du président du Conseil d'administration

5. Le président du Conseil d'administration a souligné la façon dont le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS s'adaptent et réagissent à des crises simultanées, améliorant la vie de millions de personnes, et prouvant leur engagement et leur coordination les uns avec les autres, ainsi qu'avec d'autres organismes. La mission urgente de sauvetage du pétrolier FSO Safer au large des côtes du Yémen en est un exemple. La mission a été l'occasion pour les Nations Unies de prendre toute leur dimension, en menant une action locale aux répercussions mondiales. Le Conseil d'administration devrait permettre aux organismes de continuer à agir de cette façon ; garantir la mise en œuvre de projets de développement dans un contexte de crises récurrentes est devenu la nouvelle norme. Il a fallu, pour obtenir de meilleurs résultats, faire converger les procédures opérationnelles des trois organisations et même mettre en place un modèle de Conseil d'administration commun. Le Conseil d'administration pourrait également envisager de s'engager davantage auprès des coordinateurs résidents. Il serait essentiel de repenser la réduction des ressources de base pour obtenir des résultats au niveau stratégique. Les nouvelles pratiques en matière de rapports pourraient inclure l'utilisation de l'intelligence artificielle pour permettre l'examen rapide de plusieurs rapports.

Débat consacré aux questions communes

II. Point sur les efforts mis en œuvre concernant le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement

6. Le directeur exécutif adjoint du FNUAP (gestion), le directeur du Bureau des relations extérieures et du plaidoyer du PNUD et le directeur exécutif de l'UNOPS ont informé le Conseil d'administration des efforts collectifs déployés pour appliquer la résolution 72/279 de l'Assemblée générale sur les efforts de mise en œuvre du repositionnement du système de développement des Nations Unies.
7. Un groupe de délégations a souligné que l'engagement total de toutes les entités du système de développement et des États membres en faveur d'une réforme continue était essentiel pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable (ODD). Le groupe s'est félicité des progrès importants réalisés en matière de

¹ Voir <https://www.undp.org/fr/conseil-dadministration/documents-de-sessions>.

cohérence, de coopération et d'action collective au niveau du pays. Le groupe a souligné le rôle essentiel du coordonnateur résident/coordonnateur de l'aide humanitaire dans la promotion des valeurs communes et la consolidation des efforts dans l'ensemble du continuum humanitaire-développement-paix et a exhorté le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS à soutenir le leadership des coordonnateurs résidents pour rassembler le système afin d'aller encore plus loin. La collaboration en matière de consolidation de la paix ayant été difficile, le groupe s'est penché sur les moyens de la renforcer. Il était également nécessaire d'obtenir des résultats substantiels au cours de la cinquième année de la réforme, même si les données factuelles de l'impact n'étaient pas toujours disponibles.

8. Le groupe a félicité le système de développement des Nations Unies pour les gains d'efficacité de 405 millions de dollars en 2022. Il s'est inquiété de la concurrence actuelle pour les ressources, appelant les trois organisations à agir en fonction de leurs avantages comparatifs et les États membres à jouer également leur rôle. La coordination des Nations Unies devrait être intégrée dans les procédures standard. Le groupe a pris note des progrès réalisés en ce qui concerne le nouveau cadre de gestion et de responsabilisation et a insisté sur la nécessité d'une mise en œuvre complète pour assurer l'efficacité et la responsabilisation mutuelle. Le groupe a demandé que les documents de pays soient entièrement alignés sur les cadres de coopération et que les contributions des coordinateurs résidents soient davantage prises en compte dans les évaluations de performance. Il a mis l'accent sur la consultation des coordinateurs résidents lors de la sélection des membres des équipes de pays, en vue d'assurer la complémentarité des compétences. La liste de contrôle des réformes destinée à faciliter la supervision du Conseil d'administration a été un outil opportun, qui a permis de comparer facilement les entités entre elles et au fil du temps.

9. En réponse aux délégations, le directeur exécutif adjoint du FNUAP (gestion) a déclaré que le FNUAP restait pleinement engagé à faire progresser la réforme des Nations Unies. Il a décrit le FNUAP comme un organisme évoluant vers des processus aux résultats dans les programmes et vers des gains d'efficacité dans les opérations. Tous les documents de programme de pays sont basés sur les cadres de coopération et conformes à ceux-ci, ce qui, selon le FNUAP, contribue à faire avancer la partie normative de son mandat. Les directeurs régionaux ont régulièrement informé les coordinateurs résidents de la nomination de représentants du FNUAP. Tous les coordinateurs résidents peuvent évaluer les représentants du FNUAP, une pratique qui s'est quasiment généralisée en 2022. Le FNUAP est resté actif dans les programmes conjoints.

10. La directrice du Bureau des relations extérieures et du plaidoyer du PNUD a donné des exemples de collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, notamment avec ONU Femmes pour les évaluations socio-économiques de la pandémie de COVID-19. Elle a mis l'accent sur la nouvelle Académie Nexus, qui offre aux équipes de pays un apprentissage à l'échelle mondiale. Le PNUD, principal organisme contribuant au système des coordonnateurs résidents, avec 10,6 millions de dollars en 2022, se montre inquiet par le retard de financement. Pour une meilleure compréhension de la manière dont les organisations du système des Nations Unies peuvent progresser dans la réforme, il conviendrait de mieux orienter l'exercice de configuration des équipes de pays des Nations Unies. Tous les représentants résidents du PNUD ont été évalués par rapport aux objectifs de performance obligatoires pour les résultats des équipes de pays. Les directeurs régionaux ont demandé aux coordinateurs résidents un retour d'information sur les performances des représentants résidents.

11. Le directeur exécutif de l'UNOPS a souligné le contexte spécifique de l'organisation, puisque sa présence dans les pays et les régions est déterminée par la demande. L'UNOPS s'est félicité du pouvoir de convocation des coordinateurs résidents tout en reconnaissant les problèmes pratiques liés à l'existence d'un directeur de bureau multipays, pouvant être amené à coordonner les actions avec des coordinateurs résidents dans plusieurs pays. Il a souligné la volonté de l'UNOPS de rendre la responsabilisation et la coordination plus flexibles et plus efficaces. Bien qu'il ne dispose pas de documents de programme de pays, il est pleinement aligné sur les cadres de coopération. Les évaluations de performances incluent les coordinateurs résidents, conformément au cadre de gestion et de responsabilisation.

12. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2023/6 sur la mise à jour des efforts de mise en œuvre du repositionnement du système de développement des Nations Unies.

III. Audit interne et investigation

13. Le responsable du Bureau de l'audit et des enquêtes (OAI) du PNUD a présenté le rapport annuel de l'OAI sur les activités d'audit interne et d'investigation réalisées en 2022 (DP/2023/12) et la directrice du Bureau des services de gestion du PNUD a exposé la réponse de l'administration. Le directeur par intérim du Bureau des services d'audit et d'investigation (OAIS) du FNUAP a présenté le rapport de l'OAIS sur les activités d'audit interne et d'investigation en 2022 (DP/FPA/2023/6), le rapport annuel du Comité consultatif de surveillance (DP/FPA/2023/6/Add.1) et le mandat du Comité consultatif de surveillance. Le directeur exécutif adjoint (gestion) du FNUAP a présenté la réponse de l'administration. Le directeur du Groupe de l'audit interne et des enquêtes (IAIG) de l'UNOPS a présenté le rapport annuel sur les activités d'audit interne et d'enquêtes réalisées en 2022 (DP/OPS/2023/3) et le conseiller spécial du directeur exécutif de l'UNOPS pour les programmes et les politiques, la réponse de l'administration.

14. Un groupe de délégations a remercié l'OAI, l'OAIS et l'IAIG pour leur travail essentiel au renforcement de la confiance. Il s'est dit préoccupé par le fait que les conditions visant à garantir l'indépendance et l'efficacité de la fonction d'audit interne, telles que définies par l'Institut des auditeurs internes (IIA), n'étaient pas remplies ; il a souligné l'engagement régulier et sans restriction des bureaux d'audit auprès du Conseil d'administration et a suggéré la tenue de sessions informelles supplémentaires. Il a proposé que l'OAI et l'OAIS prévoient dans leur charte un accès libre, illimité et confidentiel au Corps commun d'inspection (CCI) et à toute autre entité ayant une fonction de surveillance ou de gouvernance liée à l'organisation, et que les comités d'audit/consultatifs fassent rapport au Conseil d'administration. Il a mis l'accent sur l'amélioration de la qualité des rapports afin qu'ils soient plus analytiques, qu'ils abordent les questions structurelles, qu'ils couvrent les enquêtes proactives dans les domaines à haut risque et qu'ils incluent les tendances et le suivi.

15. Les délégations ont fait remarquer que les organisations du système des Nations Unies devraient servir d'exemple aux autres en renforçant leur surveillance et indépendance conformément au cadre de référence international des pratiques professionnelles de l'IIA.

PNUD

16. Un groupe de délégations a reconnu que l'allocation de ressources à l'OAI en dépit de la diminution des ressources de base témoignait de l'engagement du PNUD en faveur d'un bureau d'audit opérationnel. Il a posé des questions sur la réponse à

l'évaluation externe de la qualité de l'IIA de 2022 et sur la poursuite de l'amélioration de l'indépendance et de la surveillance.

FNUAP

17. Un groupe de délégations s'est dit préoccupé par la conclusion du CCI 2023 selon laquelle le Comité consultatif de surveillance du FNUAP n'était pas totalement indépendant. Les délégations ont félicité le FNUAP pour ses bonnes pratiques en matière de coordination interinstitutionnelle, de mobilisation des ressources et de flux de travail critiques, ainsi que pour les progrès significatifs réalisés dans la mise en œuvre des recommandations issues de l'audit par rapport aux années précédentes.

UNOPS

18. Un groupe de délégations s'est déclaré très préoccupé par l'avis de l'IAIC selon lequel des améliorations majeures devaient être apportées aux processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle à l'UNOPS. Malgré les progrès significatifs réalisés en 2022, il reste encore beaucoup à faire. Une délégation a fait remarquer le déséquilibre important entre le personnel contractuel et le personnel régulier.

Réponses

19. En réponse aux délégations, le responsable de l'OAI du PNUD a indiqué qu'une évaluation externe de la qualité réalisée en 2022 avait confirmé l'indépendance du Bureau conformément aux normes de l'IIA. Les éléments nécessaires au maintien de l'indépendance sont intégrés dans les règles et règlements financiers et dans la charte. L'évaluation a donné lieu à dix recommandations ; l'OAI a pris 27 mesures correctives.

20. La directrice du Bureau de gestion du PNUD a affirmé son engagement en faveur du maintien de l'indépendance de l'OAI. Elle a fait remarquer que le rôle du Conseil d'administration déterminait le rôle du Comité consultatif pour les questions d'audit et d'évaluation et qu'il déciderait de toute modification de son mandat. Le système de gestion, de coordination et de centres de liaison des partenaires de mise en œuvre interinstitutionnels a permis au Fonds des Nations Unies pour l'enfance, au PNUD, au FNUAP et au Programme alimentaire mondial de partager des informations et des connaissances. Une équipe du PNUD s'est penchée sur l'efficacité de la gestion des partenaires de mise en œuvre.

21. Le directeur par intérim du FNUAP pour l'OAIS a décrit la restructuration de l'OAIS comme une nouvelle étape vers l'amélioration de son efficacité et la garantie de son adéquation avec l'objectif visé. L'OAIS a réaffirmé son indépendance et, en ce qui concerne le suivi de l'évaluation qu'il a réalisée sur son indépendance, a indiqué qu'il gèrait désormais son budget de manière indépendante, sur la base d'un montant total approuvé par le directeur exécutif. Il a été indépendant dans la rédaction de ses rapports et a déterminé son périmètre d'intervention de la réalisation de ses travaux sur la base de ses propres évaluations des risques. L'OAIS a fait l'objet d'une évaluation externe par l'IIA, qui a confirmé son indépendance et sa conformité aux normes applicables au secteur public, y compris en ce qui concerne son lien hiérarchique avec le chef exécutif de l'organisation.

22. Le directeur exécutif adjoint du FNUAP (gestion) a souligné que l'accès régulier et sans restriction de l'OAIS au Conseil d'administration était clairement énoncé dans les politiques approuvées par le Conseil ; de même, l'OAIS disposait déjà d'un accès sans restriction au CCI. Il a souligné que le Comité consultatif de surveillance était un organe indépendant qui conseillait le directeur exécutif, conformément à la

politique de surveillance du FNUAP approuvée par le Conseil d'administration, ce qui est conforme à l'approche adoptée par d'autres organismes. Il a fourni des rapports indépendants et a eu un accès illimité au Conseil d'administration.

23. Le directeur de l'IAIG de l'UNOPS a décrit les améliorations apportées aux rapports annuels et les enseignements tirés par le Conseil d'administration sur les éléments manquants. En ce qui concerne l'indépendance, l'IAIG a beaucoup progressé, mais la culture organisationnelle a besoin de temps pour s'améliorer. L'UNOPS travaille sur cette question afin d'obtenir une transparence totale et des garanties que les sanctions nécessaires seront appliquées.

24. Le conseiller spécial du directeur exécutif de l'UNOPS pour les programmes et les politiques a décrit l'inclusion de la fonction d'audit et de conseil indépendants dans la charte comme une amélioration majeure qui sera testée dans la pratique. Le budget de l'IAIG est désormais délimité. L'UNOPS reste pleinement conscient de la nécessité d'établir la confiance et de s'améliorer, et a déjà bien commencé. Son plan de réponse global comprenait des groupes de travail dédiés à la conformité, aux contrôles, à la culture et à la déontologie.

25. Un membre du Comité consultatif pour les questions d'audit et d'évaluation du PNUD a déclaré que son mandat n'incluait pas le recrutement des directeurs de l'OAI ni le suivi des recommandations du CCI, et a suggéré d'avoir des discussions approfondies avec l'administration sur ces deux questions. Le président du Comité consultatif de surveillance du FNUAP a indiqué que l'OAC avait participé à la nomination du directeur de l'OAIS ; il a fait remarquer que l'OAC avait effectivement examiné et discuté de la mise en œuvre par le FNUAP des recommandations du CCI ; et il a souligné que l'OAC était indépendant et que de nombreuses garanties avaient été mises en place pour assurer cette indépendance. Il a ajouté que le rapport de l'OAC mis à la disposition du Conseil d'administration était totalement indépendant et ne faisait pas l'objet d'un examen ou d'une autorisation de la part de l'administration. Un membre du Comité consultatif pour les questions d'audit de l'UNOPS a fait remarquer que le mandat du comité comprenait des conseils sur le recrutement du directeur de l'IAIG et l'examen des questions d'audit du CCI, et a souligné son indépendance.

26. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2023/7 sur les rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'audit interne et les investigations et les réponses de l'administration.

IV. Déontologie

27. La directrice du Bureau de la déontologie du PNUD a présenté un rapport sur les activités du Bureau de la déontologie du PNUD en 2022 (DP/2023/13) ; la directrice du Bureau des services de gestion du PNUD a présenté la réponse de l'administration. Le conseiller en déontologie du FNUAP a présenté un rapport sur les activités du Bureau de la déontologie du FNUAP en 2022 (DP/FPA/2023/3) ; le directeur exécutif adjoint du FNUAP (gestion) a présenté la réponse de l'administration. Le directeur du Bureau de la déontologie de l'UNOPS a présenté le rapport sur les activités du Bureau de la déontologie de l'UNOPS en 2022 (DP/OPS/2023/4) ; et le conseiller spécial du directeur exécutif de l'UNOPS pour les programmes et les politiques a présenté la réponse de l'administration.

28. Un groupe de délégations a souligné qu'une culture organisationnelle forte, fondée sur la déontologie et l'intégrité, constituait une base solide pour améliorer l'efficacité opérationnelle. Il a pris note des normes du CCI pour l'analyse et l'évaluation de l'indépendance des fonctions de déontologie et a souligné qu'il fallait

suivre de près les recommandations du CCI sur les fonctions de déontologie et l'examen des politiques et pratiques en matière de dénonciation (JIU/REP/2018/49). Il a mis l'accent sur la formation à la déontologie pour une forte culture de la déontologie, a applaudi le mois de sensibilisation à la déontologie organisé conjointement par le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS, et a apprécié les ressources renforcées pour chaque bureau de déontologie. Il s'est félicité de la stratégie de sensibilisation et de communication du bureau de déontologie du PNUD, du cadre déontologique inclusif du Bureau de déontologie du FNUAP et de la création du groupe pour l'intégrité au FNUAP. Notant que 2022 a été une année instable pour le Bureau de déontologie de l'UNOPS, il a apprécié les efforts déployés pour mettre à jour la politique de protection contre les représailles, développer une campagne de sensibilisation et mener un examen externe de son indépendance.

29. Une délégation a salué le code de déontologie du PNUD, qu'elle considère comme un modèle, et s'est interrogée sur la fréquence à laquelle les soumissionnaires de projets incluent d'anciens titulaires de contrats du PNUD. D'autres questions portaient sur les mises à jour de la politique de « protection contre les représailles » de l'UNOPS et sur la façon dont le bureau avait commencé à s'attaquer à une « culture de la peur ».

30. En réponse aux délégations, le directeur du Bureau de la déontologie du PNUD a fait état d'un travail et d'une amélioration continus, ainsi que d'une forte attention portée à la prévention des représailles dans le cadre du suivi de la décision 2022/16 du Conseil d'administration. Le Bureau a renforcé la transparence et maintenu la confidentialité. La gestion des ressources présente le plus grand risque de conflits d'intérêts ; les processus sont axés sur l'identification des problèmes dans ce domaine.

31. Le conseiller en déontologie du FNUAP a expliqué que la mission la plus importante du bureau de déontologie consistait à identifier les obstacles et les besoins en matière de prise de parole des différents membres du personnel. Le FNUAP s'est engagé dans des efforts considérables pour construire une culture d'intégrité et de sécurité pour tous. Le FNUAP a mis en place une approche inclusive de la déontologie en identifiant et en répondant aux obstacles culturels et intersectionnels qui empêchent les membres du personnel de s'exprimer.

32. Le directeur exécutif adjoint du FNUAP (gestion) a souligné la nécessité de créer un climat de confiance au sein du personnel pour que les rapports soient pris au sérieux et suivis d'effets. Il s'agit notamment d'améliorer la communication afin d'encourager le personnel à se manifester.

33. Le directeur du Bureau de la déontologie de l'UNOPS a décrit l'engagement des ressources humaines, de l'audit et du service juridique pour travailler de manière holistique sur la refonte du processus de dénonciation, conformément à la décision 2022/24 du Conseil d'administration. En ce qui concerne la politique de « protection contre les représailles », les améliorations ont consisté à introduire des mesures préliminaires, à renforcer le devoir de diligence en cas de risque immédiat pour la sûreté et la sécurité, et à adopter une approche centrée sur la victime. La lutte contre la culture de la peur a impliqué un accompagnement permanent du personnel pour l'inciter à s'exprimer et à respecter les valeurs fondamentales, ainsi que le renforcement de l'indépendance du bureau.

34. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2023/8 sur les rapports des bureaux de déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, et les réponses de l'administration.

V. Protection contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels

35. Le directeur exécutif adjoint du FNUAP (gestion), la directrice du Bureau des services de gestion du PNUD et la directrice du Groupe de gestion du personnel et de la culture organisationnelle de l'UNOPS ont fait le point sur la protection contre l'exploitation et les abus sexuels et le harcèlement sexuel, conformément à la décision 2020/11 du Conseil d'administration.

36. Un groupe de délégations a reconnu les efforts continus et les résultats obtenus en matière de mise à jour des politiques et des procédures, de formation, de création de centres de liaison, de renforcement des capacités et de promotion de la coopération interinstitutionnelle. Il a apprécié les efforts de normalisation et de partage des évaluations des partenaires de mise en œuvre. Le groupe a pris note de l'utilisation de Clear-Check et du système de divulgation des fautes professionnelles et de la possibilité d'étudier comment les deux systèmes pourraient se renforcer l'un l'autre. Reconnaissant que le personnel est mieux sensibilisé et que davantage de bureaux de pays sont équipés pour prévenir l'exploitation et les abus sexuels ainsi que le harcèlement sexuel et y répondre, il a insisté sur la poursuite de l'établissement de rapports axés sur les résultats concernant l'impact et le changement de culture au moyen d'un cadre d'établissement de rapports simplifié et plus clair.

37. La directrice du Bureau des services de gestion du PNUD a pris note de l'évaluation plus systématique de toutes les initiatives afin de s'assurer qu'elles ont les effets escomptés. Le PNUD a suivi le nombre de personnes qui signalaient les faits et celles qui ne les signalaient pas, ainsi que les raisons de ce refus ; 96 % des membres du personnel du PNUD estimaient qu'ils devaient signaler les actes commis par un collègue. Un format de rapport normalisé aiderait à déterminer collectivement les domaines dans lesquels des investissements supplémentaires sont nécessaires.

38. Le directeur exécutif adjoint du FNUAP (gestion) a convenu que l'apprentissage collectif était la voie à suivre, de même que l'établissement de rapports uniformes. Le nouveau cadre de suivi de l'organisation a permis de recueillir des informations plus détaillées auprès des unités administratives de pays et régionales afin d'identifier les bonnes pratiques et d'améliorer la compréhension des défis. Le groupe pour l'intégrité du FNUAP a veillé à ce que les réponses soient complètes, cohérentes et intégrées entre les différentes unités.

39. La directrice du Groupe de gestion du personnel et de la culture organisationnelle de l'UNOPS considère qu'une approche centrée sur les victimes est fondamentale. Une évaluation culturelle est prévue, qui permettra d'explorer les obstacles au signalement et d'instaurer un climat de confiance.

40. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2023/9 relative à la mise à jour conjointe sur la protection contre l'exploitation et les abus sexuels et le harcèlement sexuel.

Débat consacré au PNUD

VI. Rapport annuel de l'Administrateur

41. Dans sa déclaration (disponible sur le site du PNUD)², l'administrateur du PNUD a présenté son rapport annuel pour 2022 (DP/2023/14 et DP/2023/14/Corr.1).

² Voir <https://www.undp.org/fr/discours/discours-de-ladministrateur-du-pnud-loccasion-de-reunion-annuelle-du-conseil-dadministration-de-juin-2023>.

Il a décrit les défis extrêmes auxquels sont confrontés des millions de personnes qui tentent de survivre et qui sont confrontées à une profonde insécurité. Dans ce contexte de perturbations, quels sont les indicateurs qui témoignent d'une institution performante ? Il a indiqué que la diversité des attentes faisait partie du multilatéralisme et que cela ne constituait pas une raison de renoncer, mais plutôt de progresser. Le PNUD est au cœur des Nations Unies ; son envergure se mesure à ses 21 000 employés répartis dans 170 pays, à ses 3 500 à 4 000 projets en cours à tout moment, à ses centaines de partenariats formalisés et à son montant record de 4,8 milliards de dollars de réalisations en 2022. Mais qu'est-ce que cela signifie par rapport à la crise de la dette et aux coûts climatiques, qui se chiffrent en milliers de milliards ? En ce moment, les moyens ne sont pas à la hauteur des défis à relever. Ceci ne constitue pas une excuse pour une institution en matière de performance. Mais il s'agit d'un appel à réfléchir à la manière de juger les performances et à envisager de nouvelles mesures. Le PNUD souhaiterait travailler avec le Conseil d'administration sur ces questions.

42. Il a demandé aux délégations d'envisager des indicateurs telles que le montant des dépenses ou le nombre de personnes touchées. Avec 8 milliards d'habitants, que signifie atteindre 21 millions de personnes en 12 mois ? En outre, comment l'investissement peut-il être corrélé avec le rendement ? L'PNUD a effectué un travail politique considérable, complexe à mesurer ; l'impact s'est souvent manifesté sur une décennie par un effet multiplicateur des capacités, de la réforme politique et du renforcement des institutions. Les cadres de financement nationaux intégrés pourraient débloquer des centaines de milliards, voire des milliers de milliards d'investissements dans les ODD, mais il serait difficile de documenter le rendement exact des conseils politiques du PNUD. En ce qui concerne l'efficacité, 91 cents de chaque dollar du PNUD ont été affectés aux programmes. Les capitales pourraient comparer ces chiffres avec ceux de leurs propres organismes bilatéraux et d'autres organismes multilatéraux ; le MOPAN pourrait s'y intéresser de plus près. Le PNUD a atteint ce ratio tout en respectant des normes élevées en matière de transparence, de responsabilisation et d'autres critères. Parmi les autres indicateurs, le PNUD figure comme l'une des organisations internationales les plus largement financées, avec 100 donateurs.

43. L'administrateur a demandé si la confiance pouvait indiquer la performance. Les pays bénéficiaires du programme ont investi 1,2 milliard de dollars par l'intermédiaire du PNUD pour faire progresser les objectifs de développement nationaux, ce qui constitue une remarquable manifestation de confiance. Les donateurs ont confié des milliards à le PNUD et ont, à juste titre, posé des questions difficiles. L'PNUD est resté le premier partenaire des pays travaillant avec les fonds verticaux internationaux. Les appels à réduire son rôle diminueraient le droit des pays à décider à qui ils font confiance. L'administrateur a également demandé comment évaluer l'apprentissage. Les nombreuses évaluations et audits ont-ils permis d'en rendre compte ? À le PNUD, les centres politiques, les laboratoires d'accélération, l'approche par portefeuille, l'offre pour répondre aux crises, la stratégie d'égalité de genre et les efforts pour lutter contre le racisme et le manque d'inclusion sont autant d'éléments qui indiquent que l'institution a appris à évoluer. Il a décrit les « projets ambitieux » comme une occasion de juger le PNUD pour ce qu'il a réalisé et ce à quoi il aspire. Si le PNUD, compte tenu de sa taille et de son rôle au sein du système des Nations Unies, n'aspire pas à passer à l'échelle supérieure, le Conseil d'administration devrait alors se demander s'il fonctionne correctement. Le Plan stratégique devrait élever l'ambition et pousser le PNUD à viser l'impossible : les circonstances actuelles l'exigent.

44. Les membres du Bureau du Conseil d'administration ont remercié l'administrateur pour la présentation d'une année de réalisations record. Ils se sont

félicités de la mobilisation de 4,8 milliards de dollars et de la réalisation de 95 % des objectifs programmatiques prévus. Ils ont salué les partenariats efficaces avec le système des Nations Unies pour le développement, et la collaboration élargie avec des institutions financières internationales. Face à de multiples défis, ils ont souligné que le PNUD était plus important que jamais, notamment en ce qui concerne la réduction de la fracture numérique, le développement des capacités et la diffusion équitable de l'innovation. Le PNUD a soutenu les nouvelles options de financement du développement et pourrait élaborer des stratégies spécifiques pour aller plus loin. Les membres du Conseil ont mis l'accent sur les mesures de réduction des risques visant à attirer le secteur privé et sur la réforme immédiate des institutions financières internationales.

45. Un groupe de délégations a exprimé sa gratitude pour les efforts déployés par le PNUD au cœur du système des Nations Unies pour le développement. Il a souligné que : l'éradication de la pauvreté sous toutes ses formes et dimensions doit rester l'objectif fondamental de l'organisation ; un financement suffisant est essentiel pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ; le PNUD doit conserver son rôle dans un système de développement renforcé. Il a réitéré l'importance des engagements en matière d'aide au développement et a décrit l'insuffisance des ressources comme une source de préoccupation lorsque les défis sont plus complexes et ont des effets potentiellement irréversibles sur les pays en développement.

46. Un groupe de délégations a fait remarquer que les crises climatiques, fiscales et monétaires, énergétiques et géopolitiques bouleversent la vie des populations. Les pays en développement doivent constamment choisir entre la lutte contre les incendies et le développement. Les organisations de développement devraient aider les pays à répondre à ces dilemmes conformément aux priorités nationales, ce qui nécessite de la flexibilité et des réponses rapides, une coopération interinstitutionnelle et l'utilisation de l'expertise pour débloquer de nouveaux flux de financement. Les outils et les documents d'orientation nécessaires devraient être mis en place, de même qu'un niveau optimal de ressources de base pour assurer la capacité opérationnelle. Malgré les déficits de financement, le PNUD a tenu ses promesses, notamment grâce à son offre pour répondre aux crises, à sa promesse climatique, à ses cadres de financement et à ses solutions numériques.

47. Les délégations ont indiqué que le PNUD offrait un soutien cohérent, stratégique et substantiel en accord avec les priorités nationales. Il reste important pour aider les pays à s'adapter et à répondre aux opportunités et aux défis, et fait preuve de dynamisme et de performance dans un environnement mondial exigeant. Les délégations ont apprécié les efforts visant à rééquilibrer les systèmes de développement et à traiter les questions structurelles et ont salué les initiatives spécifiques du PNUD, y compris le projet FSO Safer, et le travail plus large sur la finance durable, la numérisation, le changement climatique, la biodiversité et les crises. Elles ont salué l'initiative « People for 2030 », Quantum et l'approche par portefeuille pour obtenir des résultats transformateurs et à plus grande échelle. Elles ont fait l'éloge de la stratégie d'égalité de genre, soulignant l'intersectionnalité et le suivi rigoureux. Un certain nombre de délégations ont exprimé leur inquiétude quant à la diminution des ressources de base.

48. Les délégations ont décrit le développement comme un processus dynamique nécessitant une responsabilisation conjointe. Il doit être au centre de l'agenda international et nécessite une nouvelle réflexion et de nouveaux partenariats, visant à l'inclusion et à la durabilité. Les délégations des pays à revenu intermédiaire ont insisté sur la nécessité de trouver des solutions innovantes aux inégalités structurelles. Des appels ont été lancés en faveur de la généralisation de la sécurité des personnes

et de l'adoption d'une approche du développement qui tienne compte des besoins du Sud. Un délégué a fait remarquer que le PNUD était porteur d'espoir, car il démontrait que les ODD pouvaient encore être atteints.

49. En réponse aux délégations, l'administrateur du PNUD a fait remarquer que de nombreux pays en développement se heurtaient à des difficultés de financement ; le PNUD reste profondément engagé dans ce domaine. Il a été l'une des premières organisations à alerter au sujet de la crise de la dette. Le Centre de financement durable a soutenu les efforts déployés dans 140 pays pour développer des réserves de projets afin d'accéder au financement, y compris sur les marchés des capitaux. Il a aidé les pays à développer des marchés d'assurance, à réduire les primes de risque sur les emprunts et à améliorer la fiscalité, notamment grâce à la numérisation. L'expansion de BioFin, l'initiative de financement de la biodiversité, de 40 à 138 pays, est un exemple de passage à l'échelle supérieure.

50. L'administrateur a déclaré que le PNUD avait beaucoup progressé en matière d'égalité de genre, notamment avec ONU Femmes, mais qu'il devait en faire davantage pour intégrer la question de l'égalité de genre dans les activités de l'organisation, en tout lieu et à tout moment. Chaque activité doit poser la question de la pertinence ou des risques pour l'égalité de genre. Le PNUD a assuré un suivi continu des performances grâce au label « égalité de genre ».

51. L'administrateur a insisté sur l'importance des investissements dans la gestion des risques et les évaluations régulières. En 2022, les gains d'efficacité liés au système des Nations Unies pour le développement s'élèvent à 24,4 millions de dollars. L'organisation intensifie ses travaux avec les institutions financières internationales. Alors que le PNUD diversifie continuellement son financement, l'équation des ressources de base atteint ses limites ; sans investissement, la situation risque de se dégrader.

52. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2023/10 relative au rapport de l'administrateur du PNUD sur les résultats obtenus en 2022 et les progrès réalisés dans le cadre du Plan stratégique 2022-2025.

VII. Dialogue interactif sur les voies de développement pour sortir de la crise

53. Un dialogue intégré sur les « voies de développement pour sortir de la crise » a été mené par le président du Conseil d'administration, l'administrateur du PNUD, le représentant permanent de la République démocratique du Congo, le représentant permanent du Vietnam, la directrice du Bureau régional du PNUD pour l'Afrique et la directrice du Bureau régional du PNUD pour l'Asie et le Pacifique.

54. Le président a souligné la complexité de la réponse à une crise lorsque les besoins de développement sont urgents. L'administrateur du PNUD a souligné qu'en dépit de quelques percées extraordinaires, le développement reculait. Le grand partenariat qui a conduit aux ODD est en train de se perdre sans l'état d'esprit nécessaire à la réussite de l'interdépendance. Il a appelé à aller de l'avant et à imaginer les Nations Unies comme un moyen de s'engager différemment.

55. Le représentant permanent du Vietnam a décrit un partenariat de 45 ans avec le PNUD qui soutient un développement centré sur les personnes. Cela a permis à son pays de sortir des conflits et de la grande pauvreté. Le Vietnam a investi rapidement et de manière globale dans la réponse à la pandémie de COVID-19, notamment par le biais de soins de santé numériques et d'une protection sociale inclusive. En 2022, la reprise économique a permis d'atteindre le taux de croissance le plus élevé de la

décennie. Il reste de nombreux défis à relever, mais le pays s'engage dans une nouvelle phase de développement inclusif et respectueux de l'environnement. La directrice du Bureau régional du PNUD pour l'Asie et le Pacifique a fait des remarques complémentaires.

56. Le représentant permanent de la République démocratique du Congo a décrit la priorité accordée aux personnes par le biais d'un investissement national global dans le développement communautaire. Sur la base des aspirations exprimées par les citoyens, le programme a cherché à combler de multiples déficits de développement dans 145 territoires, dont 54 soutenus par le PNUD. Il a commencé à fournir de l'électricité, de l'eau, des écoles, des routes et d'autres services essentiels, financés par une enveloppe de 1,6 milliard de dollars combinant des ressources nationales et internationales, notamment par le biais des droits de tirage spéciaux du Fonds monétaire international. La directrice du Bureau régional du PNUD pour l'Afrique a fait des remarques complémentaires.

57. Les délégations se sont félicitées de ce dialogue qui leur permet d'apprendre les uns des autres. De nombreuses populations étant encore totalement exclues du développement, elles ont souligné qu'il restait encore beaucoup de travail à accomplir. Les partenariats sont plus que jamais nécessaires, mais ils doivent être adaptés et fondés sur la confiance et le respect. Elles ont appelé à accroître la portée et la qualité du développement, à prendre davantage de mesures régionales et locales, et pas seulement nationales, à s'attaquer au modèle de développement classique, qui est défectueux et entraîne des coûts élevés supportés par toutes les sociétés, à faire naître un état d'esprit reconnaissant le caractère indéniable de l'interdépendance, à poursuivre la numérisation et l'innovation pour tous et à inviter le secteur privé à la table des négociations.

58. Les délégations ont souligné l'importance d'améliorer la réponse aux crises par le développement et se sont demandé si la communauté internationale y était adaptée et si les donateurs y apportaient le soutien nécessaire. Les politiques de développement et de sécurité devraient s'appuyer sur la participation et l'inclusion, et rechercher des conditions durables de paix et de sécurité, de bien-être et de soins pour des sociétés entières. Une délégation a fait remarquer la mobilisation autour de la pandémie de COVID-19 et a suggéré qu'un élan similaire soit donné aux ODD. Les délégations ont appelé à réorienter les programmes de développement vers des économies productives, le respect de la nature et une transition verte, qui sont des impératifs et non des options ; à prendre en compte les effets multiplicateurs qui découlent, par exemple, de l'industrie verte et de l'inclusion financière ; et à favoriser l'équité sociale, l'égalité de genre et la prise de décision inclusive. Pour faire face aux défis structurels et émergents, il faudrait que les États renforcent leurs institutions, notamment en mettant en place des systèmes de suivi et de statistiques solides ; la solidarité mondiale est essentielle.

59. En réponse aux délégations, le président les a exhortées à apporter des idées et des défis au Sommet des ODD et au Sommet de l'Avenir, y compris aux pays considérés comme « développés » qui sont confrontés à des défis majeurs en matière de développement pour s'orienter vers des modes de vie durables. S'ils ne s'engagent pas dans cette voie, cela reviendrait à dire que tout le monde peut continuer à pomper les combustibles fossiles ; le monde entier tomberait dans le précipice. La discussion sur les dilemmes communs pourrait aider à trouver des solutions systémiques solides à grande échelle. Il a appelé à examiner comment le PNUD et le système des Nations Unies pouvaient faire encore plus, et ce que les pays devraient faire en collaboration avec eux et pour eux.

60. L'administrateur du PNUD a apprécié les nombreuses remarques positives sur l'PNUD. Il a souligné qu'il était temps de réinitialiser la logique du débat. Le monde

continue d'investir des milliards dans la défense de la sécurité nationale, par exemple, alors même que la divergence des voies de développement constitue la plus grande menace. Des solutions plus complexes et systémiques peuvent être élaborées ; les modèles de développement sont imparfaits, mais peuvent évoluer ; un grand nombre de personnes agissent de manière appropriée. Le problème n'est pas un manque d'idées, mais un manque de confiance les uns envers les autres. Lorsque l'on parle de l'avenir, les ODD devraient être au cœur du débat. Montrer l'exemple permettrait de créer la confiance dans la coopération et l'investissement mutuel pour changer de trajectoire.

VIII. L'égalité de genre au PNUD

61. L'administratrice associée du PNUD a ouvert l'examen de ce point et le directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD a présenté le rapport annuel sur la mise en œuvre de la stratégie du PNUD en faveur de l'égalité de genre 2022-2025 (DP/2023/15).

62. Un groupe de délégations a fait remarquer que l'égalité de genre était menacée par de multiples crises et reculs des droits des femmes et des filles. Le PNUD a joué un rôle essentiel dans l'impulsion donnée pour atteindre l'égalité de genre. Il s'est félicité de la mise en œuvre réussie de l'approche transversale et innovante dans la stratégie pour l'égalité de genre, y compris les efforts visant à tirer parti de l'intelligence artificielle ; il a apprécié le soutien apporté aux femmes leaders, y compris les bâtisseuses de paix et les parlementaires ; et il a souligné l'autonomisation et l'inclusion significative des femmes marginalisées, y compris les femmes marginalisées sur la base de leur orientation sexuelle ou identité de genre. Il a salué les travaux catalytiques sur le financement de l'égalité de genre et a encouragé la collaboration sur l'égalité de genre et l'intégration de la dimension de genre dans l'ensemble des Nations Unies.

63. Les délégations ont souligné qu'il serait essentiel de combattre les stéréotypes liés au genre pour atteindre les ODD. Elles ont salué les processus inclusifs, tels que les quotas, et ont mis l'accent sur le partage de l'expertise en matière de médiation et de conflit avec les réseaux de femmes médiatrices. Elles ont souligné l'importance de la protection sociale et des systèmes de soins pour la justice économique et ont demandé si l'indice de pauvreté multidimensionnelle permettrait d'identifier les groupes vulnérables spécifiques. Elles ont reconnu le travail de prévention de la violence fondée sur le genre dans le cadre de l'initiative Spotlight de l'Union européenne et des Nations Unies, apprécié les interactions du PNUD avec la société civile et approuvé l'investissement dans la préparation des fonctionnaires du PNUD à conduire des changements profonds et à appliquer la politique d'égalité de genre dans l'ensemble du système.

64. En réponse aux délégations, le directeur du Bureau d'appui aux politiques et aux programmes du PNUD a déclaré qu'il prévoyait d'étendre à d'autres pays un projet pilote sur la désinformation et les contrecoups, fondé sur l'intelligence artificielle, et de mettre au point un meilleur système d'alerte précoce pour comprendre les tendances et renforcer les mesures de prévention et de réaction. Ces efforts ont été financés par des ressources de base qui ont permis au PNUD de suivre l'évolution rapide de la situation. Le PNUD est en train de finaliser des documents d'orientation sur le soutien aux personnes LGBTQI+ dans les processus politiques et électoraux. Il vise à intensifier les travaux sur le financement de l'égalité de genre par le biais des cadres de financement nationaux intégrés, des normes relatives aux objectifs de développement durable et des cartes d'investisseur, ainsi que de l'utilisation de la certification du label « égalité de genre » avec les ministères des Finances et les

banques centrales. Le PNUD s'est engagé à travailler avec ONU Femmes. Avec de nombreux acteurs dans le domaine de l'égalité de genre, le PNUD dispose d'un avantage comparatif dans le domaine des systèmes, des institutions et des finances.

65. La directrice de l'équipe de genre du PNUD a déclaré que les documents d'orientation sur les personnes LGBTQI+ s'appuieraient sur des exemples pratiques de ce qui fonctionne dans divers pays ; la prochaine étape consistera à élaborer un projet mondial pour remédier aux lacunes en matière de données et autres obstacles qui empêchent d'atteindre les femmes exclues. Le PNUD a fait partie d'un groupe de travail interinstitutions chargé d'élaborer des documents d'orientation sur l'intersectionnalité afin que les organismes des Nations Unies adoptent une optique commune. L'indice de pauvreté multidimensionnelle permettrait d'identifier les groupes de femmes vulnérables grâce à des indicateurs sur la pauvreté en temps, l'éducation, le logement, la santé sexuelle et reproductive, l'accès au financement, la violence et la participation politique.

66. Le Conseil d'administration a pris note du rapport annuel sur la mise en œuvre de la stratégie du PNUD en faveur de l'égalité de genre 2022-2025 ([DP/2023/15](#)).

IX. Programmes de pays et questions connexes

67. L'administratrice associée du PNUD a présenté le document de programme de pays pour le Chili. Le directeur régional du PNUD, Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes, a apporté des précisions d'un point de vue régional.

68. Une délégation a décrit le document de programme de pays comme étant le résultat d'une réflexion commune visant à relever les défis nationaux et internationaux en matière de développement durable. Le processus a cristallisé la précieuse contribution du PNUD et a offert un modèle de collaboration qui pourrait être reproduit.

69. En réponse à la délégation, le directeur régional du PNUD, Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes, a remercié le gouvernement chilien pour sa confiance et sa collaboration.

70. Le Conseil d'administration a approuvé, conformément à sa décision 2014/7, le document de programme de pays pour le Chili ([DP/DCP/CHL/6](#)).

X. Évaluation

71. Le directeur par intérim du Bureau indépendant d'évaluation (BIE) a présenté le rapport annuel sur l'évaluation pour 2022 ([DP/2023/16](#)), l'évaluation de l'appui à la protection sociale ([DP/2023/17](#)) et l'évaluation de l'appui à l'accès à la justice ([DP/2023/19](#)). Le directeur du Bureau d'appui aux politiques et aux programmes du PNUD a présenté les commentaires de l'administration sur le rapport annuel d'évaluation pour 2022 et la réponse de l'administration à l'évaluation de l'appui à la protection sociale ([DP/2023/18](#)). La directrice du bureau de crise du PNUD a fourni la réponse de l'administration à l'évaluation de l'appui à l'accès à la justice ([DP/2023/20](#)).

Rapport annuel sur les activités d'évaluation en 2022

72. Les délégations ont félicité le BIE d'avoir amélioré la qualité des évaluations décentralisées et d'avoir innové dans ses publications. Elles ont invité à mieux expliquer dans le rapport annuel les performances du BIE par rapport au plan, les bonnes pratiques en matière d'évaluation et la couverture géographique et thématique

de l'évaluation par rapport au budget. Elles ont noté que les ressources financières s'alignaient sur les objectifs de la politique d'évaluation.

73. En réponse aux délégations, le directeur par intérim du BIE a accepté de fournir plus de détails sur la couverture géographique dans le rapport annuel, en précisant que le rapport reflétait le cycle du document de programme du pays. Le Centre de gestion des évaluations a fourni une cartographie basée sur la géographie. Il a reconnu que l'administration du PNUD s'était engagée à financer le BIE, qui a reçu une augmentation significative en 2022 malgré des ressources de base limitées. La création d'une plateforme d'évaluation mondiale a commencé par l'envoi de conseillers régionaux seniors sur le terrain.

74. Le directeur du Bureau d'appui aux politiques et aux programmes du PNUD s'est félicité du soutien apporté à l'évaluation décentralisée. La chef du groupe de l'efficacité du PNUD a indiqué une augmentation de 33 % de l'investissement dans l'évaluation décentralisée pour 2021.

Évaluation de l'aide à la protection sociale

75. Un groupe de délégations a souligné que l'approche multisectorielle, la forte présence sur le terrain et les liens avec six solutions de signature conféraient au PNUD un avantage comparatif dans le domaine de la protection sociale. Cela devrait compléter les mandats spécifiques et les capacités techniques des organismes spécialisées. Le groupe s'est inquiété de certaines lacunes. Le PNUD devrait éviter les projets fragmentés et à petite échelle, renforcer le soutien aux pays à faible revenu et aux pays les moins avancés, renforcer la protection sociale tenant compte de l'égalité de genre, et continuer à renforcer et à affiner les partenariats, sur la base des avantages comparatifs. Le groupe a approuvé l'Accélérateur mondial pour l'emploi et la protection sociale pour des transitions justes et a souhaité avoir plus de détails sur les progrès et la valeur ajoutée.

76. En réponse aux délégations, le directeur du Bureau d'appui aux politiques et aux programmes du PNUD a reconnu qu'il était essentiel d'éviter la fragmentation. La couverture de 4 milliards de personnes sans protection sociale nécessiterait l'intervention de toutes les parties prenantes. La protection sociale comporte de multiples composantes ; le PNUD pourrait se positionner pour les aider à travailler ensemble, en coordination avec d'autres partenaires. Même l'Accélérateur mondial ne peut pas répondre seul à l'ampleur du problème ; les solutions doivent émerger au niveau du pays, soutenues par des partenariats internationaux. Compte tenu des contraintes qui pèsent sur l'espace budgétaire dans la plupart des pays en développement, les cadres de financement nationaux intégrés pourraient contribuer à l'élaboration d'une approche multipartite de la protection sociale.

77. Un spécialiste des politiques du PNUD a déclaré que les pays avaient eu du mal à établir un lien entre les politiques intégrées et le financement. Le PNUD a élaboré des documents d'orientation sur l'emploi et la protection sociale dans les cadres de financement nationaux intégrés.

Évaluation de l'appui à l'accès à la justice

78. Une délégation a souligné que l'État de droit était essentiel au développement durable, mais que son importance avait été sous-estimée. Elle a exhorté le PNUD à améliorer l'analyse de l'économie politique, à mettre davantage l'accent sur les mécanismes traditionnels de la justice et à mieux intégrer le secteur de la justice et d'autres programmes afin de garantir une approche globale.

79. En réponse à la délégation, le directeur par intérim du BIE a affirmé qu'il était important de reconnaître l'écart croissant en matière d'accès à la justice.

80. La directrice du bureau de crise du PNUD a fait remarquer que les Nations Unies avaient approuvé une nouvelle vision de l'État de droit. La refonte de la coordination pourrait permettre d'améliorer les effets sur le terrain. Alors qu'un soutien continu est essentiel pour progresser, les ressources ont diminué.

81. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2023/11 sur l'évaluation du PNUD.

XI. Fonds d'équipement des Nations Unies

82. L'administratrice associée du PNUD a ouvert l'examen de ce point, et le responsable du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) et le secrétaire exécutif adjoint du FENU ont présenté le rapport sur les résultats obtenus par le FENU en 2022 ([DP/2023/22](#)).

83. Les membres du Bureau du Conseil ont félicité le FENU pour son rôle dans les solutions financières innovantes, l'inclusion numérique et financière, les politiques et réglementations, et le soutien aux mécanismes de financement locaux. Ils ont reconnu les difficultés persistantes à attirer les investissements du secteur privé pour les ODD, en particulier dans les pays les moins avancés, et ont encouragé le FENU à continuer à soutenir les réserves de projets, les environnements favorables et les instruments financiers. Ils ont mis en avant plusieurs considérations : remédier au manque d'informations sur les processus d'examen interne en fournissant au Conseil d'administration une mise à jour sous la forme d'une séance d'information dès que possible ; agir d'urgence pour combler le grave écart de parité entre les genres dans l'encadrement supérieur ; et étendre la coopération avec d'autres entités des Nations Unies et des parties prenantes externes afin d'amplifier les impacts catalytiques. Ils se sont inquiétés de la diminution des ressources de base, qui ne représentent plus que 8 % des recettes totales, notant que cela compromet la mise en œuvre effective du Cadre stratégique, la présence du FENU dans les 46 pays les moins avancés, les solutions financières novatrices et la surveillance nécessaire. Ils ont exhorté les États membres à remédier à la diminution des ressources de base.

84. Un groupe de délégations a souligné les contributions du FENU à une transformation économique inclusive et durable dans les pays les moins avancés, conformément au Programme d'action de Doha pour les pays les moins avancés pour la décennie 2022-2031. Le FENU a joué un rôle essentiel dans la numérisation, l'investissement dans les infrastructures locales et le financement des petites et moyennes entreprises. Il a joué un rôle croissant dans le financement catalytique, en mobilisant 600 millions de dollars pour des investissements dans le développement durable en 2022. Le groupe a lancé un appel à la communauté internationale pour qu'elle tienne ses engagements en matière de ressources de base.

85. Un groupe de délégations a affirmé la valeur unique du FENU dans l'expansion des produits et services numériques et financiers, l'investissement dans des infrastructures résilientes au climat, la création d'emplois et la réduction des risques d'investissement, entre autres contributions. Il a demandé au FENU de répondre à sa préoccupation concernant le fait que près de 70 % des postes de direction se trouvaient en dehors des pays les moins avancés. Il a exhorté le FENU à tirer parti de son rôle d'entité de financement catalytique pour débloquer des fonds pour le Programme d'action de Doha.

86. Un groupe de pays a demandé à ce que la matrice intégrée des résultats et des ressources soit présentée plus tôt et a encouragé l'analyse des étapes dans le rapport 2023. Il a félicité le FENU pour la qualité de ses évaluations, rappelant aux États membres que de telles tâches dépendent d'un financement de base. Tout en

reconnaissant que le portefeuille de projets de l'organisation impliquait intrinsèquement un risque plus élevé, il a souligné son inquiétude face à un ratio de prêts non productifs de 26 % et a approuvé l'élaboration d'une stratégie d'investissement visant à définir la propension du FENU à prendre des risques. Le groupe a fait remarquer une certaine impatience dans l'attente des résultats de l'enquête sur le congé administratif du secrétaire exécutif en 2022 et de l'audit de performance du FENU réalisé par l'OAI. Il a fait remarquer que toute discussion sur le maintien de l'adéquation du FENU à son objectif dépendait de la stabilité de l'équipe de direction. Il a conclu qu'il était plus que jamais convaincu du mandat de l'organisation en matière de mobilisation de fonds et de soutien aux marchés et systèmes financiers locaux dans les pays les moins avancés.

87. Les délégations ont souligné que le FENU était bien placé pour fournir des solutions concrètes afin de mobiliser le financement privé des ODD, suggérant que les Nations Unies fournissent davantage ce type d'assistance. Elles ont souligné les activités du Fonds fiduciaire pour le financement jusqu'au dernier kilomètre et se sont félicitées de l'engagement accru en faveur du financement de la biodiversité et des systèmes alimentaires durables.

88. En réponse aux délégations, le responsable du FENU a déclaré que l'organisation s'engageait à gagner en permanence la confiance des pays partenaires et des donateurs. Le FENU est en train de finaliser une stratégie d'égalité de genre visant à combler le fossé institutionnel en matière de parité et à améliorer les résultats en matière d'égalité de genre dans les investissements et la programmation. La diminution des ressources de base a limité la capacité de surveillance nécessaire ; les évaluations disposaient de budgets très limités. Il a confirmé la poursuite de la coopération avec les Nations Unies et les actionnaires externes, s'est engagé à accroître les efforts conformément au Programme d'action de Doha, a convenu que le personnel devait se rapprocher des pays les moins avancés et a affirmé la valeur d'une stratégie d'investissement. En ce qui concerne les prêts non productifs, il a précisé que le taux de 26 % reflétait la dépréciation des prêts, qui est une mesure de précaution visant à garder des fonds en réserve si les prêts ne sont pas performants. Il a souligné que les prêts dépréciés n'étaient pas nécessairement radiés ; aucun prêt n'a été radié à ce jour. Il a fait remarquer le potentiel de développement d'instruments de garantie innovants dans le cadre du Fonds fiduciaire du dernier kilomètre.

89. L'administratrice associée du PNUD a déclaré que le processus d'enquête sur le secrétaire exécutif était en cours. Afin de protéger l'intégrité du processus, le Conseil d'administration sera informé de l'achèvement de la procédure. Elle partage l'inquiétude de nombreuses délégations quant à la diminution des ressources de base, car le FENU a été très innovant et mérite un large soutien.

90. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2023/12 relative au rapport sur les résultats obtenus par le FENU en 2021.

XII. Volontaires des Nations Unies

91. L'administratrice associée du PNUD a ouvert l'examen de ce point et le coordonnateur exécutif du Programme des Volontaires des Nations Unies (VNU) a présenté le rapport annuel de l'administrateur du Programme VNU ([DP/2023/23](#)).

92. Les membres du Bureau du Conseil d'administration ont reconnu le rôle unique du programme VNU en tant que prestataire de services à l'échelle du système. Le nombre croissant de volontaires, de plus en plus diversifiés, témoigne de l'écho qu'il rencontre auprès des personnes. Ils ont noté une attention redoublée sur les actions d'urgence en 2022, l'utilisation stratégique du Fonds spécial de contributions

volontaires permettant des déploiements rapides et ciblés, et une adaptation efficace à un contexte mondial en évolution. Les membres du Conseil d'administration ont salué l'engagement en faveur de la parité entre les genres ; ils ont encouragé le programme VNU à atteindre la parité entre les genres dans toutes les régions, les catégories de volontaires et les déploiements avec les partenaires des Nations Unies ; et ont demandé instamment la poursuite du soutien au programme VNU, notamment par le biais du Fonds spécial de contributions volontaires.

93. Un groupe de délégations a félicité le programme VNU pour sa capacité démontrée à répondre aux crises et à construire des communautés résilientes. Du point de vue du devoir de diligence, il attend avec impatience que le programme VNU continue d'examiner les régions qui conviennent aux jeunes volontaires et à d'autres groupes de volontaires ayant des besoins spécifiques. Il a cité le programme VNU comme un modèle d'intégration des personnes handicapées. En rationalisant les processus et en développant des solutions numériques avancées, le programme VNU a réalisé d'importants progrès dans l'amélioration de son efficacité organisationnelle, des résultats qui pourraient être encore améliorés. Le groupe a fortement encouragé le programme VNU à s'associer aux équipes de pays des Nations Unies afin d'accroître leur capacité à intégrer le volontariat dans les stratégies et les plans de développement nationaux.

94. Les délégations ont salué le programme VNU en tant que partenaire de plus en plus pertinent pour les équipes de pays et humanitaires des Nations Unies. Elles ont souligné que 84 % des volontaires proviennent désormais du Sud ; ont salué la nette augmentation du nombre de femmes volontaires en Afrique qui, jusqu'en 2022, était la seule région à ne pas avoir atteint la parité entre les genres ; et ont applaudi les initiatives menées par les jeunes volontaires, visant à la fois à leur donner les moyens de s'autonomiser. Elles ont approuvé l'intégration du volontariat dans les Plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

95. Le coordinateur exécutif du programme VNU a souligné l'importance d'atteindre la parité entre les genres dans toutes les régions et entités des Nations Unies et a décrit une initiative visant à atteindre l'équilibre entre les genres dans les missions de maintien de la paix et les missions politiques spéciales, où le ratio de volontaires féminines dans les opérations plus importantes est passé de 13 % en 2018 à 40 % en 2022. Il a remercié les pays d'offrir des opportunités aux volontaires handicapés et a souligné l'augmentation du nombre d'entités des Nations Unies qui les financent. Le programme VNU se concentrera sur les mesures d'efficacité et d'efficacités et sur le respect du devoir de vigilance à l'égard des jeunes volontaires, en étroite collaboration avec les entités des Nations Unies qui les accueillent. Il a souligné l'engagement continu à promouvoir le volontariat en tant que phénomène du cycle de vie et moyen puissant de mise en œuvre de l'Agenda 2030 conformément à l'orientation stratégique de l'examen quadriennal complet de la politique ([A/RES/75/233](#)).

96. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2023/13 sur les Volontaires des Nations Unies : rapport annuel de l'administrateur.

Débat consacré au FNUAP

XIII. Déclaration de la Directrice exécutive et rapport annuel

97. Dans son discours d'ouverture (disponible sur le site web du FNUAP)³, la directrice exécutive du FNUAP a décrit comment la pandémie de COVID-19 a interrompu des décennies de progrès dans la prévention des décès maternels. Toutefois, l'action menée par le FNUAP pour remédier à la pénurie mondiale de près d'un million de sage-femmes pourrait permettre d'éviter deux tiers des décès maternels et néonataux, un investissement que le monde ne peut pas se permettre de manquer. La santé et les droits sexuels et reproductifs faisant l'objet d'une forte répression politique, elle a exhorté les États membres et tous les partenaires à saisir les occasions de dialogue et de consensus, notamment à l'occasion du 30^e anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD30). Elle a mis en avant de nombreuses réalisations tout en soulignant que, dans de trop nombreux endroits, le développement durable était menacé et les droits étaient en recul. Le FNUAP est resté concentré sur son travail normatif et sur le ciblage des formes multiples et croisées de discrimination. Il s'agissait d'intensifier les innovations et d'investir dans le travail des femmes innovatrices. Il a continué à s'efforcer de respecter les normes les plus strictes en matière de transparence, de responsabilisation et de surveillance. Elle a reconnu que le FNUAP devait continuer à s'adapter et rester ouvert, comme toujours, à l'amélioration. À cet égard, le FNUAP s'est félicité du rapport de l'examen du Corps commun d'inspection sur la gestion et l'administration du FNUAP.

98. Dans la perspective de la CIPD30, la directrice exécutive a déclaré que le FNUAP négociait divers partenariats et encourageait les États membres à soutenir le processus d'examen par le biais de consultations nationales, de conférences régionales sur la population et de trois dialogues mondiaux sur la jeunesse, la diversité démographique et l'impact de la technologie. Sur le plan de l'action humanitaire, dans de nombreux cas, sans le FNUAP, personne ne mettrait en évidence la situation désespérée des femmes et des filles ni ne se concentrerait sur leurs droits et leurs choix. Les besoins dépassent largement les ressources, ce qui oblige tout le monde à travailler différemment et à se concentrer sur la prévention et la résilience. Elle s'est félicitée de l'augmentation du financement de l'aide humanitaire et a lancé un appel en faveur d'un maintien des ressources de base et d'une plus grande flexibilité pour les autres ressources, soulignant que les investissements dans la santé et les droits sexuels et reproductifs offrent des avantages considérables pour les personnes, les économies et les sociétés. Le FNUAP s'est efforcé de mobiliser un financement beaucoup plus large auprès d'autres acteurs et instruments de financement.

99. La directrice régionale du FNUAP pour l'Afrique orientale et australe a fait remarquer que les principales priorités de la région étaient d'exploiter le dividende démographique et de tenir les engagements de la CIPD. Il est impératif de mettre l'accent sur les adolescents et les jeunes pour qu'ils soient en bonne santé, autonomes et productifs. L'FNUAP a également renforcé sa capacité institutionnelle afin de garantir que les travailleurs sanitaires et sociaux soient en mesure de planifier, fournir et contrôler des services de SDSP de qualité dans les situations d'urgence.

100. Les membres du Bureau ont félicité le FNUAP pour les résultats obtenus dans la plupart des domaines du plan stratégique et l'ont invité à se concentrer sur les domaines où les progrès sont plus lents. La poursuite des efforts visant à accélérer les programmes adaptés aux conditions locales est particulièrement importante pour

³ Voir <https://www.unfpa.org/press/statement-executive-director-annual-session-executive-board-2023>.

aider les pays à réduire la mortalité maternelle. Les membres du conseil d'administration se sont inquiétés de l'augmentation du nombre de cas humanitaires et ont exhorté à soutenir davantage le FNUAP, qui est souvent le seul organisme à s'attaquer à la violence fondée sur le genre et à veiller à ce que les femmes puissent donner naissance en toute sécurité. Le FNUAP a continué à jouer un rôle de premier plan dans le domaine de la population et du développement durable en exploitant le pouvoir des données et en investissant dans les adolescents et les jeunes, des efforts essentiels pour les ODD. Les membres du Conseil d'administration se sont félicités des recettes les plus élevées jamais enregistrées par l'organisation et ont encouragé les États membres à respecter leurs engagements en matière de ressources de base. Ils ont apprécié l'engagement de l'administration du FNUAP en faveur du renforcement de la surveillance et de la réforme des Nations Unies.

101. Un groupe de délégations a reconnu les efforts louables déployés pour mettre fin aux décès maternels évitables, aux besoins non satisfaits en matière de planification familiale et à la violence à l'égard des femmes et des filles ainsi qu'à toutes les pratiques préjudiciables, ce qui a permis d'accélérer les progrès vers la réalisation des ODD. Le groupe a invité le FNUAP à continuer à soutenir les pays en développement en fonction de leurs besoins nationaux, de leur contexte et de leurs priorités. Il s'est félicité des dialogues régionaux visant à promouvoir la coopération entre les gouvernements, a reconnu l'importance de développer des partenariats stratégiques avec les institutions financières internationales et a souligné la nécessité de tirer parti des données, de la technologie et de la numérisation pour fournir des services aux communautés locales. Les efforts en cours sur la dynamique démographique, l'égalité de genre et l'autonomisation des jeunes ont joué un rôle essentiel dans l'accélération de la réalisation des ODD.

102. Un groupe de délégations a souligné que le travail du FNUAP était plus nécessaire que jamais, les femmes et les filles étant les plus durement touchées par les multiples crises, et la santé et les droits sexuels et reproductifs étant remis en question dans le monde entier. Les femmes devraient être responsabilisées et assises à la table des négociations pour trouver des solutions durables aux conflits, à la pauvreté et à la couverture sanitaire. Le FNUAP doit continuer à être flexible, à bénéficier d'un financement complet et à être en mesure d'accélérer considérablement ses travaux afin d'atteindre ses résultats transformateurs. Le groupe a attiré l'attention sur le renforcement du FNUAP dans la lutte contre les normes sociales et de genre néfastes, sur l'augmentation de sa capacité de réponse humanitaire et, par le biais de la CIPD30, sur l'intensification des efforts collectifs visant à faire de la santé et des droits sexuels et reproductifs une réalité pour chaque fille et femme.

103. Les délégations ont apprécié l'accent clairement mis sur les droits humains et le développement ; elles ont noté que la population et l'égalité de genre sont des priorités du développement socio-économique national et ont exprimé leur inquiétude quant à la régression de la santé maternelle. Alors que l'aide humanitaire s'est accrue, le financement de la population et du développement devrait être maintenu en vue de l'accès universel aux services et de la mise en œuvre du programme d'action de la CIPD. Une assistance technique et un renforcement des capacités supplémentaires pourraient soutenir des systèmes de santé nationaux plus résilients ; l'intégration de la santé sexuelle et reproductive dans la couverture sanitaire universelle est essentielle. Les délégations ont souligné la poursuite de la lutte contre le VIH, le renforcement de la gestion de la chaîne d'approvisionnement et de l'assurance « dernier kilomètre », l'éducation sexuelle complète, ainsi que les efforts visant à mettre fin aux mariages d'enfants et aux mariages précoces.

104. Les délégations se sont félicitées de l'intensification des travaux sur les données et la dynamique de la population, compte tenu des changements démographiques, et

de la manière dont le FNUAP envisage les changements démographiques, non pas comme une menace, mais comme une opportunité pour un avenir meilleur. Elles ont encouragé le FNUAP à intégrer les grandes tendances, telles que la transformation démographique et le changement climatique, dans les discussions de la CIPD30. Elles ont apprécié la détermination à faire progresser le dialogue sur les droits sexuels et reproductifs, les droits humains et l'égalité de genre, et ont noté que l'amélioration de la collecte des données démographiques peut contribuer à s'opposer à la politisation et à atténuer les effets négatifs des tendances démographiques disparates. Les délégations se sont inquiétées de la dépendance à l'égard d'un petit nombre de donateurs et ont suggéré que le FNUAP renforce ses partenariats avec les institutions financières multilatérales et le secteur privé.

105. En réponse, la directrice exécutive du FNUAP a fait remarquer que malgré de grandes ambitions, l'année écoulée a présenté plusieurs défis. Le FNUAP a mis l'accent sur des priorités telles que l'amélioration des systèmes, un meilleur partenariat avec l'Organisation mondiale de la santé et la collaboration avec les communautés pour réduire la mortalité maternelle. Il est resté axé sur une approche fondée sur les droits et a travaillé avec les gouvernements, sur la base de l'appropriation nationale, de la législation et de la culture locales, afin d'étudier les moyens de passer à l'échelle supérieure. La directrice exécutive a souligné les efforts déployés par le FNUAP pour s'adapter à un monde en évolution rapide, élaborer de nouveaux outils et de nouveaux documents d'orientation pour suivre l'amélioration des réponses humanitaires, s'efforcer de planifier à l'avance pour répondre aux besoins humains et redoubler d'efforts pour améliorer les évaluations de la vulnérabilité, la logistique et l'engagement avec plusieurs acteurs humanitaires et du développement.

106. Elle a fait remarquer que la CIPD30 offrirait une chance de se recentrer, de construire un consensus et d'accélérer les engagements de longue date envers un agenda approuvé par les États membres. Il est important de nouer de nouvelles alliances et de tirer parti du pouvoir de rassemblement du FNUAP. Elle a souligné trois objectifs pour la CIPD30 : revendiquer et célébrer les victoires ; réduire la polarisation et la désinformation ; et soutenir la santé et l'égalité de genre en tant qu'éléments primordiaux de tous les ODD. Le FNUAP s'est attaché à ne laisser personne pour compte, notamment en utilisant les données, car la technologie améliore les capacités à localiser et à atteindre les personnes, même en cas de crise. Elle a souligné l'importance de poursuivre le travail d'information des jeunes sur la sexualité humaine, étant donné que les informations ont un effet extrêmement protecteur. Elle a souligné la pertinence du FNUAP dans divers contextes, démontrée en partie par le travail sur le vieillissement, la faible fécondité et la résilience démographique. L'FNUAP diversifie son financement en s'intéressant à diverses ressources du développement, y compris nationales.

107. Le directeur exécutif adjoint du FNUAP (gestion) a indiqué que la Division de la réponse humanitaire avait été réorganisée dans le cadre de la mise en œuvre des 12 recommandations d'une évaluation de 2020, et que le FNUAP avait créé une équipe mondiale d'intervention d'urgence pour fournir un soutien immédiat dans les situations d'urgence.

108. La directrice exécutive adjointe du FNUAP (programmes) a mis l'accent sur l'initiative Sahel Women's Empowerment and Demographic Dividend (autonomisation des femmes et dividende démographique au Sahel, SWEDD), un partenariat avec la Banque mondiale visant à fournir des services de santé et à favoriser l'autonomisation économique.

109. Le directeur de la Division politique et stratégie du FNUAP a indiqué que deux résultats avaient été partiellement atteints : (a) les normes sociales et de genre ; et

(b) les données et évolutions démographiques. Les bureaux de pays et les partenaires du FNUAP ont dû faire face à plusieurs défis dans la lutte contre les normes sociales et de genre préjudiciables, en raison de facteurs tels que l'augmentation des situations humanitaires et fragiles, la réticence de certaines parties prenantes, l'insuffisance des ressources et la pandémie de COVID-19.

110. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2023/14 sur le FNUAP : rapport annuel de la directrice exécutive.

Rapport du Corps commun d'inspection

111. La vice-présidente du CCI a présenté l'examen de la gestion et de l'administration du Fonds des Nations Unies pour la population ([JIU/REP/2023/1](#)). Le directeur exécutif adjoint du FNUAP a présenté la réponse de l'administration au rapport ([DP/FPA/2023/CRP.4](#)).

112. Un groupe de délégations a noté que les priorités de l'examen étaient utiles pour l'examen interinstitutions du CCI qui est en cours. Il a à nouveau souligné qu'un Conseil d'administration distinct pour le FNUAP pourrait s'avérer inefficace et faire double emploi et que le Conseil d'administration doit veiller à disposer de suffisamment de temps pour fournir des documents d'orientation de fond. Il a pris acte de l'explication des règles liant le Comité consultatif de surveillance, s'est félicité de la nouvelle stratégie de gestion des ressources humaines ainsi que du recrutement et du déploiement opportun, a noté que les implantations et les responsabilités des bureaux régionaux pourraient s'aligner plus étroitement sur celles d'autres entités des Nations Unies et a soutenu l'établissement de rapports sur les risques, les coûts et les problèmes de fonctionnalité dans le cadre du projet de transformation des technologies de l'information et de la communication.

113. En réponse, le directeur exécutif adjoint du FNUAP (gestion) a indiqué que le FNUAP examinait les 21 recommandations informelles et rendrait compte de la manière dont il y répondait dans le cadre du prochain rapport annuel de la directrice exécutive au Conseil d'administration.

114. La vice-présidente du CCI a souligné le rôle du Conseil d'administration dans la détermination de la suite à donner aux recommandations qui lui sont adressées.

XIV. Dialogue interactif sur la résilience démographique dans un monde de 8 milliards d'habitants

115. Un dialogue interactif sur le thème « atteindre la résilience démographique dans un monde de 8 milliards d'habitants » a réuni le président du Conseil d'administration, la représentante permanente de la Bulgarie auprès des Nations Unies, la directrice exécutive du FNUAP, le directeur régional du FNUAP pour l'Afrique occidentale et centrale, ainsi qu'un expert en démographie et un professeur de la London School of Hygiene and Tropical Medicine.

116. Le président du Conseil d'administration a déclaré qu'une population de 8 milliards d'habitants devrait être célébrée comme une preuve des progrès réalisés en matière de santé, de paix et d'économie dans le monde. La démographie est une chance et non une menace pour la culture, le pouvoir ou les perspectives économiques. Elle pourrait contribuer à la réalisation des ODD.

117. La directrice régionale du FNUAP pour l'Afrique occidentale et centrale a parlé du dividende démographique potentiel de la région et de l'accélération des politiques en faveur de la jeunesse. Si les crises ont compliqué ces efforts, quelques lueurs d'espoir sont apparues lorsque les femmes et les filles ont été placées au centre du

développement, comme dans le cadre du programme SWEDD, qui repose sur une combinaison inédite de prêts et de subventions de la Banque mondiale avec des objectifs sociaux. Elle a souligné le travail effectué avec les jeunes pour atténuer les crises et favoriser les activités productives. Elle a contesté l'idée que les femmes de la région avaient trop d'enfants et contribuaient au changement climatique, soulignant qu'elles utilisaient des ressources minimales par rapport aux habitants des pays plus riches.

118. La représentante permanente de la Bulgarie a décrit le déclin de la population dans son pays, qui a conduit à une stratégie nationale de développement démographique, visant des incitations économiques et sociales pour augmenter les taux de natalité, une meilleure santé reproductive et une meilleure santé générale pour une vie active plus longue. La Bulgarie offre l'un des congés maternité les plus généreux. On pourrait faire davantage pour que chaque personne puisse développer son potentiel et pour explorer les politiques de migration interne et externe, y compris en collaborant avec d'autres régions. Elle a souligné que dans tous les pays, les personnes sont la plus grande source de capital.

119. L'expert de la London School of Hygiene and Tropical Medicine a décrit la démographie comme une question d'importance mondiale, liée à de nombreux autres problèmes. Une période de transition remarquable a offert des opportunités de maximiser le capital humain. Dans un contexte de vieillissement de la population, les personnes âgées pourraient, par exemple, apporter une contribution productive. Il a été important de disposer de données démographiques de qualité pour comprendre l'évolution des tendances, y compris dans les intentions en matière de fécondité, car les niveaux de fécondité ne reflètent pas les objectifs individuels. Elle a insisté sur le fait qu'il fallait se concentrer sur les individus parce qu'ils sont à l'origine de grandes tendances, avec une grande possibilité d'amélioration de la santé reproductive et de lutte contre les pratiques professionnelles qui entravent la reproduction. Lorsque la politique met l'accent sur la santé et le bien-être, et non sur les objectifs, les pays peuvent s'adapter avec succès aux tendances futures.

120. La directrice exécutive du FNUAP a fait remarquer que la population était l'une des principales tendances qui façonnaient le monde. De nombreuses craintes et fausses idées persistent, mais le FNUAP continue de les rejeter et d'examiner les faits et les tendances démographiques en tenant compte de la nécessité de promouvoir les droits et les choix. Le monde n'avait jamais compté 8 milliards d'habitants et, avec eux, des schémas aussi divergents de fécondité, élevée ou faible. L'esprit de coopération peut apporter de nouvelles idées ; il existe de nombreuses solutions communes.

121. Les délégations ont noté que tous les pays connaîtront des changements démographiques ; la compréhension des tendances et l'adoption de politiques fondées sur les droits humains et l'égalité de genre rapprocheraient les pays au développement durable. Dans la recherche de la résilience démographique, elles ont mis l'accent sur la diversité et les approches adaptées, la qualité de vie et le bien-être, le rôle de l'éducation et la collecte et l'analyse accrues de données démographiques. Des données démographiques ventilées de haute qualité devraient permettre d'appréhender des expériences diverses et d'élaborer des solutions plus inclusives.

122. Les délégations ont noté que la santé et les droits en matière de reproduction aidaient les gens à prendre des décisions qui leur étaient bénéfiques, ainsi qu'à leur famille et à l'économie en général. Des horaires de travail rigides, des services de garde d'enfants limités et des soins de santé sexuelle et reproductive inadéquats limitent les choix en matière de travail et de famille. Elles ont insisté sur l'investissement en faveur des jeunes et l'amélioration de la participation des personnes âgées, qui sont souvent ignorées. Apprécient l'accent positif mis sur le

vieillesse, elles se sont interrogées sur les possibilités de solidarité intergénérationnelle.

123. Les délégations ont déclaré que les défis et les opportunités démographiques nécessitaient un renforcement du multilatéralisme et de la mise en œuvre de la CIPD, en reconnaissant le rôle central des ODD. La CIPD30 pourrait mettre en évidence la pertinence continue de la vision de la CIPD à travers le prisme de la jeunesse, de l'égalité de genre et de la nécessité de ne laisser personne pour compte, en ancrant la résilience démographique dans les besoins, les droits et les aspirations des individus.

124. Un représentant de l'Organisation internationale pour les migrations a déclaré que la migration faisait partie de la résilience démographique et qu'il fallait travailler davantage pour comprendre sa complexité. Il a mis en avant les envois de fonds internationaux que les migrants effectuent vers leur pays d'origine, contribuant ainsi au développement de nombreux pays.

XV. Évaluation

125. Le directeur du Bureau de l'évaluation du FNUAP a présenté, dans des exposés distincts, le rapport annuel sur la fonction d'évaluation du FNUAP pour 2022 (DP/FPA/2023/5), l'évaluation formative de l'appui du FNUAP à la dynamique et aux données démographiques (DP/FPA/2023/CRP.1) et l'évaluation formative de l'appui du FNUAP aux adolescents et aux jeunes (DP/FPA/2023/CRP.2). De même, la directrice exécutive adjointe du FNUAP (programmes) a présenté les commentaires de l'administration sur le rapport annuel relatif à la fonction d'évaluation du FNUAP (DP/FPA/2023/CRP.5), ainsi que la réponse de l'administration à l'évaluation de la dynamique et des données démographiques (DP/FPA/2023/CRP.7) et la réponse de l'administration à l'évaluation sur les adolescents et les jeunes (DP/FPA/2023/CRP.8).

126. En ce qui concerne le rapport annuel sur la session consacrée à la fonction d'évaluation, un groupe de délégations s'est félicité de l'engagement continu de l'administration du FNUAP en faveur d'une fonction d'évaluation solide et a salué l'excellente performance de 2022. Les délégations ont apprécié le soutien actif du programme de réforme et l'implication des jeunes dans les évaluations. Le système d'évaluation décentralisé a été renforcé, mais d'autres améliorations sont nécessaires. Elles ont demandé une évaluation de la division du travail et de la dotation en personnel, ont fait remarquer que le budget global de l'évaluation restait inférieur aux lignes directrices et ont suggéré d'adapter l'objectif de financement. Elles ont apprécié l'engagement continu de l'administration du FNUAP à fournir les ressources financières et humaines nécessaires pour soutenir la fonction d'évaluation et se sont félicitées du calendrier approprié de l'examen indépendant par les pairs de la fonction d'évaluation du FNUAP.

127. En réponse, le directeur du Bureau de l'évaluation du FNUAP a indiqué que les différents rôles de la fonction d'évaluation étaient définis dans la politique d'évaluation, mais qu'il était possible de les définir plus précisément. Environ la moitié des bureaux de pays disposent de spécialistes du suivi et de l'évaluation ; les autres ont des centres de liaison pour le suivi et l'évaluation. Le rapport d'examen par les pairs a été soumis à l'administration en vue d'une réponse, qui sera suivie d'un processus consultatif visant à réviser la politique.

128. La directrice exécutive adjointe (programmes) a déclaré que l'objectif de financement pourrait être adapté et pris en compte dans la révision de la politique. Elle a fait remarquer que les dépenses d'évaluation ont triplé entre 2014 et 2022 pour atteindre leur niveau le plus élevé. Bien que le ratio des dépenses totales ait été

inférieur au niveau convenu, en matière d'économies d'échelle, à mesure que les revenus de l'organisation augmentent, la proportion des dépenses d'évaluation diminue à l'inverse, même en cas de croissance nominale et d'investissements supplémentaires. En outre, les dépenses en ressources de base consacrées à l'évaluation se situent toutefois dans les limites supérieures de la norme. Elle a pris note de la suggestion d'une évaluation future du portail de données et a déclaré que l'intégration des stratégies d'engagement avec les jeunes devrait également inclure la stratégie sur les handicaps.

129. En ce qui concerne l'évaluation des données démographiques, une délégation a souligné les efforts continus du FNUAP pour améliorer la capacité d'évaluation dans les situations humanitaires. Elle s'est félicitée de la clarté des messages sur le rôle des données démographiques et de la création du fonds thématique pour les données démographiques, et a suggéré une évaluation du portail de données démographiques. Elle a également encouragé le FNUAP à examiner la féminisation du vieillissement.

130. En ce qui concerne l'évaluation sur les adolescents et les jeunes, une délégation a souligné que la prise en compte des jeunes dans le processus de la CIPD30, la recherche de pratiques à fort impact pour les filles et les jeunes femmes, l'assurance d'une programmation transformatrice pour les jeunes sur le plan du genre et fondée sur les droits, ainsi que l'adoption d'une optique intersectionnelle pour l'engagement des jeunes, l'établissement d'un lien entre les stratégies sur le genre, la jeunesse, la volonté de ne laisser personne pour compte et le plan stratégique du FNUAP, étaient autant d'éléments importants. Elle a souligné la nécessité de s'attaquer aux normes sociales et culturelles qui continuent d'entraver l'accès aux services vitaux.

131. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2023/15 sur l'évaluation du FNUAP.

XVI. Programmes de pays et questions connexes

132. Après que la directrice exécutive adjointe du FNUAP (programmes) a présenté les prorogations des programmes de pays du FNUAP, le Conseil d'administration a pris note, conformément à sa décision 2014/7, de la première prorogation d'un an du programme de pays pour la Namibie ([DP/FPA/2023/7](#)) et a approuvé la quatrième prorogation du programme de pays pour la Libye ([DP/FPA/2023/7](#)).

Débat consacré à l'UNOPS

XVII. Déclaration de la Directrice exécutive et rapport annuel

133. Dans son discours d'ouverture, (disponible sur le site web de l'UNOPS)⁴, le Directeur exécutif de l'UNOPS a déclaré qu'en 2022, l'UNOPS a répondu à des échecs de gestion importants et a fourni des résultats significatifs. Les réformes de grande envergure comprenaient une remise à zéro stratégique au plus haut niveau, guidée par un plan de réponse global. L'UNOPS a réalisé plus de 900 projets d'une valeur de 3,5 milliards de dollars dans plus de 80 pays, notamment en soutenant la réponse aux crises et aux conflits, l'action climatique, la santé et le bien-être, et les efforts de lutte contre les inégalités.

134. Il a souligné que l'accent mis sur l'Agenda 2030 et les ODD était conforme au plan stratégique reformulé 2022-2025. Il a décrit un déficit de mise en œuvre que

⁴ Voir <https://www.unops.org/fr/news-and-stories/speeches/statement-to-the-annual-session-of-the-executive-board-2023>.

l'UNOPS peut aider à combler, le financement du développement étant un élément clé du défi. Bien qu'il s'agisse d'un sujet sensible, l'UNOPS pourrait soutenir les partenaires du côté de la demande de financement par le biais d'une assistance technique et d'un renforcement des capacités en matière de préparation de projets, d'appels d'offres, d'adjudications et de gestion de projets, et en comblant les lacunes entre les gouvernements et les acteurs financiers de l'infrastructure afin d'accélérer la mise en œuvre de projets d'infrastructure pour un développement durable, résilient et inclusif. L'UNOPS ne s'engagerait pas dans des initiatives d'investissements à impact social en utilisant ses réserves.

135. Il a indiqué que l'un des principaux enseignements tirés du processus de réforme était la nécessité urgente de rétablir la confiance. Il s'agissait notamment de revoir le modèle contractuel, de renforcer la culture de la déontologie et l'indépendance de la fonction de déontologie, et de garantir l'indépendance et la capacité suffisante des fonctions de surveillance. L'UNOPS s'est pleinement engagé à rembourser les 124 millions de dollars de réserves excédentaires au 31 décembre 2021 ; il a continué à s'engager avec de nombreux partenaires sur cette question. Au 26 juin 2023, l'UNOPS était en passe de transférer 27,4 millions de dollars à 43 partenaires et de contacter 185 partenaires représentant 97 % des fonds totaux. Il s'est engagé à recouvrer les coûts de manière transparente et à obtenir des recettes nettes nulles.

136. Les membres du Bureau du Conseil d'administration ont réaffirmé l'engagement de l'UNOPS dans son mandat crucial en matière d'infrastructure, de passation de marchés et de gestion de projets, ainsi que son rôle essentiel dans la réponse aux crises. Ni les Nations Unies ni l'UNOPS ne peuvent se permettre d'autres échecs comme celui de l'initiative d'investissements dans le domaine des infrastructures durables (S3I). Ils ont souligné la mise en œuvre rapide du plan de réponse global, incluant l'outil de suivi en ligne. Ils ont apprécié l'accent mis sur l'élargissement des capacités de mise en œuvre dans les domaines d'expertise afin d'accélérer la réalisation des ODD, et le soutien au bureau de déontologie et à l'audit interne pour encourager l'intégrité, la transparence et la responsabilisation. Les priorités essentielles étaient l'actualisation du modèle de recouvrement des coûts vers des recettes nettes nulles, la distribution des réserves excédentaires et la présentation d'un rapport sur le processus en cours de recouvrement des fonds S3I et sur la responsabilisation des auteurs. Les informations mensuelles sur la mise en œuvre du plan de réponse global et la distribution des réserves excédentaires devraient se poursuivre.

137. Un groupe de délégations a apprécié les projets cruciaux de l'UNOPS dans de nombreuses nations et s'est félicité de l'accent mis sur la capacité de mise en œuvre des partenaires pour atteindre les ODD. Il a félicité l'UNOPS d'avoir répondu aux besoins spécifiques des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral, des petits États insulaires en développement et des pays en situation de fragilité. La baisse des marchés passés auprès des fournisseurs locaux est préoccupante ; l'UNOPS devrait donner la priorité à l'inclusion des petites entreprises et aux activités renforçant les capacités locales. Il a demandé que l'on prête attention aux besoins spécifiques des pays à revenu intermédiaire et que l'on soutienne les efforts visant à combler le déficit de mise en œuvre dans le financement du développement, notamment par le biais de l'assistance technique et du renforcement des capacités en matière de services de gestion de projets. Le groupe a mis l'accent sur la diversité géographique au sein de l'encadrement supérieur et sur un plan de transition entre les postes de contractuels et les postes d'employés.

138. Un groupe de délégations a décrit la réforme comme un effort collectif et a demandé la poursuite des réunions d'information mensuelles. Il a apprécié le plan stratégique reformulé, qui met l'accent sur le mandat initial, à savoir la fourniture de

services d'infrastructure, de passation de marchés et de gestion de projets. Il a demandé plus de clarté sur les programmes et les projets que l'UNOPS n'accepterait pas et sur la manière dont l'UNOPS maintiendrait son orientation vers un mandat non programmatique et axé sur la demande. Le retour à des recettes nettes nulles est un objectif commun ; le modèle de recouvrement des coûts doit le permettre ; les réserves excédentaires doivent être redistribuées jusqu'à ce que le système net nul soit pleinement efficace ; et la redistribution doit être basée sur le principe de proportionnalité.

139. Les délégués ont appelé à l'élaboration d'un plan durable et concret pour remédier au faible engagement du personnel et établir la confiance interne ; ils ont préconisé une approche prudente dans l'expansion des activités humanitaires et de consolidation de la paix ; et ils ont pris note de la nouvelle stratégie d'intégration de l'égalité de genre et de l'inclusion sociale.

140. En réponse aux délégations, le directeur exécutif de l'UNOPS a précisé que l'UNOPS suivrait son plan stratégique et resterait responsable auprès du Conseil d'administration. L'UNOPS ne deviendra pas un organisme programmatique, mais s'efforcera de répondre aux demandes réelles des États membres pour combler les lacunes en matière de mise en œuvre. Il dispose d'une expertise technique et de compétences très pertinentes en matière de conception de projets, de gestion de projets et de gestion de portefeuilles. Le mandat principal consiste à répondre à la demande. Il ne propose pas un nouveau mandat mais plutôt de positionner et de canaliser la capacité technique et l'expertise pour répondre aux demandes des États membres et des clients et bénéficiaires de l'UNOPS en ce qui concerne le financement du développement durable. Il pourrait s'agir de répondre aux demandes des États membres pour les aider à créer un environnement favorable aux projets, de fournir une assistance technique et de renforcer les capacités, et de soutenir la sélection des projets, la passation efficace et durable des marchés, la planification des infrastructures et la gestion des projets. Un processus visant à équilibrer les contrats du personnel a été entamé, ainsi que des examens de processus de ressources humaines et de la culture organisationnelle. Le recentrage de l'UNOPS sur les ODD, parallèlement à un nouveau cadre de résultats, fournirait au Conseil d'administration plus de détails sur l'impact. Le Plan stratégique aborde l'aide humanitaire de manière équilibrée et reflète le travail considérable de l'UNOPS dans les États fragiles et touchés par un conflit.

Examen indépendant de la fonction de déontologie de l'UNOPS afin de garantir l'indépendance et l'impartialité de son travail

141. La cheffe du bureau de déontologie du Fonds monétaire international et la cheffe du bureau de déontologie de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ont présenté les résultats d'un examen indépendant de la fonction de déontologie de l'UNOPS visant à garantir l'indépendance et l'impartialité de son travail. Leur intervention a été suivie d'une réponse du directeur du bureau de déontologie de l'UNOPS et d'une réponse du directeur exécutif de l'UNOPS.

142. Les délégations ont exprimé leur inquiétude par rapport à l'examen indépendant et ont demandé plus de détails sur les tentatives de rétablir l'indépendance du bureau.

143. En réponse, le directeur du bureau de déontologie de l'UNOPS a déclaré que de nombreuses recommandations avaient déjà été mises en œuvre, mais que certaines étaient plus complexes et en cours d'application. Le directeur exécutif de l'UNOPS a déclaré que tout le soutien nécessaire était fourni au bureau de déontologie pour garantir la mise en œuvre du rapport.

144. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2023/16 sur l'examen à mi-parcours du plan stratégique de l'UNOPS pour 2022-2025, incluant le rapport annuel du directeur exécutif pour 2022 ; le plan stratégique de l'UNOPS pour 2022-2025, reformulé ; la décision 2023/17 sur le plan de réponse global en réponse aux recommandations des deux examens indépendants de l'UNOPS ; et la décision 2023/18 sur la distribution par l'UNOPS aux entités payantes, y compris celles du système des Nations Unies, des réserves excédentaires accumulées après le 31 décembre 2021.

Troisième partie

Deuxième session ordinaire de 2023

**Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York,
du 28 au 31 août 2023**

I. Questions d'organisation

1. La deuxième session ordinaire de 2023 du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) s'est tenue en présentiel au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 28 au 31 août 2023.

2. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour et le plan de travail de la session (DP/2023/L.3), tels que modifiés oralement, et a approuvé le rapport de la session annuelle de 2023 (DP/2023/24). Il a pris note du projet de plan de travail annuel pour 2024 (DP/2023/CRP.2) et a approuvé le plan de travail provisoire pour la première session ordinaire de 2024.

3. Les décisions adoptées par le Conseil d'administration lors de la deuxième session ordinaire de 2023 figurent dans le document DP/2023/25, disponible sur le site Web du Conseil d'administration¹.

4. Dans sa décision 2023/25, le Conseil d'administration a arrêté le calendrier suivant pour ses sessions en 2024 :

Première session ordinaire :	du 29 janvier au 2 février 2024
Session annuelle :	du 3 au 7 juin 2024
Deuxième session ordinaire :	du 26 au 30 août 2024

Déclaration du Président du Conseil d'administration

5. Le Président a exprimé sa profonde gratitude aux femmes et aux hommes qui ont permis d'éviter une catastrophe qui était sur le point de se produire en commençant le sauvetage du FSO Safer (une unité flottante de stockage et de déchargement de pétrole en mauvais état, amarrée au large des côtes du Yémen). Il a invité les représentantes et représentants à imaginer une mer Rouge inondée de pétrole, situation dont il faudrait 25 ans pour se relever et qui entraînerait un coût de nettoyage de 20 milliards de dollars. L'ONU, et plus particulièrement le PNUD, a empêché une catastrophe. Ce succès a montré à quel point l'ONU était proactive et audacieuse et savait agir à des fins de prévention. Quant au FNUAP, il a contribué en 2022 à éviter 13,3 millions de grossesses non désirées et 3,7 millions d'avortements non sécurisés. Pour sa part, l'UNOPS a continué à contribuer à la fourniture d'une énergie propre et à une transition énergétique équitable. Certains problèmes, tels que les conflits et l'instabilité économique, ont toutefois entravé la réalisation des objectifs de développement durable. Le prochain Sommet sur les objectifs de développement durable sera l'occasion pour les États de redoubler d'efforts. Le Président a demandé à ce que les priorités soient évaluées et à ce que les pays donateurs et les pays de programme appuient les organismes du système des Nations Unies de manière concrète.

Débat consacré au PNUD

Dialogue interactif avec l'Administrateur

6. Le Président a mis en place un dialogue interactif sur la collaboration au service du financement du développement durable, qu'il a qualifié d'opportun étant donné que des milliers de milliards de dollars sont nécessaires à la réalisation des objectifs. Il a appelé à placer l'ONU au cœur de la réflexion, de la synthèse, de la collaboration et de l'accélération des mesures nécessaires à la réalisation des objectifs fixés à

¹ Voir <https://www.undp.org/fr/conseil-dadministration/decisions-du-conseil>.

l'échelle mondiale. Il a rappelé les décennies d'innovations dans la mobilisation de fonds du secteur privé et a déclaré que le PNUD innovait désormais de manière audacieuse dans le secteur public. Le PNUD doit être mieux équipé pour amener le secteur privé à participer au financement durable et a besoin de ressources ordinaires (de base) pour continuer à innover.

7. L'Administrateur a déclaré qu'il était essentiel de surmonter les problèmes de financement pour que le monde puisse avancer ensemble. Il ne s'agit pas seulement d'une question d'équité et de justice ; c'est aussi une nécessité pour prévenir des risques pour la sécurité mondiale et nationale. De nombreux pays en développement consacrent désormais plus de fonds aux paiements d'intérêts qu'à l'éducation ou à la santé, alors même que le système financier dispose de tous les moyens nécessaires pour procéder aux transformations voulues. Le financement n'est pas la panacée, mais sans lui, tout reste théorique.

8. La Ministre des technologies de l'information et de la communication et de l'innovation du Gouvernement rwandais a déclaré que les progrès accomplis pour régler les questions complexes liées au financement dans son pays reposaient sur un leadership visionnaire, une planification et une exécution coordonnées, des partenariats solides et des innovations locales. Lorsque le Gouvernement a dû lever 400 millions de dollars en faveur des soins de santé, des technologies de l'information et des communications et des énergies renouvelables, il a créé une obligation qui a été primée. L'utilisation prudente des fonds et la communication régulière d'informations aux investisseurs ont conduit à l'émission d'une seconde obligation. Une bonne préparation, une bonne planification et une bonne exécution pourraient permettre d'améliorer les prix, d'augmenter la capacité d'investissement dans des projets stratégiques et d'attirer des capitaux indispensables. Parmi les autres réussites enregistrées, citons l'émission de la première obligation liée au développement durable en Afrique de l'Est et la combinaison de financements provenant d'obligations et de ressources de la Banque mondiale en vue de la construction de logements abordables et de transports publics. Bien que les financements restent insuffisants, ces exemples ont dynamisé la recherche de nouvelles solutions. L'apprentissage automatique et l'intelligence artificielle offrent de nouvelles options efficaces dans l'allocation de capitaux en permettant de modéliser des scénarios et leurs conséquences. Le Gouvernement rwandais estime que le PNUD est un allié indéfectible dans la quête d'un avenir durable pour toutes et tous.

9. Le Directeur général de l'Autorité monétaire de Singapour a expliqué à quel point il importait d'appuyer les microentreprises et les petites et moyennes entreprises, qui ont dû faire face à des contraintes d'échelle, de connectivité et de financement, alors même que de nouvelles opportunités émergeaient dans l'économie verte et l'économie numérique. À Singapour, des partenaires publics et privés mettent actuellement au point une infrastructure numérique afin de développer de nouvelles capacités et d'aider les entreprises à surmonter les contraintes liées à leur situation géographique et à leur taille. La collaboration avec le PNUD a permis d'instaurer une confiance numérique, d'élargir l'accès aux ressources financières, commerciales et écologiques et de dispenser des formations. Il convient de citer, parmi les résultats obtenus : la mise au point d'un identifiant unique pour les entités juridiques afin d'accroître les capacités de vérification et d'exécution des transactions financières ; la création d'une plateforme numérique globale permettant d'accéder aux opportunités commerciales, aux services financiers et aux fournisseurs ; l'ouverture d'un centre d'apprentissage attirant plus de 7 000 petites entreprises issues de 61 pays. Le Directeur général a conclu que la promotion des biens publics mondiaux ne pourrait commencer sous les meilleurs auspices sans l'appui du PNUD, lequel permettrait de débloquer des opportunités commerciales et de faciliter l'accès au financement tout en enrichissant la vie des gens.

10. La Directrice du Bureau régional pour l’Afrique a déclaré que la volonté d’aider les pays à se remettre sur les rails n’avait jamais été aussi forte, en particulier au vu des difficultés rencontrées pour obtenir un financement adéquat et abordable. Elle a souligné le besoin urgent de capitaux « patients » et a appelé à accorder une plus grande attention, au niveau mondial, à la lutte contre les flux financiers illicites, à utiliser des ressources nationales pour mobiliser des capitaux mondiaux, à garantir des notations objectives et à obtenir des financements de la part de la diaspora.

11. La Directrice du Bureau régional pour l’Asie et le Pacifique a déclaré que le PNUD avait aidé 21 pays de la région à mettre en place des cadres de financement nationaux intégrés. Les Fidji ont créé leur première obligation bleue. L’Indonésie s’est orientée vers un financement mixte et un meilleur alignement des capitaux privés. Il est avant tout demandé de mettre fin aux échappatoires fiscales afin de conserver les fonds pour le développement, notamment par l’intermédiaire de contrôles fiscaux et d’une meilleure réglementation des marchés intérieurs.

12. Dans des remarques complémentaires (disponibles sur le site Web du PNUD)², l’Administrateur a appelé, dans les discussions financières, à dépasser les frustrations. Le monde doit accepter que le financement soit la variable clé, non seulement en ce qu’il lui permet de mobiliser de l’argent, mais aussi en ce qu’il lui donne la capacité, en tant que famille de nations, à aller de l’avant et à gérer des transitions qu’il est impératif d’opérer. Le PNUD, avec sa présence universelle, considère que le financement est un problème sérieux mais soluble. Avec 463 000 milliards de dollars en circulation dans l’économie mondiale, il est inexplicable que quelques milliards ne puissent être trouvés pour investir dans des transitions existentielles. Si les défis systémiques actuels appellent des réponses systémiques, le système financier mondial est anachronique. Les écosystèmes économiques, les réglementations, les politiques et les contextes d’investissement des différents pays ont défini le parcours de chaque nation. Il ne s’agit pas de sphères distinctes ; les politiques mondiales et nationales ont favorisé des transitions ou entravé des nations ou des secteurs de la société.

13. En quelques années, a poursuivi l’Administrateur, le PNUD a cessé de s’employer principalement à aider les pays à trouver des financements pour mener des projets, reconnaissant de plus en plus la valeur qu’ont sa présence sur le terrain et ses connexions avec les experts et les institutions du monde entier. Le PNUD a largement collaboré avec le Groupe des Vingt et sa présidence et leur a fourni un appui considérable, notamment en tant que secrétariat du Groupe de travail sur le financement durable. Il est l’une des trois principales entités des Nations Unies à diriger le plan de relance des objectifs de développement durable, qui appelle l’ONU et les institutions financières internationales à collaborer étroitement sur les priorités des pays pour faire progresser la réalisation des objectifs, notamment par l’intermédiaire des cadres de financement nationaux intégrés. Les investisseurs européens ayant investi dans la réalisation des objectifs ont fait des normes de mesure d’impact élaborées par le PNUD leur cadre de référence le plus courant pour effectuer des investissements privés dans le domaine de la durabilité. Le PNUD a mobilisé des centaines de milliards de dollars en aidant les pays à aligner leurs budgets nationaux sur les objectifs et à élaborer des cadres de financement.

14. L’Administrateur a souligné que le PNUD n’avait pas toutes les réponses aux problèmes actuels et qu’il n’allait pas non plus révolutionner à lui seul le financement du développement à l’échelle mondiale. Le Programme a attiré plus tôt que la plupart des autres acteurs l’attention sur le fardeau ahurissant de la dette et sur les flux d’argent qui quittent les pays en développement les plus pauvres, mais personne n’en a tenu compte puisque cela ne menaçait pas encore le système financier mondial. En

² Voir <https://www.undp.org/fr/discours/allocation-de-ladministrateur-du-pnud-loccasion-de-la-deuxieme-session-annuelle-du-conseil-dadministration-en-2023>.

2024, 45 % de la dette arrivera à échéance dans les pays à faible revenu ; 60 pays sont à deux doigts de se retrouver en défaut de paiement. Alors que les économies les plus riches commencent à voir la fin des crises actuelles, le fait qu'il existe une divergence structurelle chronique signifie que les pays pauvres ne peuvent pas mobiliser les ressources nécessaires.

15. Le PNUD a collaboré avec des institutions financières internationales et d'autres partenaires pour tenter de changer la façon dont les marchés traitent les pays en développement, notamment par l'intermédiaire d'émissions obligataires liées aux objectifs de développement durable et de nouveaux produits d'assurance. Il s'est associé aux gouvernements pour élaborer des politiques et des cadres visant à créer des marchés et des services permettant d'atteindre les objectifs de développement. Dans 86 pays, les cadres de financement intégrés ont aidé les gouvernements à fixer des priorités. Si les finances sont gérées de manière proactive et intelligente et avec plus de sagesse, elles peuvent rapprocher les gens. Autrement, elles risquent de paralyser le monde. Par exemple, aucune transition verte ne sera possible si 7 000 milliards de dollars sont investis chaque année dans les subventions aux combustibles fossiles, qui ont pour effet d'enfermer le monde dans l'économie des combustibles fossiles.

16. L'Administrateur a déclaré que le PNUD n'avait pas un rôle singulier ou unique, mais constituait un réseau extraordinaire qui relie les innovations du Nord au Sud, des petites aux grandes économies, dans le cadre d'un partenariat pour le développement qui permet aux pays de prendre des décisions souveraines et éclairées. Le PNUD a renforcé les capacités des institutions, des populations et des petites entreprises et a permis aux marchés financiers d'œuvrer au service des citoyens. Chaque jour, 22 000 membres de son personnel travaillent avec des institutions nationales, notamment pour aborder la question du financement du point de vue de celles et ceux pour qui il s'agit d'une préoccupation existentielle. Le PNUD a apporté des idées collectives basées sur ces expériences lors de forums tels que le Conseil d'administration et de dialogues avec les institutions financières internationales et l'Organisation de coopération et de développement économiques. Les gouvernements ne doivent pas sous-estimer l'intérêt d'un rassemblement et la dynamique qu'il créerait, ni le potentiel de générer des innovations, des partenariats et des changements de financement au moment où l'humanité est plus riche que jamais. S'il existe des milliers de réponses, le PNUD et ses nombreux partenaires peuvent parvenir, dans un contexte difficile, à faire comprendre que le problème du financement peut être résolu.

17. Des délégations ont félicité le PNUD d'être à l'avant-garde des efforts visant à aider les pays à gérer le financement du développement durable. Le PNUD a joué un rôle impressionnant dans la définition des priorités, la poursuite de la réduction des risques politiques, l'accès au financement pour le climat et la biodiversité et l'élaboration d'instruments financiers nouveaux et innovants. Des difficultés persistent, en particulier pour les pays les plus vulnérables ; il est nécessaire d'agir collectivement pour veiller à ce que chacun dispose de ressources adéquates, pour renforcer les capacités et pour assurer la cohérence des politiques. Si la technologie numérique a montré qu'elle avait un potentiel remarquable pour catalyser les financements durables, les technologies doivent être exploitées de manière responsable et inclusive et de sorte à faire progresser la réalisation des objectifs de développement durable. Les États Membres doivent remédier à la diminution des ressources ordinaires (de base) et réaffirmer leur volonté d'appuyer le PNUD en lui fournissant davantage de ressources de base, flexibles et pluriannuelles, afin qu'il puisse continuer à fournir des solutions de financement adaptées aux besoins des pays de programme.

18. Une délégation a insisté sur l'appui à apporter aux pays en situation de surendettement, cette situation étant liée au déficit de financement des objectifs de développement durable. Les pays ont besoin d'aide pour gérer leur dette et améliorer les scénarios d'investissement, et le PNUD, grâce à son expertise technique et au renforcement de sa capacité à long terme à mettre au point des obligations au service des objectifs, est capable d'augmenter les flux financiers au service des objectifs de développement durable et des objectifs climatiques.

19. Un groupe de délégations a apprécié l'accent mis sur le recensement des contraintes pesant sur le développement des pays du Sud ainsi que des réformes qu'il est nécessaire de mettre en œuvre à l'échelle mondiale pour favoriser ce développement. Les engagements pris il y a 53 ans en matière d'aide publique au développement sont loin d'être concrétisés et la réalisation des objectifs de développement durable nécessitera d'apporter des changements à l'architecture financière internationale. La communauté internationale doit réformer les banques multilatérales de développement afin de catalyser les investissements publics et privés de la prochaine génération qui seront réalisés dans les biens publics mondiaux, et renforcer le filet de sécurité financière mondial afin d'offrir un accès plus large et plus équitable au financement international en cas de crise. Il convient de procéder à des changements majeurs dans la gouvernance de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international de sorte à améliorer la représentation des pays en développement. Le groupe a mis l'accent sur une plateforme permettant de traiter la dette et de renforcer sa transparence, d'offrir de meilleures garanties pour les agences de notation et de renforcer le cadre réglementaire pour les flux financiers et les réformes fiscales mondiales. Il a encouragé le PNUD, par l'intermédiaire des cadres de financement nationaux intégrés, à aider davantage les gouvernements à financer la réalisation des objectifs et à verser leurs contributions déterminées au niveau national, et à mobiliser des financements innovants, en tirant parti des innovations numériques.

20. Un groupe de délégations a déclaré que le PNUD restait un partenaire indéfectible, tout en exprimant son inquiétude quant à la réduction du financement au titre des ressources ordinaires. Ce financement est indispensable pour éliminer la pauvreté. L'amélioration des conditions matérielles de l'humanité dépend de la capacité des États Membres à tirer parti de l'expertise d'organisations œuvrant au développement telles que le PNUD ; ces entités doivent être adaptées à leur vocation. Le groupe a exhorté les États Membres à respecter les engagements qu'ils avaient pris dans le cadre du pacte de financement et a suggéré d'élaborer un pacte de financement 2.0 pour tenir compte des réalités actuelles et incarner l'ambition collective.

21. Des délégations ont déclaré qu'il faudrait plus qu'une aide publique au développement pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030, et qu'il faudrait notamment augmenter les échanges commerciaux, les investissements privés et les financements innovants, et intensifier l'action visant à favoriser l'alignement, la mobilisation, la combinaison et la hausse des financements. La budgétisation en vue de la réalisation des objectifs renforcera la transparence et l'efficacité, tandis que l'intensification des efforts que les pays déploient pour faciliter le financement et l'investissement et l'examen de l'ensemble des systèmes fiscaux augmenteront les recettes et permettront de mieux dépenser. Le PNUD a joué un rôle clé dans le financement en faveur des objectifs, tout en aidant à lutter contre les inégalités sociales et à renforcer les institutions. Certaines délégations ont posé des questions sur la lutte contre la corruption et ont encouragé le PNUD à faire progresser l'objectif n° 16 afin de créer des conditions plus propices à l'investissement.

22. Lors de nombreuses interventions, il a été souligné que le problème de la dette était l'un des obstacles les plus manifestes au développement, et nécessitait

d'entreprendre immédiatement des réformes radicales, sans lesquelles les objectifs ne seraient qu'une illusion. Pour les pays les moins avancés, les taux créditeurs sont élevés et les primes de risque excessives, ce qui suggère que le système financier a privilégié les risques pour les créanciers par rapport aux risques pour les populations. L'accomplissement de progrès tangibles passe par l'annulation de la dette des plus vulnérables, la correction des systèmes de notation et la satisfaction des besoins des pays en matière de financement. Des délégations ont évoqué un manque de solidarité, décrivant l'environnement international comme trop restrictif et hostile aux pays en développement. Une délégation a indiqué que le produit intérieur brut de son pays avait baissé de 15 % du fait de la pandémie, et qu'il devrait baisser d'encre 3 % en raison des effets du phénomène El Niño en 2023, une situation que complique encore davantage le manque de financement pour l'adaptation dans les pays à revenu intermédiaire.

23. Des délégations ont salué l'approche par portefeuille, estimant qu'elle est importante pour fournir une aide au développement plus efficace et qu'elle permet d'assurer la cohésion de divers éléments en vue de trouver des solutions consolidées. Le PNUD et le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) pourraient compléter les institutions financières internationales sur la base de leurs avantages comparatifs.

24. L'Administrateur s'est félicité des nombreuses observations qui ont porté sur les partenariats stratégiques, pertinents et dynamiques avec le PNUD. Le Programme présentera son éclairage sur la réalisation des objectifs de développement durable dans 95 pays afin de mieux comprendre comment se déroule l'alignement de la planification et du financement du développement national. L'Administrateur a évoqué des dilemmes politiques et un sentiment de régression, et a reconnu que le système financier ne parvenait pas à répondre efficacement aux chocs à court terme, ce qui explique pourquoi la question de la dette continue de se poser. La communauté internationale doit œuvrer de concert pour alléger les fardeaux afin que les discussions sur le financement puissent évoluer. Malgré les innovations, la politique économique repose encore sur des fondements conventionnels et les systèmes de réglementation financière restent ancrés dans des paradigmes favorisant les créanciers et marginalisant les pauvres.

25. Les appels répétés à l'augmentation du financement des ressources ordinaires sont préoccupants. Ce financement a permis aux activités du PNUD d'avoir des effets multiplicateurs, permettant au Programme d'interagir avec les gouvernements, y compris ceux qui ont déjà investi des milliards dans la réalisation des objectifs, et de leur fournir des analyses et une série d'options pour effectuer leurs choix politiques. Le PNUD a tenu son engagement de se concentrer sur les pays les plus en difficulté, les cadres de financement nationaux intégrés soutenant 31 des pays les moins avancés. L'Administrateur a appelé les donateurs à prendre au sérieux l'appel à la mobilisation de ressources ordinaires. Alors que certains ont continué à verser les mêmes contributions au financement des ressources ordinaires ou les ont augmentées, d'autres les ont réduites voire arrêtées, ce qui pourrait conduire à l'apparition d'un modèle dans lequel le PNUD se contenterait de mettre en œuvre des projets. Le Programme, toutefois, doit être plus que la somme de ses parties, surtout si l'on considère les nombreuses opportunités passionnantes qu'il existe d'apprendre et de travailler avec les pays. L'Administrateur a suggéré de rappeler au public le peu de recettes fiscales qui sont investies dans la coopération internationale au service du développement et de lui rappeler tout ce qui pourrait être accompli à l'aide d'un investissement durable. Le financement des ressources ordinaires est presque la plus petite des questions qui forment le débat plus large sur le financement de l'action climatique et de la réalisation des objectifs de développement durable.

26. L'Administrateur a indiqué que le travail de lutte contre la corruption en particulier était très demandé, le PNUD travaillant avec 115 pays sur des questions connexes. La numérisation offre d'énormes possibilités d'atteindre des personnes traditionnellement exclues du système financier moderne.

27. L'Administrateur a conclu qu'en résolvant les questions difficiles liées au financement du développement, le PNUD était pertinent d'un point de vue systémique et bien placé pour multiplier les succès et atteindre de nombreux pays qui, autrement, ne seraient pas pris en compte par la communauté internationale. Il a souligné qu'il existait de l'espoir malgré les énormes défis à relever, souligné la rapidité avec laquelle ceux-ci étaient relevés et mis en avant les contributions que le PNUD continuera d'apporter dans leur intégralité.

II. Dialogue structuré sur le financement

28. La Directrice du Bureau des relations extérieures et du plaidoyer a présenté le rapport relatif au dialogue structuré sur le financement des résultats du plan stratégique du PNUD pour 2022-2025 (DP/2023/2026 et ses annexes), faisant ainsi suite à la résolution 75/233 de l'Assemblée générale. Le Secrétaire exécutif du FENU a présenté l'examen annuel de la situation financière du FENU (DP/2023/2027).

29. Un groupe de délégations s'est déclaré profondément préoccupé par la baisse continue des contributions au titre des ressources ordinaires, alors que les besoins sont plus élevés que jamais. Il ne souhaitait pas que le PNUD devienne un organisme se contentant de mener des projets et a accueilli favorablement le passage à l'approche par portefeuille. Le PNUD devrait être en mesure de concevoir et de mettre en œuvre des solutions intégrées, innovantes et porteuses de changement, d'atteindre toutes les personnes vulnérables, de respecter les mandats normatifs et de disposer de fonctions fiduciaires et de fonctions de contrôle et de gestion solides à l'appui des objectifs de développement des États Membres. Tout en soulignant l'engagement continu en faveur du pacte de financement et en notant les pressions exercées sur l'aide publique au développement, les délégations ont exhorté le PNUD à approfondir les rapports relatifs aux résultats obtenus à l'aide des ressources non préaffectées et à améliorer la visibilité des donateurs contribuant aux ressources ordinaires au niveau national. Le PNUD a été invité à expliquer l'excédent de 11,4 milliards de dollars enregistré en 2022.

30. Dans d'autres interventions, des délégations ont apprécié l'harmonisation des rapports, la bonne gestion financière, l'amélioration de l'exécution des programmes et les gains d'efficacité obtenus. Elles ont déclaré qu'un petit nombre de pays ne pouvait pas continuer à assumer une responsabilité disproportionnée s'agissant des ressources ordinaires, qui devraient refléter le caractère multilatéral de l'ONU ainsi que les différentes réalités économiques. Elles ont demandé comment le PNUD pouvait maintenir des structures de responsabilité solides à la lumière des déséquilibres observés au niveau des ressources financières, et ont salué l'analyse que le Programme avait menée sur les facteurs contribuant à la baisse du financement des ressources ordinaires. Une délégation a encouragé le PNUD et le FENU à élargir la base des donateurs par des approches stratégiques avec les institutions financières internationales et le secteur privé, en plus d'une collaboration renforcée avec leurs soutiens traditionnels. Elle continuera à se tourner vers le PNUD pour répondre aux préoccupations des États Membres concernant les faiblesses en matière de contrôle de gestion et réaffirmera son engagement en faveur de la réforme et de l'efficacité organisationnelle.

31. En réponse, la Directrice du Bureau des relations extérieures et du plaidoyer a souligné qu'il importait de passer des projets aux portefeuilles, ce que les ressources

ordinaires permettent. Elle a souligné les améliorations récentes et notables dans l'obtention d'un financement flexible. Les ressources ordinaires restent essentielles pour faire respecter les normes, renforcer la transparence et l'application du principe de responsabilité, tirer parti d'autres ressources et soutenir les innovations, telles que l'infrastructure publique numérique. Le PNUD a continué d'assurer un contrôle solide et de grande qualité. Alors que les pays de programme financent 25 % du budget du PNUD, des efforts croissants sont déployés pour travailler avec de nouveaux partenaires stratégiques sur les ressources ordinaires et autres, dans le cadre du programme de diversification. La campagne #PartnersAtCore du PNUD en est à son troisième cycle et met l'accent sur les partenariats de terrain et sur un large éventail de partenaires au niveau des pays.

32. Le Directeur financier a indiqué que sur l'excédent cumulé de 11,4 milliards de dollars, 329 millions de dollars provenaient des ressources ordinaires. Le PNUD a été obligé de conserver une réserve de trois à six mois de ressources ordinaires. Un autre montant de 5,1 milliards de dollars n'avait pas encore été reçu et était principalement alloué à des programmes ; un montant de 5,3 milliards de dollars était affecté aux programmes et comprenait le partage des coûts, les fonds d'affectation spéciale, les réserves conformes aux Normes comptables internationales du secteur public, l'aide remboursable et d'autres activités. Un autre milliard de dollars a été réservé pour couvrir les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, des prestations dues à la cessation de service et d'autres engagements au titre des avantages du personnel.

33. Le Secrétaire exécutif du FENU a déclaré que le Fonds était le seul organisme des Nations Unies mandaté pour accorder des prêts et émettre des garanties financées à 100 %. En passant de l'octroi de fonds au financement, le Fonds propose des modèles importants. L'organisme est fier de ses résultats et espère que les donateurs, les pays de programme et les partenaires les financeront et les favoriseront.

34. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2023/20 relative au dialogue structuré sur le financement des résultats du plan stratégique du PNUD pour 2022-2025.

III. Programmes de pays et questions connexes

35. Après une présentation générale faite par l'Administrateur associé et une introduction donnée par les directeurs régionaux pour l'Afrique et l'Asie et le Pacifique, le Conseil d'administration a approuvé, conformément à sa décision 2014/7, les descriptifs de programmes de pays pour l'Angola (DP/DCP/AGO/5), le Bénin (DP/DCP/BEN/4), le Burundi (DP/DCP/BDI/5), la Guinée équatoriale (DP/DCP/GNQ/4), le Lesotho (DP/DCP/LSO/4), le Malawi (DP/DCP/MWI/4), la Mauritanie (DP/DCP/MRT/4), la Papouasie-Nouvelle-Guinée (DP/DCP/PNG/3), le Sénégal (DP/DCP/SEN/4), le Tchad (DP/DCP/TCD/4) et le Togo (DP/DCP/TGO/4).

36. Le Conseil a également approuvé la cinquième prolongation de deux ans du programme de pays pour l'Afghanistan, la troisième prolongation de deux ans du programme de pays pour le Burkina Faso et la deuxième prolongation d'un an du programme de pays pour le Myanmar (DP/2023/28).

Débat consacré au FNUAP

Déclaration de la Directrice exécutive et dialogue interactif

37. Dans son discours d'ouverture (disponible sur le site Web du FNUAP)³, la Directrice exécutive a souligné que les partenariats étaient essentiels pour atteindre les objectifs mondiaux en faveur des femmes et des filles. Les investissements qui ont apporté les contributions les plus importantes et les plus durables aux objectifs de développement durable comprennent les trois résultats transformateurs du FNUAP, à savoir : zéro besoin non satisfait en matière de planification familiale, zéro décès maternel évitable, et zéro violence et pratique néfaste à l'égard des femmes et des filles. Ces questions sont fondamentales pour la santé sexuelle et reproductive, les droits humains et le bien-être, et sont au cœur des travaux du FNUAP. Investir dans la santé sexuelle et reproductive et les droits connexes a des effets multiplicateurs sur tous les aspects du développement durable. La planification familiale, par exemple, a longtemps été considérée comme un « meilleur choix » pour le développement mondial. Le FNUAP a estimé qu'on pourrait éviter 400 millions de grossesses non planifiées, sauver la vie de 1 million de femmes et générer 660 milliards de dollars de retombées économiques en dépensant 79 milliards de dollars supplémentaires pour satisfaire les besoins en matière de planification familiale et mettre fin aux décès maternels évitables dans les pays à revenu faible et intermédiaire entre 2022 et 2030.

38. La santé sexuelle et reproductive est le fondement de l'égalité des genres, dont dépendent tous les objectifs de développement durable, a poursuivi la Directrice exécutive. Pourtant, l'opposition puissante aux droits des femmes est bien organisée et financée, menaçant de réduire à néant des acquis durement gagnés. Il est essentiel d'être aussi audacieux, organisé et implacable que ceux qui cherchent à revenir en arrière, en faisant fi des divisions pour se rassembler dans un esprit de coopération et de solidarité internationales. Le 30^e anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) est l'occasion de trouver un terrain d'entente pour un avenir commun. La Directrice exécutive a décrit la manière dont le FNUAP mettait à profit les données et les preuves pour promouvoir l'équité et la justice. En outre, les partenariats nationaux en matière de données, porteurs de changement, pourraient débloquer un puissant « dividende des données », dont on estime qu'il rapporte 32 dollars pour chaque dollar investi.

39. La Directrice exécutive a déclaré que le FNUAP s'efforçait de gérer les risques de manière efficace et les ressources de manière avisée, et de s'appuyer sur des données d'évaluation. Il est urgent d'investir davantage pour concrétiser les « trois zéros ». Le FNUAP étudie des modes de financement novateurs pour augmenter les investissements, notamment par l'intermédiaire d'obligations à impact liées à la santé sexuelle et reproductive des adolescents. Nous disposons de preuves solides de ce qui fonctionne, et il est maintenant temps de réaliser les objectifs de développement durable et le programme d'action de la CIPD en défendant les droits et les libertés des femmes et des filles.

40. La Directrice régionale pour les États arabes a décrit une année difficile marquée par des catastrophes naturelles, des conflits et des crises prolongées, et a souligné qu'il importait de faire preuve de résilience et d'investir dans l'autonomisation des femmes et des filles. Au Yémen, par exemple, le FNUAP a aidé 620 000 femmes et filles à accéder à des services de santé reproductive, 56 000 à accoucher dans de bonnes conditions et 236 000 à bénéficier de services permettant d'atténuer la violence fondée sur le genre et d'y répondre, jetant ainsi les bases d'un redressement

³ Voir <https://www.unfpa.org/events/executive-board-undp-unfpa-and-unops-second-regular-session-2023>.

à plus long terme. Dans une région dotée de ressources importantes et d'une population jeune et dynamique, investir dans les jeunes et les femmes permettrait de débloquer des atouts démographiques et d'assurer un meilleur avenir pour toutes et tous.

41. Des délégations ont dit que le Sommet sur les objectifs de développement durable serait l'occasion d'accélérer la dynamique autour des trois résultats transformateurs du plan stratégique du FNUAP. Le 30^e anniversaire de la CIPD est un moment crucial pour accélérer la concrétisation de ses promesses. Il est essentiel d'adhérer aux principes du pacte de financement pour garantir un financement prévisible. Compte tenu des lacunes qui existent en matière de financement à des conditions favorables, les partenariats avec les institutions financières internationales pourraient générer davantage de ressources en faveur de la santé sexuelle et reproductive et des droits en matière de procréation. La mobilisation des ressources nationales contribuera également à concrétiser les « trois zéros ». La coopération Sud-Sud et triangulaire pourrait ouvrir d'autres possibilités d'innovation.

42. Un groupe de délégations a félicité le FNUAP d'avoir amélioré l'efficacité de l'allocation des ressources et d'être venu en aide aux populations en difficulté. Des cadres de financement transparents et efficaces doivent permettre de canaliser les ressources là où elles sont le plus nécessaires et de faire en sorte que des ressources humaines et naturelles abondantes deviennent les moteurs d'un monde prospère et durable. Les délégations ont souligné que les investissements dans la santé sexuelle et reproductive avaient des effets transformateurs sur la réalisation de tous les objectifs de développement durable. Elles ont apprécié l'accent mis sur les données et ont invité les autres États Membres à soutenir les efforts déployés en ce sens. Il existe une riche mosaïque de points de vue, mais restreindre le financement du développement sur la base de ces points de vue creuserait des fossés dans le multilatéralisme. Il convient de recadrer le dialogue sur le financement de sorte à ce qu'il traduise une volonté inébranlable d'œuvrer avec ambition en faveur de l'efficacité, de la durabilité, de l'équité et du respect.

43. Un groupe de délégations a évoqué une polarisation regrettable, le recul des progrès enregistrés et les obstacles à l'accomplissement de nouveaux progrès, notamment les changements climatiques et les conflits persistants. Le mandat du FNUAP est vital pour accomplir un travail important qui doit se poursuivre. Le Fonds doit investir dans des solutions à fort impact et fondées sur des données probantes, telles que l'augmentation du nombre de sages-femmes, et poursuivre des approches transformant les aspects relatifs au genre. L'anniversaire de la CIPD constitue un jalon important pour relancer les travaux visant à honorer les engagements passés et à créer un monde où tous les individus pourraient exercer leurs droits en matière de santé sexuelle et reproductive.

44. Un autre groupe de délégations a remercié le FNUAP pour son étroite collaboration avec les gouvernements partenaires, les autres parties prenantes et les entités des Nations Unies, laquelle a amplifié son action et démontré son esprit de collaboration. Le FNUAP a obtenu des résultats notables en matière de financement, et enregistré notamment des dépenses élevées dans la lutte contre la violence sexuelle et fondée sur le genre et d'autres pratiques néfastes. Toutefois, d'importants déficits d'investissement subsistent pour les trois objectifs transformateurs. Il convient de déployer davantage d'efforts collectifs pour garantir que le FNUAP dispose de ressources suffisantes et de qualité, et il a été suggéré que le FNUAP établisse plus clairement, dans ses rapports, le lien entre les ressources dont il dispose et les résultats concrets qu'il obtient.

45. Dans leurs interventions individuelles, les délégations ont souligné l'importance des examens régionaux avant l'anniversaire de la CIPD pour évaluer les progrès,

fournir des solutions sur mesure et renforcer davantage les liens avec le Programme 2030. Le processus d'examen pourrait ouvrir de nouvelles perspectives de consensus et de coopération. Les délégations ont félicité le FNUAP pour l'intensification de son action humanitaire et le renforcement des systèmes de santé résilients et ont instamment demandé que l'on mette de nouveau l'accent sur l'évolution des normes et les déterminants sociaux de la santé. Elles ont apprécié l'accent mis sur la lutte contre les causes profondes de la violence fondée sur le genre, mais ont souligné que le phénomène continuait à se développer, notamment grâce à la technologie. Elles ont félicité le FNUAP pour la bonne situation que présentent ses ressources, mais ont relevé certains problèmes, et ont souligné que le financement innovant, la mobilisation des ressources nationales, l'élargissement de la base des donateurs et les efforts visant à corriger le déséquilibre des ressources ordinaires étaient essentiels pour qu'il remplisse ses fonctions normatives et fournisse des services fondamentaux. Elles ont souligné qu'il convenait d'adopter des approches prudentes en matière de gestion budgétaire et ont mis l'accent sur l'importance de prévisions solides et d'une approche stratégique à long terme.

46. En réponse, la Directrice exécutive a souligné que l'organisation était passée de l'octroi de fonds au financement et qu'elle travaillait avec des partenaires pour tirer parti de leurs ressources et de leur influence dans la société. Le FNUAP a fait des progrès en matière d'innovation et a fait avancer le programme normatif. Les progrès accomplis en matière de mobilisation de ressources nationales comprennent des engagements en matière de planification familiale avec 43 gouvernements. Dans le cadre du mouvement en faveur de la couverture sanitaire universelle, le FNUAP a incité les gouvernements à consacrer davantage de ressources nationales aux systèmes de santé et aux services de santé sexuelle et reproductive. Il a continué d'œuvrer en collaboration avec les institutions financières internationales. En ce qui concerne la coopération Sud-Sud et triangulaire, il collabore avec au moins 130 pays sur des questions comme l'amélioration des données et les compétences chirurgicales nécessaires pour traiter les fistules obstétricales.

47. La Directrice exécutive a invité les États Membres à participer à l'anniversaire de la CIPD, en soulignant qu'il permettait de partager des expériences à l'heure où s'opèrent des changements démographiques. Cet anniversaire est l'occasion d'adopter un développement à dimension humaine, en mettant l'accent sur la réduction de la polarisation et en aidant les pays à s'adapter à des réalités changeantes telles que la population grandissante de jeunes et le vieillissement de la population. Notant que la population est une question de personnes, et pas seulement de chiffres, la Directrice exécutive a déclaré que le FNUAP se concentrait sur les approches politiques, les données et les preuves, les conseils techniques et le fait d'atteindre les groupes marginalisés. La violence fondée sur le genre nécessite de continuer de mener des actions et de prendre de nouvelles mesures, le FNUAP collaborant avec des hommes et œuvrant sur les formes de masculinité positive, par exemple, et s'efforçant de réduire à zéro le nombre de viols dans les conflits. La Directrice exécutive a souligné l'amélioration des capacités prévisionnelles, notamment grâce à de nouvelles applications d'intelligence artificielle.

48. La Directrice exécutive adjointe (Programme) a décrit les stratégies du FNUAP en matière de jeunesse et de handicap. Le Directeur exécutif adjoint (gestion) a indiqué qu'il y avait eu un bond significatif des activités humanitaires, le financement ayant augmenté de 150 % depuis 2018. Pourtant, dans certaines situations d'urgence, les appels n'ont pas été suffisants. Le FNUAP s'emploie à améliorer sa préparation aux crises humanitaires, notamment en réorganisant son programme d'intervention humanitaire, en mettant à jour ses instructions permanentes et en prépositionnant des fournitures.

Dialogue interactif

49. Le Président du Conseil d'administration a présenté le dialogue interactif sur la lutte contre la violence fondée sur le genre dans un monde numérique, en déclarant que si la technologie numérique offrait un potentiel énorme, elle offrait également de nouveaux espaces pour l'assujettissement des femmes et des filles. Il est essentiel de répondre à ces préoccupations pour faire respecter les droits et les choix de chacune et chacun.

50. La Directrice exécutive a raconté les histoires de femmes traquées par des partenaires violents grâce à la technologie ou chassées de postes de direction politique par des campagnes de harcèlement menées en ligne. Deux femmes sur cinq étant victimes de violences en ligne, il est urgent d'agir ; le FNUAP renforce ses capacités grâce à des partenaires présents dans plus de 150 pays et territoires. La violence fondée sur le genre véhiculée par les technologies a affecté le travail plus large mené en matière de santé sexuelle et reproductive et de droits connexes.

51. Un représentant de l'Association pour le progrès des communications a déclaré que la technologie pouvait accroître la participation et l'accès à l'information et offrait de nouveaux outils de mobilisation et de militantisme. Pourtant, la violence fondée sur le genre que facilite la technologie a contribué à rendre les sociétés moins pacifiques et moins démocratiques. Il s'agit à la fois d'une cause et d'un effet des inégalités de genre. Parmi les sous-groupes les plus exposés figurent les jeunes femmes et les jeunes filles, les femmes engagées dans la vie publique, les minorités raciales et autres, les migrants et les personnes handicapées. Qu'elle se manifeste en ligne ou hors ligne, la violence fondée sur le genre a les mêmes causes profondes. Les femmes doivent participer à la création des technologies et à l'élaboration des lois et des politiques qui les régissent ; les Nations Unies ont un rôle clé à jouer dans l'examen des principes d'orientation d'Internet et des normes.

52. Le représentant d'une autre organisation non gouvernementale, Derechos Digitalis, a souligné que la lutte contre la violence fondée sur le genre véhiculée par les technologies nécessitait de prendre plusieurs mesures et de renforcer les réponses institutionnelles, qu'elles soient juridiques ou non. Les États ont des obligations au titre du droit des droits humains. La législation doit être fondée sur les droits. Certains efforts se sont principalement concentrés sur des statuts pénaux généraux qui étaient inefficaces et pouvaient exposer les victimes à des risques plus importants. Les réponses juridiques devraient être fondées sur les droits humains et centrées sur les victimes, s'inscrire dans une perspective intersectionnelle, prendre en compte l'éventail des pouvoirs d'incrimination et d'enquête, et respecter les principes de légalité, de nécessité et de proportionnalité.

53. Le Conseiller technique du FNUAP sur la violence fondée sur le genre a décrit comment la technologie avait fait tomber les barrières et amélioré l'accès à des services et à des informations de haute qualité. Toutefois, en raison de la mauvaise utilisation qui en est faite et d'une mauvaise conception, la technologie a également creusé les inégalités et renforcé les normes néfastes. Le FNUAP a intégré les travaux sur la violence fondée sur le genre véhiculée par les technologies dans son programme plus large sur la violence fondée sur le genre afin de répondre aux besoins des victimes de violence dans tous les espaces et contextes. Il s'est efforcé : d'améliorer l'habileté numérique des praticiens et des décideurs afin de mieux comprendre les effets de la technologie et la manière dont elle peut faciliter la perpétration de violences ; de renforcer les dispositifs d'intervention ; de continuer à œuvrer pour faire évoluer les normes sociales et de genre néfastes afin de prévenir la perpétration d'actes de violence grâce à la technologie. Il a soutenu les mécanismes de gouvernance des données afin de garantir la transparence et la protection des données, et l'établissement de normes dans la conception des technologies et l'élaboration des

lois et des politiques fondées sur les droits, ainsi que la protection et l'indemnisation des victimes de violence. Il a rassemblé des féministes, des jeunes, des défenseurs des droits numériques, des universitaires et des acteurs du monde des affaires et de la technologie pour répondre aux multiples dimensions de la violence véhiculée par les technologies.

54. Des délégations ont remercié à plusieurs reprises le FNUAP pour son rôle de chef de file dans la lutte contre la violence fondée sur genre véhiculée par les technologies. Elles ont exprimé leur soutien à la campagne Bodyright et se sont félicitées des conseils sur l'utilisation sûre et éthique des technologies. Elles regrettent que l'on continue de penser que la violence de genre en ligne est moins grave que la violence hors ligne. Elles ont souligné l'importance du pacte numérique mondial, le besoin urgent pour les entités numériques de s'engager à prévenir la violence véhiculée par les technologies et à la combattre, et de travailler avec l'industrie sur un écosystème numérique plus sûr et des solutions technologiques innovantes. Les principes d'égalité des genres et de non-discrimination devraient être pris en compte dans tous les aspects de la conception et du développement des nouvelles technologies. Il faut faire davantage pour prévenir la violence fondée sur le genre et en traduire les auteurs en justice. Les délégations ont posé des questions sur les synergies entre le FNUAP et d'autres organismes des Nations Unies dans la lutte contre la violence fondée sur le genre véhiculée par les technologies et la collecte de données et de statistiques.

55. Les intervenant(e)s ont souligné que l'égalité entre les hommes et les femmes devrait être un élément clé du pacte numérique mondial. Ils (elles) ont évoqué les outils de lutte contre la violence véhiculée par les technologies, en notant que nombre d'entre eux ne fonctionnent toujours pas dans des langues autres que l'anglais. Dans la mesure où les jeunes sont les plus grands utilisateurs de technologies et font face à des risques accrus, le FNUAP a intégré la technologie dans l'éducation complète à la sexualité et a travaillé avec des jeunes pour concevoir des technologies conviviales, sûres et éthiques.

56. En conclusion, la Directrice exécutive du FNUAP a souligné l'importance du rôle mobilisateur de l'organisation et sa détermination à créer des espaces de débat et d'action inclusifs et sûrs, réunissant diverses parties prenantes.

IV. Dialogue structuré sur le financement

57. Le Directeur exécutif adjoint (gestion) du FNUAP et le Directeur de la Division de la communication et des partenariats stratégiques ont présenté le rapport relatif au dialogue structuré sur le financement pour 2022-2023 (DP/FPA/2023/8). Il s'agit là d'une réponse à la résolution 75/233 de l'Assemblée générale visant à améliorer encore le fonctionnement et l'efficacité des dialogues structurés sur la manière de financer les résultats en matière de développement convenus dans les plans stratégiques, notamment par la mise en œuvre des engagements du pacte de financement des Nations Unies.

58. Un groupe de délégations a souligné que les contributions pluriannuelles non préaffectées étaient essentielles ; la diminution des contributions aux ressources ordinaires est une grande préoccupation, en particulier dans le contexte des tendances négatives qui entourent la réalisation des objectifs de développement durable. Le FNUAP doit répondre aux crises, fournir un appui de haute qualité et des services essentiels, respecter son mandat normatif et être doté de fonctions fiduciaires et de fonctions de contrôle et de gestion solides. Il importe de mettre en œuvre le pacte de financement. Les délégations se sont félicitées des premières mesures qui ont été prises pour mieux rendre compte des résultats obtenus grâce aux ressources

ordinaires, car il est de plus en plus difficile de plaider en faveur de ressources non préaffectées. Elles ont insisté sur le fait qu'il fallait aller au-delà des mêmes discussions pour trouver des solutions permettant d'améliorer la qualité et la prévisibilité du financement.

59. Des délégations ont souligné que le FNUAP avait conservé une position financière solide. Le Fonds figure parmi les entités des Nations Unies dont la part des ressources autres que les ressources de base provenant de fonds communs et d'activités conjointes est la plus élevée, bien que la diminution des dépenses liées aux activités conjointes suscite quelques inquiétudes. Les délégations ont salué la stratégie diversifiée de mobilisation des ressources impliquant les institutions financières internationales, le secteur privé et les ressources nationales.

60. Le Directeur exécutif adjoint (gestion) a déclaré que des progrès avaient été accomplis en vue d'accroître la visibilité des résultats obtenus grâce aux ressources ordinaires, notamment par l'intermédiaire de communications spécifiques. Le FNUAP reste clairement conscient que tous les résultats dépendent du financement, par des ressources ordinaires, de la solidité institutionnelle, des connaissances et des compétences de base. Il mène une campagne active pour élargir sa base de donateurs de ressources ordinaires de 100 à 150 membres. Chaque dollar compte, de même que le signal politique qu'envoie le fait de bénéficier d'un large soutien.

61. Le Directeur de la Division de la communication et des partenariats stratégiques a évoqué l'amélioration de la visibilité, au niveau national, des résultats obtenus grâce aux ressources ordinaires et aux autres ressources, grâce à la collaboration avec les directeurs régionaux et les bureaux de pays. Le fonds d'investissement stratégique du FNUAP a fourni un financement régulier pour catalyser de nouvelles ressources et de nouveaux partenariats. Les nouveaux modes de financement, tels que les obligations à impact sur le développement, requièrent des ressources ordinaires pour être mis en place.

62. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2023/21 sur le dialogue structuré sur le financement du FNUAP pour 2022-2023.

V. Programmes de pays et questions connexes

63. Après une présentation générale faite par la Directrice exécutive adjointe (Programme) et des présentations données par les directrices et directeurs régionaux pour les États arabes et les États d'Afrique de l'Est, d'Afrique australe, d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale, le Conseil d'administration a approuvé, conformément à sa décision 2014/7, les descriptifs de programme de pays du FNUAP pour l'Angola (DP/FPA/CPD/AGO/9), le Bénin (DP/FPA/CPD/BEN/10), le Burundi (DP/FPA/CPD/BDI/9), la Guinée équatoriale (DP/FPA/CPD/GNQ/8), le Lesotho (DP/FPA/CPD/LSO/8), la Libye (DP/FPA/CPD/LBY/2), le Malawi (DP/FPA/CPD/MWI/9), la Mauritanie (DP/FPA/CPD/MTR/9), le Sénégal (DP/FPA/CPD/SEN/9), le Tchad (DP/FPA/CPD/TCD/8) et le Togo (DP/FPA/CPD/TGO/8).

64. Le Conseil a également pris note de la première prolongation d'un an du programme de pays pour la Sierra Leone, approuvée par la Directrice exécutive, et a approuvé la deuxième prolongation d'un an du programme de pays pour le Myanmar, la troisième prolongation de deux ans du programme de pays pour le Burkina Faso, la troisième prolongation d'un an du programme de pays pour la République populaire démocratique de Corée et la quatrième prolongation de deux ans du programme de pays pour l'Afghanistan (DP/FPA/2023/9).

Débat consacré à l'UNOPS

VI. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Déclaration du Directeur exécutif

65. Dans son discours d'ouverture (disponible sur le site Web de l'UNOPS)⁴, le Directeur exécutif a déclaré que le processus de réforme était en bonne voie malgré les difficultés rencontrées. Plus de la moitié des mesures prévues dans le plan d'intervention complet ont été menées à bien ; la majorité des mesures qu'il reste à mettre en œuvre devraient l'être d'ici la fin de l'année 2023. Les questions restantes, notamment un programme de transformation des activités et de numérisation visant à modifier fondamentalement le mode de fonctionnement de l'UNOPS, sont à traiter à plus long terme. Une évaluation de la culture organisationnelle de l'UNOPS est sur le point d'être achevée par un tiers et servira à instaurer une nouvelle culture organisationnelle. Le Directeur exécutif a proposé d'intégrer ces changements dans le calendrier de mise en œuvre du nouveau plan stratégique. L'UNOPS a clarifié le rôle qu'il jouait du côté de la demande s'agissant de mobiliser le financement du développement, ce qui n'impliquera pas de nouvelles activités, et l'ancien bureau consacré à l'Initiative d'investissements responsables dans les domaines des infrastructures et de l'innovation (Initiative S3I) à Helsinki, en Finlande, fermera d'ici à la fin de l'année 2023. Le Directeur exécutif a reconnu la confiance accordée à l'UNOPS, s'engageant à ne pas la considérer comme acquise.

66. Des mesures visant à atteindre les objectifs du plan stratégique de l'UNOPS récemment approuvé sont en cours de mise en œuvre. La coordination interne sera essentielle, de même que la mesure, dans le cadre de résultats élargi, de l'impact des services fournis. Des structures spécifiques sont actuellement mises en place aux plus hauts niveaux pour veiller à ce que l'expertise et les contributions servent à atteindre les objectifs des Nations Unies et du Programme 2030. Le processus de nomination de deux directeurs(trices) exécutifs(ves) adjoint(e)s est en cours. La demande d'appui reste forte, avec des accords conclus récemment pour 60 nouveaux projets et des accords existants étendus à 90 autres projets dans plus de 60 lieux.

67. Le Directeur exécutif a présenté les prévisions budgétaires de l'UNOPS pour l'exercice biennal 2024-2025 (DP/OPS/2023/7) et les conclusions du rapport statistique annuel sur les activités d'achat des entités des Nations Unies (DP/OPS/2023/9).

68. Des délégations ont déclaré que l'UNOPS avait passé une année à stabiliser le navire et à tracer la voie à suivre. Le Conseil d'administration a approuvé la version révisée du plan stratégique et a fourni des orientations sur l'avenir de l'Initiative S3I, le plan d'intervention complet et les réserves de l'UNOPS. Il a demandé que l'UNOPS répartisse toutes les réserves excédentaires accumulées après le 31 décembre 2021, et propose une méthodologie et un calendrier pour la répartition des réserves excédentaires accumulées au cours du présent exercice budgétaire. Dans l'exercice de son mandat, il a trouvé un compromis en mettant l'accent sur une réforme institutionnelle et culturelle de l'UNOPS, sur une réparation adéquate dans l'affaire entourant l'Initiative S3I, sur l'application du principe de responsabilité pour les coupables et sur la voie à suivre. La coopération de l'UNOPS, sa réactivité, la rapidité des réformes et la constance de sa gestion ont été déterminantes.

⁴ Voir <https://www.unops.org/fr/statement-to-the-second-regular-session-of-the-executive-board-2023>.

69. En ce qui concerne le plan d'intervention complet, des délégations ont insisté sur la mise en œuvre de mesures dans les domaines accusant un retard, en particulier la gouvernance et la gestion. Elles ont reconnu l'incapacité de l'UNOPS à absorber une tranche de 11,8 millions de dollars et pris note de sa demande d'en reporter des parties au prochain exercice biennal. L'UNOPS a fait des efforts louables pour répartir les réserves excédentaires, dont jusqu'à 41 % ont été remboursées aux entités payantes, et les délégations ont exhorté l'UNOPS à continuer d'accélérer ce processus. Elles ont pris note de la méthodologie proposée pour répartir les réserves pour l'exercice biennal 2022-2023 et ont exhorté l'UNOPS à publier, sur des plateformes publiques, des données relatives aux progrès qu'il a accomplis en matière de génération de frais et de remboursements. En ce qui concerne les prévisions budgétaires pour 2022-2025, elles ont reconnu l'augmentation des coûts de gestion et des frais et ont souligné l'importance d'avoir des produits nets égaux à zéro. Elles ont souligné l'importance des recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et ont déclaré que le Conseil d'administration agirait comme il l'entend. Enfin, elles ont réitéré la nécessité pour l'UNOPS de faire rapport au Conseil d'administration chaque fois que possible sur le processus en cours de récupération des fonds liés à l'Initiative S3I et sur le processus consistant à amener les responsables à répondre de leurs actes.

70. Un groupe de délégations a salué la détermination du personnel de l'UNOPS face aux défis internes et mondiaux, salué les avancées positives des réformes, et souligné l'importance d'un mandat non programmatique, axé sur la demande et ancré dans les valeurs et les normes de l'ONU. Il est impératif de consacrer en priorité le portefeuille de l'UNOPS aux domaines mandatés des services d'infrastructure, d'achats et de gestion de projets, dans lesquels l'UNOPS dispose d'une expérience et de connaissances précieuses, et dans lesquels une expertise est nécessaire. La crise liée à l'Initiative S3I et la crise de gestion ayant mis en évidence des déficiences structurelles majeures qui détermineront les priorités pendant un certain temps, la clarté et la transparence des financements et de la prise de décision sont essentielles pour rétablir la confiance, de même que l'obtention de produits nets égaux à zéro. Les délégations ont apprécié l'accent mis sur une culture organisationnelle sûre, inclusive et réactive, reconnaissant que le changement culturel exigeait des efforts constants, dévoués et à long terme. Elles se sont félicitées des progrès accomplis en ce qui concerne le plan d'intervention complet, mais ont appelé à accélérer sa finalisation.

71. Un groupe de délégations a déclaré que l'UNOPS restait un partenaire essentiel en vue de renforcer les capacités de mise en œuvre pour réaliser les aspirations en matière de développement et a salué les décisions prises pour renouveler cet objectif. Ces délégations ont souligné qu'il importait de mettre à jour le plan d'intervention complet, les recommandations de 2021 du Comité des commissaires aux comptes et de répartir les réserves excédentaires. Conscientes du rythme des changements et de l'engagement à respecter les délais convenus, elles ont pris note des progrès accomplis lors des réunions d'information mensuelles et ont appelé à ce qu'une tierce partie procède à un examen une fois le plan d'intervention achevé. Elles ont accueilli favorablement les mesures prévues dans le plan stratégique pour atténuer les risques stratégiques, ainsi que les informations supplémentaires portant sur l'investissement stratégique interne et la transformation numérique. Concernant le rapport statistique annuel (DP/OPS/2023/9), elles se sont félicitées d'une augmentation de 19 % des achats auprès des pays les moins avancés et ont encouragé la poursuite de l'augmentation des achats de la part des pays en développement.

72. Des délégations ont approuvé le fait que l'UNOPS se recentre sur son mandat principal. Elles ont apprécié les efforts déployés pour montrer comment l'UNOPS avait contribué au Programme 2030 en aidant ses partenaires à le mettre en œuvre, et comment il s'était mieux adapté aux normes et valeurs de l'ONU. Parmi les mesures

positives prises pour remédier aux principales déficiences, citons l'indépendance du Bureau de la déontologie et du Groupe de l'audit interne et des enquêtes. Le Conseil a besoin d'assurances sur la mise en œuvre du plan d'intervention complet ; et la gouvernance, la gestion des risques et les contrôles internes doivent être pleinement satisfaisants. L'UNOPS ne devrait pas élargir son mandat principal, pas même dans le domaine du financement du développement. Les délégations ont demandé des éclaircissements sur les problèmes que pose la mise en œuvre du plan d'intervention et sur ce que l'UNOPS ferait ou ne ferait pas par rapport à son mandat initial, y compris en ce qui concerne la nécessité pour l'UNOPS, conformément au plan stratégique, d'être doté d'un mandat clair du Conseil d'administration pour guider les travaux sur le financement du développement.

73. Le Directeur exécutif a répondu que l'UNOPS était fermement déterminé à mettre en œuvre tout ce qui était prévu dans le plan d'intervention complet et à aller au-delà, un examen de la gestion de réformes supplémentaires étant en cours. Le programme de réformes va plus loin que le plan d'intervention. L'UNOPS n'a aucun sentiment d'autosatisfaction et ne s'attend pas à ce que les délégations reprennent immédiatement leur collaboration habituelle. Certains membres ont déjà retiré l'UNOPS de la liste des suspensions ; le Directeur exécutif espère que tous le feront, tout en reconnaissant que cela dépendra de la capacité du Bureau à continuer à appliquer le principe de responsabilité, à faire preuve de transparence et à œuvrer en faveur des réformes.

74. En ce qui concerne le financement du développement, l'UNOPS a appris de ses erreurs passées et ne mènera pas d'activités liées aux investissements à impact, au financement mixte ou à la réduction des risques d'investissement, ni aucune activité du côté de l'offre. Il a fourni des informations sur les travaux qu'il a menés du côté de la demande pour faire preuve de transparence et de responsabilité, car même s'il s'agit d'un domaine de travail existant, il s'agit d'une question de réputation. Il fournit une assistance technique sur le plan de la demande et a tenté d'en donner un aperçu en termes pratiques ; une réunion mensuelle pourrait être organisée pour partager plus de détails à ce sujet. Le Directeur exécutif a souligné l'importance d'un contexte favorable au financement et le fait que l'UNOPS avait souvent une compréhension claire des projets susceptibles d'être financés, ce qui l'aidait à concevoir des projets qui pouvaient être financés par d'autres. Il a rappelé que l'UNOPS avait renforcé la capacité de mise en œuvre des partenaires en fonction de leurs demandes.

Dialogue interactif

75. Le Président du Conseil d'administration a ouvert un dialogue intégré sur les infrastructures pour l'énergie portant sur les voies d'une transition juste, verte et résiliente.

76. Le Directeur exécutif a déclaré que les progrès réalisés dans le cadre de l'objectif de développement durable n° 7 relatif à une énergie propre et abordable présentaient d'énormes lacunes. Une personne sur trois, principalement dans les régions les plus pauvres, ne dispose toujours pas d'installation de cuisson propre. En 2021, près de 700 millions de personnes n'avaient pas d'électricité, principalement en Afrique subsaharienne. Cette situation a eu de graves conséquences sur la réalisation de l'ensemble des objectifs de développement durable. La question n'est pas de savoir s'il faut fournir à toutes et tous un accès à l'énergie et s'il faut passer des combustibles fossiles à une transition juste et équitable tout en préservant les emplois et les opportunités économiques, mais de trouver comment y parvenir. Les progrès ont été plus rapides dans certaines parties du système énergétique, comme la production d'électricité ; le rythme a été plus lent pour les transports et l'industrie, le

chauffage et la climatisation. Alors que les pays en développement ont besoin qu'on investisse 1 700 milliards de dollars dans les énergies renouvelables par an, ils n'ont attiré que 500 milliards de dollars en 2022. Seuls 3 % des investissements mondiaux dans le domaine de l'énergie sont allés à l'Afrique, qui dispose pourtant de 60 % des meilleures ressources solaires. L'infrastructure est essentielle à la transition énergétique et se trouve au cœur du mandat de l'UNOPS, tout comme l'assistance technique visant à rendre les projets d'énergie renouvelable plus susceptibles d'être financés afin que la demande rencontre l'offre.

77. Un(e) intervenant(e) a expliqué que la transition énergétique de son pays avait commencé dans les années 1970, lorsque son pays a investi massivement dans les sources d'énergie renouvelables. Aujourd'hui, 99,4 % de la population a accès à l'électricité, qui est renouvelable à 100 % pendant 300 jours par an. Ce succès est le fruit d'une direction éclairée, d'un sentiment national d'appartenance, d'institutions solides et de prévoyance. Globalement, la transition a nécessité des investissements, des partenariats public-privé et un alignement sur les institutions financières internationales ; le fait que l'UNOPS joue le rôle de connecteur et de facilitateur aidera de nombreux pays à opérer un tel changement. Les États Membres ont la responsabilité de veiller à ce que les projets soient financièrement viables et attrayants pour les investisseurs ; ils doivent examiner de près ce qu'ils font pour respecter leurs engagements en matière de climat et de réalisation des objectifs de développement durable.

78. Une autre délégation s'est félicitée que le dialogue tienne compte du caractère central de l'énergie pour tous les objectifs et qu'il mette l'accent sur l'Afrique. Le mouvement continu vers une énergie plus propre est la seule voie viable. Les pays doivent s'entraider pour réduire les dommages causés à l'environnement, le plus tôt étant le mieux, tout en respectant les diverses réalités dans lesquelles vivent les gens. Les deux principaux problèmes de l'Afrique, la pauvreté et le climat, sont tous deux liés à l'énergie ; tous les efforts sont nécessaires pour obtenir le bon mix énergétique. À cette fin, l'intervenant(e) s'est félicité(e) des échanges de connaissances et d'expériences avec d'autres pays. Une transition juste implique de ne pas s'appuyer uniquement sur les forces du marché, sous peine d'entraîner des inégalités majeures.

79. Une intervenante a expliqué comment son pays avait proposé des technologies énergétiques basées sur l'hydrogène et l'ammoniac pour assurer la sécurité énergétique, l'efficacité économique et la réduction des effets sur l'environnement. Son pays a lancé sa première stratégie sur l'hydrogène en 2017 et s'est efforcé en priorité d'accélérer les chaînes d'approvisionnement. D'autres initiatives importantes concernent les technologies de l'énergie thermique et le captage, l'utilisation et le stockage du dioxyde de carbone. Il doit exister des voies de transition réalistes adaptées à la situation de chaque pays, et l'UNOPS, en coopération avec les partenaires des Nations Unies, doit élaborer des études adaptées à la situation de chaque pays. Le pays de l'intervenante a essayé de montrer ce qu'il était possible d'accomplir et investit aux niveaux national et international, en mettant l'accent sur l'investissement et non sur l'assistance, car les bénéficiaires profiteront à tous.

80. Un(e) autre orateur(trice) a déclaré que les petits États insulaires en développement prenaient davantage de mesures d'atténuation en se fixant des objectifs ambitieux, tels que 100 % d'énergies renouvelables d'ici à 2025 à Samoa. La technologie doit être accessible à tous les États vulnérables ; les consultations ont été cruciales pour que les pays se l'approprient. L'UNOPS en particulier pourrait travailler avec les gouvernements nationaux sur l'opérationnalisation des projets. Parler d'une transition juste nécessite de se demander quels pays procèdent à une transition vers les énergies renouvelables, car même si les 39 membres de l'Alliance des petits États insulaires passaient à 100 % d'énergies renouvelables d'ici à 2025,

cela n'aurait guère d'incidence. Les plus grandes économies, dont les niveaux d'énergie renouvelable sont les plus faibles, doivent être les plus ambitieuses. Les petits États insulaires en développement ont besoin de partenaires car, pour eux, les changements climatiques sont une question de survie.

81. Des délégations ont déclaré que les termes « approches centrées sur les personnes » et « énergie propre » étaient soutenus par un consensus international, contrairement à l'expression « énergies renouvelables ». De nombreuses personnes n'ont pas accès aux énergies renouvelables alors qu'elles ont besoin d'électricité aujourd'hui. Les délégations ont demandé où l'UNOPS voyait son créneau et son avantage concurrentiel dans le travail sur l'énergie, et s'il avait tiré des enseignements de l'évaluation des travaux passés face à l'accélération de la demande. Étant donné qu'il importe d'apporter l'appui nécessaire aux ambitions des pays en matière d'énergie, elles ont posé des questions sur la coordination et la synergie des parties prenantes et ont suggéré que l'UNOPS promeuve la coopération Sud-Sud. Elles ont salué le renforcement des capacités de mise en œuvre des Nations Unies en faveur de la transition et ont souligné la coordination avec ONU-Énergie. L'UNOPS a apporté une valeur ajoutée grâce à son expertise en matière de services d'infrastructure et de projets et doit continuer à l'évaluer afin de rester concentré sur son mandat initial.

82. Le Directeur exécutif a déclaré que la demande croissante d'énergie propre provenait des partenaires. L'UNOPS ne conçoit pas de stratégies nationales et ne fournit pas de financements, mais il sait comment mettre en œuvre des projets conçus par d'autres. Dans certains cas, il a fourni une assistance technique pour la conception de projets de haute qualité et susceptibles d'être financés. Il a travaillé dans des contextes très fragiles qui ne constituaient pas une priorité pour le secteur privé. Même si les politiques, la volonté nationale et le financement sont en place, les pays ont encore besoin d'infrastructures et de capacités techniques de qualité. Tous les pays doivent pouvoir décider de leurs options et disposer de capacités et de ressources de mise en œuvre. Le Directeur exécutif a annoncé que l'UNOPS prévoyait de rejoindre ONU-Énergie et travaillait sur les achats d'énergie propre et sur un catalogue de solutions d'énergies renouvelables dans lequel les achats jouent un rôle fondamental.

83. En conclusion, le Directeur exécutif a déclaré que l'UNOPS avait examiné tous les projets et que son nouveau cadre d'évaluation amélioré permettrait d'aller plus loin dans l'évaluation de l'impact. L'UNOPS s'est montré disposé à mettre en œuvre des projets en collaboration ; d'autres organisations ont démontré leur volonté de bénéficier de la meilleure expertise de l'UNOPS en matière d'énergie propre.

84. Le Président du Conseil d'administration a conclu le dialogue intégré en encourageant l'UNOPS à continuer à présenter des exemples concrets de ses contributions.

85. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2023/22 sur le projet de budget de l'UNOPS pour l'exercice biennal 2024-2025 ; la décision 2023/23 sur le plan d'intervention complet en application des recommandations issues des deux examens indépendants de l'UNOPS ; la décision 2023/24 concernant le rapport statistique annuel sur les activités d'achat des organismes du système des Nations Unies en 2022.

Annexe I

Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2023

Table des matières

Première session ordinaire de 2023 (30 janvier-3 février 2023)

<i>Numéro</i>		<i>Page</i>
2023/1	Rapports du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds d'équipement des Nations Unies, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2021.	83
2023/2	Évaluation du Programme des Nations Unies pour le développement	84
2023/3	Rapport du Groupe de travail sur le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	85
2023/4	Exposé du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets sur l'état d'avancement de l'exécution du plan d'intervention global, l'utilisation des réserves et les investissements à impact au Bureau	85
2023/5	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2023.	88

Session annuelle de 2023 (5-9 juin 2023)

<i>Numéro</i>		<i>Page</i>
2023/6	Point sur les efforts déployés pour repositionner le système des Nations Unies pour le développement	91
2023/7	Rapports du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets sur l'audit interne et les investigations, et réponses de l'administration	92
2023/8	Rapports des bureaux de la déontologie du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, et réponses de l'administration	94
2023/9	Compte rendu conjoint sur les progrès accomplis concernant la protection contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels	95
2023/10	Rapport de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement sur les résultats de 2022 et sur l'avancement du plan stratégique pour 2022-2025	96
2023/11	Évaluation du Programme des Nations Unies pour le développement	97
2023/12	Rapport sur les résultats obtenus par le Fonds d'équipement des Nations Unies en 2022. . .	99
2023/13	Programme des Volontaires des Nations Unies : rapport annuel de l'Administrateur	99
2023/14	Fonds des Nations Unies pour la population : rapport annuel de la Directrice exécutive . . .	100
2023/15	Évaluation du Fonds des Nations Unies pour la population	100

2023/16	Examen à mi-parcours anticipé du plan stratégique du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets pour 2022-2025, y compris le rapport annuel du Directeur exécutif pour 2022 ; Plan stratégique révisé du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets pour 2022-2025	101
2023/17	Plan d'intervention global en application des recommandations issues des deux examens indépendants du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	102
2023/18	Distribution par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets des réserves excédentaires accumulées après le 31 décembre 2021 aux entités contributrices, y compris celles du système des Nations Unies	102
2023/19	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2023	103

Deuxième session ordinaire de 2023 (28-31 août 2023)

<i>Numéro</i>		<i>Page</i>
2023/20	Dialogue structuré sur le financement des réalisations du plan stratégique du Programme des Nations Unies pour le développement pour 2022-2025.	106
2023/21	Rapport sur le dialogue structuré en matière de financement 2022-2023	107
2023/22	Projet de budget du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets pour l'exercice biennal 2024-2025	108
2023/23	Plan d'intervention global établi en application des recommandations issues des deux examens indépendants du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	110
2023/24	Rapport statistique annuel sur les activités d'achat des organismes du système des Nations Unies en 2022	112
2023/25	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2023	112

2023/1

Rapports du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds d'équipement des Nations Unies, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2021

Le Conseil d'administration

1. *Note* que le Comité des commissaires aux comptes a émis des opinions sans réserve sur les états financiers du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) pour 2021 ;

2. *Se félicite* des progrès accomplis par le PNUD, le FENU, le FNUAP et l'UNOPS dans l'application des recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes et appuie les efforts que l'administration de ces entités déploie en ce sens ;

3. *Demande* au PNUD, au FENU, au FNUAP et à l'UNOPS d'expliquer, dans leurs rapports sur les recommandations issues des audits, les effets des mesures prises pour donner suite à ces recommandations, notamment en ce qui concerne la culture institutionnelle ;

En ce qui concerne le PNUD :

4. *Prend note* de l'engagement du PNUD d'intégrer les recommandations du Comité des commissaires aux comptes dans sa nouvelle stratégie en matière d'achats conformément à son règlement financier et à ses règles de gestion financière, et prend note également de sa volonté de rendre publique cette stratégie pour garantir une transparence totale ;

5. *Prie* le PNUD de continuer à réfléchir aux questions qui pourraient avoir une incidence sur l'application des principes généraux relatifs aux achats (à savoir le meilleur rapport qualité-prix, l'équité, l'intégrité et la transparence, une mise en concurrence internationale effective et l'intérêt du PNUD) énoncés dans son règlement financier et ses règles de gestion financière ;

6. *Note* que les constatations et recommandations formulées à l'issue de l'audit du dispositif interne de contrôle financier du PNUD reviennent régulièrement dans les rapports du Comité des commissaires aux comptes ces dernières années et que celui-ci a choisi de réitérer une recommandation de 2018 concernant la nécessité de renforcer ce dispositif, et invite le PNUD à mettre davantage l'accent sur les mesures destinées à renforcer les dispositifs internes de contrôle financier ;

7. *Prend note* des recommandations formulées de longue date par le Comité des commissaires aux comptes au sujet de la prévention de la fraude et salue les résultats récemment obtenus à cet égard par le PNUD, tout en encourageant celui-ci à poursuivre ses efforts pour renforcer son action dans ce domaine ;

En ce qui concerne le FNUAP :

8. *Prend acte* du taux élevé d'application des recommandations par le FNUAP au cours des trois dernières années écoulées ;

En ce qui concerne l'UNOPS :

9. *Note avec beaucoup d'inquiétude* l'« observation » du Comité des commissaires aux comptes pour 2021 portant sur l'Initiative d'investissements responsables dans les domaines des infrastructures et de l'innovation (Initiative S3i)

et prie instamment l'UNOPS d'accélérer la mise en œuvre de toutes les recommandations figurant dans le rapport ;

10. *Note avec inquiétude* la constatation relative aux faiblesses des procédures de prise de décisions, de gestion et de contrôle interne suivies dans le cadre des projets « We Are the Oceans » et « Ocean Generation » et encourage vivement l'UNOPS à mettre en place un mécanisme de contrôle du respect des règles et du principe de responsabilité pour éviter que de tels problèmes ne se présentent à nouveau ;

11. *Note* la recommandation du Comité des commissaires aux comptes concernant le recours important aux contrats de vacataire et encourage l'UNOPS à veiller à ce que tous les postes dont les fonctions consistent notamment à exercer des « activités étant par nature propres aux organismes des Nations Unies » soient occupés par des fonctionnaires et à limiter autant que possible le recours aux contrats de vacataire.

3 février 2023

2023/2

Évaluation du Programme des Nations Unies pour le développement

Le Conseil d'administration

En ce qui concerne l'évaluation formative de l'intégration par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) de la promesse de ne laisser personne de côté (DP/2023/8) et la réponse de l'administration à cet égard (DP/2023/9) :

1. *Prend note* de l'évaluation formative de l'intégration par le PNUD de la promesse de ne laisser personne de côté et de la réponse de l'administration ;

2. *Se félicite* de la nature formative de l'évaluation ainsi que de ses résultats, conclusions, recommandations et enseignements, qui font état de la contribution et du rôle importants du PNUD en ce qui concerne l'engagement pris de ne laisser personne de côté ;

3. *Prie instamment* le PNUD de prendre rapidement davantage de mesures pour aider les plus défavorisés en premier, développer une approche systémique et renforcer l'intersectionnalité ;

4. *Prie* le PNUD de continuer à élaborer des orientations et des outils fondés sur des éléments factuels afin de renforcer les capacités du personnel en adoptant des approches intersectionnelles lors de la conception, de l'exécution, du suivi et de l'évaluation des programmes de développement ;

5. *Exhorte* le PNUD à continuer de promouvoir le programme visant à ne laisser personne de côté axé sur des démarches tournées vers l'avenir afin de faire progresser l'équité, l'égalité et la non-discrimination, notamment grâce à l'intersectionnalité ;

6. *Exhorte également* le PNUD à élargir ses partenariats avec des acteurs non gouvernementaux afin de favoriser l'exécution de ses programmes de pays et de son plan stratégique, en particulier à l'échelon national ;

7. *Exhorte en outre* le PNUD à continuer d'envisager l'intégration des principes consistant à ne laisser personne de côté et à aider les plus défavorisés en premier dans ses stratégies de mobilisation des ressources et dans l'allocation des ressources, en gardant à l'esprit les critères multidimensionnels, tout en sachant qu'un financement adéquat, souple et prévisible permet au PNUD de prendre en compte ces

principes de manière plus cohérente et plus équilibrée dans ses activités de programme.

3 février 2023

2023/3

Rapport du Groupe de travail sur le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Le Conseil d'administration

1. *Rappelle* sa décision 2022/13 sur le rapport annuel de la Directrice exécutive du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) et la réserve pour l'Initiative d'investissements responsables dans les domaines des infrastructures et de l'innovation (« S3i ») ;

2. *Accueille avec satisfaction* le rapport du Groupe de travail créé en application de la décision 2022/13 (DP/OPS/2023/2) dont il remercie les membres de lui avoir communiqué en temps utile ce document détaillé ;

3. *Prend note* des conclusions du Groupe de travail en réponse aux recommandations formulées par KPMG dans le rapport et réaffirme sa décision 2022/24 sur les deux examens indépendants effectués par KPMG ;

4. *Rappelle* ses décisions 2022/13 et 2022/24 et se félicite de la coopération entre le Groupe de travail et l'administration de l'UNOPS ;

5. *Réaffirme* le paragraphe 11 de sa décision 2022/24 concernant la nécessité d'examiner plus avant les recommandations que KPMG lui a adressées à l'issue de ses examens indépendants de la structure de gouvernance de l'UNOPS ;

6. *Décide* de dissoudre le Groupe de travail établi en application des dispositions du paragraphe 10 de sa décision 2022/13.

3 février 2023

2023/4

Exposé du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets sur l'état d'avancement de l'exécution du plan d'intervention global, l'utilisation des réserves et les investissements à impact au Bureau

Le Conseil d'administration

En ce qui concerne la redéfinition du plan stratégique du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) pour 2022-2025 et la feuille de route pour le processus d'examen spécial à mi-parcours :

1. *Prend acte* de la note d'information DP/OPS/2023/CRP. 2, qui présente le cadre pour la redéfinition du plan stratégique de l'UNOPS pour 2022-2025 et la feuille de route pour le processus d'examen spécial à mi-parcours ;

2. *Prie* l'UNOPS de poursuivre les préparatifs de l'examen spécial à mi-parcours et la redéfinition du plan stratégique pour 2022-2025, selon la proposition figurant dans la note d'information ;

En ce qui concerne l'avenir de l'Initiative S3i et des investissements à impact et le financement mixte à l'UNOPS :

3. *Prend acte* de la note d'information DP/OPS/2023/CRP.1 sur le rôle de l'UNOPS dans le financement mixte et le financement à impact, comme demandé dans la décision 2022/24 ;

4. *Prie* l'UNOPS d'organiser un exposé informel en mode hybride, avant la consultation informelle sur le processus d'examen spécial à mi-parcours, au plus tard d'ici la fin février 2023, pour communiquer des informations complémentaires sur les éléments de financement innovant, de financement mixte et de financement à impact du portefeuille de projets de l'UNOPS, sur la base de l'analyse multiforme du portefeuille et de la capacité organisationnelle actuelle ;

5. *Se félicite* que l'UNOPS ait mis en œuvre sa décision 2022/24 visant à suspendre toute forme de financement d'investissements à impact direct et souligne la nécessité de se recentrer sur le mandat initial de l'UNOPS, qui est de fournir des compétences techniques en matière d'infrastructure et de gestion des achats et des projets ;

6. *Réaffirme et souligne* que l'UNOPS n'a pas de mandat en matière de programmes et qu'il s'agit d'une entité des Nations Unies qui obéit à la demande et fournit des services d'infrastructure, d'achats et de gestion de projets, conformément au mandat qui lui a été confié à l'origine ;

7. *Déconseille* à l'UNOPS de lancer tout nouveau projet dans le domaine du financement innovant, mixte ou à impact tant que le Plan stratégique redéfini pour 2022-2025 n'a pas été approuvé ;

8. *Prie* la direction de l'UNOPS de mettre en œuvre sans délai toutes les recommandations et mesures relatives à l'Initiative S3i qui sont énoncées dans le plan d'intervention complet et n'ont pas encore été appliquées, et de s'employer à abandonner progressivement l'Initiative ;

En ce qui concerne le plan d'intervention global :

9. *Accueille avec satisfaction* le plan d'intervention global établi pour donner suite aux recommandations issues des deux examens indépendants effectués par KPMG, tel que présenté sur la plateforme de suivi en ligne accessible au public, conformément à la décision 2022/24 ;

10. *Prie* l'UNOPS de mettre à jour son plan d'intervention global en précisant la hiérarchisation des priorités, le calendrier d'exécution et le coût de toutes les mesures en suspens, de transposer ces données dans l'outil de suivi en ligne et de l'informer de l'achèvement de ces opérations à l'occasion des exposés mensuels ;

11. *Rappelle* qu'il a demandé dans la décision 2022/24 que lui soient présentés des exposés mensuels sur l'état de la mise en œuvre de ses décisions et des recommandations issues des examens de KPMG jusqu'à la session annuelle de 2023, et prie l'UNOPS de continuer à organiser des exposés mensuels jusqu'à la première session ordinaire de 2024 ;

12. *Décide* d'inscrire le plan d'intervention global à l'ordre du jour de chacune de ses sessions pendant toute la période de son exécution, en tant que question appelant une décision ;

13. *Rappelle* ses décisions 2022/21 et 2022/24 dans lesquelles il prie l'UNOPS de prendre toutes les mesures nécessaires dans le cadre de son mandat pour recouvrer tous les fonds et assurer la pleine application du principe de responsabilité, y compris la responsabilité individuelle, conformément au Statut et au Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies, et prie l'UNOPS de lui communiquer, d'ici à la session annuelle de 2023, y compris dans des exposés confidentiels, toute information complémentaire sur les progrès et les coûts associés au recouvrement des fonds liés à l'Initiative S3i ;

En ce qui concerne les réserves de l'UNOPS et leur utilisation :

14. *Rappelle* sa décision 2022/13 visant à geler tous les transferts de la réserve opérationnelle pour toute autre fin que les opérations courantes ;

15. *Réaffirme* que tous les investissements organisationnels et les autres dépenses nécessaires pour maintenir l'UNOPS en adéquation avec ses objectifs devraient être inclus dans l'exercice biennal approuvé par le Conseil d'administration ;

16. *Prie* l'UNOPS de fixer dorénavant ses tarifs pour être sûr de disposer des moyens financiers nécessaires au maintien du niveau de la réserve opérationnelle minimale et à la réalisation de tout investissement organisationnel, selon les prévisions budgétaires biennales, tout en éliminant les réserves accumulées en sus de la réserve opérationnelle minimale et, à cet égard, demande qu'un exposé informel sur les ajustements apportés au modèle de recouvrement des coûts de l'UNOPS soit présenté avant la session annuelle de 2023 ;

17. *Décide* d'approuver l'allocation par tranches à l'UNOPS d'un montant maximum de 35,4 millions de dollars, provenant de la réserve opérationnelle et destiné à la mise en œuvre des éléments définis dans le plan d'intervention complet, et comme spécifié dans les perspectives financières pour 2023 ;

18. *Approuve* un transfert unique immédiat de 11,8 millions de dollars, prélevés sur le montant maximum de 35,4 millions de dollars, provenant de la réserve opérationnelle et destinés à alimenter le budget de l'UNOPS, afin que, conformément aux perspectives financières pour 2023, celui-ci puisse commencer à concrétiser les éléments définis dans le plan d'intervention complet pour lesquels aucune ressource n'est prévue dans le budget ordinaire de 2023 ;

19. *Décide* de débloquer les tranches suivantes à la demande de l'UNOPS, à l'occasion d'une session formelle en 2023, sous réserve que des progrès incontestables soient réalisés dans l'exécution du plan d'intervention complet et que des informations sur l'utilisation de la tranche précédente soient communiquées ;

20. *Prie* l'UNOPS de lui communiquer des informations détaillées sur le calendrier des dépenses prévues et effectives, les progrès accomplis et les résultats obtenus grâce à ces dépenses à l'occasion des exposés mensuels et des comptes rendus demandés au paragraphe 11 de la présente décision ;

21. *Décide* que l'UNOPS distribue aux entités contributrices, y compris celles du système des Nations Unies, ses réserves excédentaires, qui équivalent au montant total des réserves accumulées duquel est retranchée la réserve opérationnelle minimale, comme établi dans la décision 2021/21 ;

22. *Prie* l'UNOPS de répartir sans délai entre les entités contributrices, y compris celles du système des Nations Unies, ses réserves excédentaires accumulées au 31 décembre 2021, desquelles sont retranchés 35,4 millions de dollars, au prorata des commissions de gestion versées par chaque entité contributrice par rapport au total du montant des commissions de gestion que l'UNOPS a reçues entre le 1^{er} janvier 2018 et le 31 décembre 2021 (quatre années civiles) ;

23. *Charge* l'UNOPS de donner suite à la demande formulée au paragraphe 22, étant entendu que le montant total des réserves accumulées au 31 décembre 2021, après déduction de la réserve opérationnelle minimale et de 35,4 millions de dollars, sera réparti dans son intégralité ;

24. *Décide* de prendre une décision à la session annuelle de 2023 sur la répartition entre les entités contributrices, y compris celles du système des Nations Unies, des réserves excédentaires accumulées après le 31 décembre 2021, sur la base

des informations complémentaires communiqués par l'UNOPS lors des exposés mensuels ou à sa demande, y compris celle de son bureau.

3 février 2023

2023/5

Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2023

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa première session ordinaire de 2023, il a :

Point 1

Questions d'organisation

Élu pour 2023, le 10 janvier 2023, les membres du Bureau ci-après :

Présidence :	S. E. M. Martin Kimani (Kenya)
Vice-présidence :	S. E. M. Muhammad Muhith (Bangladesh)
Vice-présidence :	S. E. M ^{me} Maritza Chan (Costa Rica)
Vice-présidence :	S. E. M. Sergiy Kyslytsya (Ukraine)
Vice-présidence :	S. E. M. Feridun Sinirlioğlu (Türkiye)

Adopté l'ordre du jour (DP/2023/L.1) et approuvé le plan de travail de sa première session ordinaire de 2023 ;

Approuvé le rapport de sa deuxième session ordinaire de 2022 (DP/2023/1) et celui de sa session extraordinaire de 2022 (DP/2023/2) ;

Adopté son plan de travail annuel pour 2023 (DP/2023/CRP.1) ;

Approuvé le plan de travail provisoire de sa session annuelle de 2023 ;

Arrêté le calendrier ci-après pour ses autres sessions de 2023 :

Session annuelle : 5-9 juin 2023

Deuxième session ordinaire : 28 août-1^{er} septembre 2023

Débat consacré aux questions communes

Point 2

Mise à jour concernant la collaboration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS avec les institutions financières internationales

Pris note de la mise à jour concernant la collaboration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS avec les institutions financières internationales ;

Point 3

Recommandations du Comité des commissaires aux comptes

Adopté la décision 2023/1 sur les recommandations du Comité des commissaires aux comptes portant sur les rapports du PNUD (DP/2023/5), du FENU (DP/2023/6), du FNUAP (DP/FPA/2023/1) et de l'UNOPS (DP/OPS/2023/1) relatifs à l'état de l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour 2021 ;

Point 4**Suite donnée à la réunion du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida**

Pris note du rapport conjoint du PNUD et du FNUAP sur la mise en œuvre des décisions et recommandations du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (DP-FPA/2023/1) ;

Point 5**Protection contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels**

Pris note du compte rendu conjoint sur les progrès accomplis concernant la protection contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels ;

Débat consacré au PNUD**Point 6****Rapport sur le développement humain**

Pris note du compte rendu du secrétariat sur les consultations concernant le rapport sur le développement humain ;

Point 7**Programmes de pays du PNUD et questions connexes**

Approuvé les programmes de pays du PNUD ci-après, conformément à la décision 2014/7 :

Afrique : Cabo Verde (programme commun de pays, [DP/FPA-ICEF/CCPD/2023/CPV/1](#)) ; Gabon ([DP/DCP/GAB/4](#)), Nigéria ([DP/DCP/NGA/4](#)), République centrafricaine ([DP/DCP/CAF/5](#)), Sao Tomé-et-Principe ([DP/DCP/STP/4](#)) ;

États arabes : Algérie ([DP/DCP/DZA/4](#)), Liban ([DP/DCP/LBN/3](#)), Maroc ([DP/DCP/MAR/4](#)) ;

Asie-Pacifique : République islamique d'Iran ([DP/DCP/IRN/4](#)), Népal ([DP/DCP/NPL/4](#)), pays insulaires du Pacifique (programme multipays, [DP/DSP/PIC/3](#)) ;

Amérique latine et Caraïbes : État plurinational de Bolivie ([DP/DCP/BOL/4](#)) ; Costa Rica ([DP/DCP/CRI/4](#)) ; Équateur ([DP/DCP/ECU/4](#) et Corr.1) ; Haïti ([DP/DCP/HTI/4](#)) ; République dominicaine ([DP/DCP/DOM/4](#)) ; République bolivarienne du Venezuela ([DP/DCP/VEN/3](#)) ;

Pris note de la première prolongation d'un an du programme de la Mauritanie ([DP/2023/7](#)) et de la première prolongation de six mois du programme du Chili ([DP/2023/7/Add.1](#)) ;

Approuvé la prolongation d'un an des programmes de l'Afghanistan, du Brésil et de la Gambie (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023), la prolongation de deux ans du programme de Bahreïn (du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024) et la deuxième prolongation de six mois du programme de la Papouasie-Nouvelle-Guinée (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023) ([DP/2023/7](#)) ;

Point 8

Évaluation du PNUD

Adopté la décision 2023/2 sur l'évaluation formative de l'intégration par le PNUD de la promesse de ne laisser personne de côté (DP/2023/8) et la réponse de l'administration à cet égard (DP/2023/9) ;

Débat consacré au FNUAP

Point 9

Évaluation

Pris note de l'évaluation formative de la collaboration du FNUAP à la réforme du système des Nations Unies pour le développement (DP/FPA/2023/CRP.1) et de la réponse apportée par l'administration à cette évaluation¹ ;

Point 10

Programmes de pays et questions connexes

Approuvé les programmes de pays du FNUAP ci-après, conformément à la décision 2014/7 :

États arabes : Algérie (DP/FPA/CPD/DZA/7) ; Égypte (DP/FPA/CPD/EGY/11), Liban (DP/FPA/CPD/LBN/5) ; État de Palestine (DP/FPA/CPD/PSE/7) ;

Asie-Pacifique : République islamique d'Iran ((DP/FPA/CPD/IRN/7) ; Népal (DP/FPA/CPD/NPL/9) ; pays et territoires insulaires du Pacifique (programme multipays, DP/FPA/CPD/PIC/7) ;

Amérique latine et Caraïbes : État plurinational de Bolivie (DP/FPA/CPD/BOL/7) ; Costa Rica (DP/FPA/CPD/CRI.6) ; Équateur (DP/FPA/CPD/ECU/8) ; Haïti (DP/FPA/CPD/HTI/7) ; République dominicaine (DP/FPA/CPD/DOM/7) ; République bolivarienne du Venezuela (DP/FPA/CPD/VEN/4 et DP/FPA/CPD/VEN/4/Corr.1) ;

Afrique de l'Ouest et Afrique centrale : Cabo Verde (programme commun de pays, DP/FPA-ICEF/CCPD/2023/CPV/1) ; Gabon (DP/FPA/CPD/GAB/8) ; Nigéria (DP/FPA/CPD/NGA/9) ; République centrafricaine (DP/FPA/CPD/CAF.9) ; Sao Tomé-et-Príncipe (DP/FPA/CPD/STP.8) ;

Pris note de la première prolongation d'un an des programmes de la Mauritanie et du Rwanda (DP/FPA/2023/2) ;

Approuvé la deuxième prolongation des programmes du Brésil, de la Gambie et de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et la troisième prolongation des programmes de l'Afghanistan et de la Libye (DP/FPA/2023/2) ;

¹ Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : <https://www.unfpa.org/sites/default/files/board-documents/main-document/Management%20Response%20to%20UN%20Reform%20Evaluation%20-%202019%20December%202022.pdf>.

Débat consacré à l'UNOPS

Point 11

Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Adopté la décision 2023/3 sur le rapport du Groupe de travail sur l'UNOPS (DP/OPS/2023/2) ;

Adopté la décision 2023/4 concernant l'exposé de l'UNOPS sur l'état d'avancement de l'exécution du plan d'intervention global, l'utilisation des réserves et les investissements à impact à l'UNOPS ;

Point 12

Questions diverses

Entendu un exposé du Président du Conseil du personnel du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS et d'ONU-Femmes.

3 février 2023

2023/6

Point sur les efforts déployés pour repositionner le système des Nations Unies pour le développement

Le Conseil d'administration

1. *Accueille avec intérêt* le point fait par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) concernant la mise en œuvre de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale et des mandats connexes sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies ;

2. *Se félicite* de l'engagement du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS en faveur du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement et encourage le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS à continuer de travailler en étroite collaboration avec les autres entités du système de développement des Nations Unies, sous la direction des coordonnateurs résidents dans les pays, afin d'aider les pays à atteindre les objectifs de développement durable, conformément aux plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable et aux priorités, plans et besoins nationaux ;

3. *Rappelle* sa décision 2022/14 et prie le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS de continuer d'appliquer les résolutions 72/279, 75/233 et 76/4 de l'Assemblée générale, et de soutenir les efforts déployés par le système des Nations Unies pour le développement aux fins de l'exécution des mandats s'y rapportant ;

4. *Invite* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS à redoubler d'efforts pour mettre en œuvre le cadre de gestion et de responsabilité, prend note du caractère évolutif de ce cadre, et invite les organisations à mettre en commun leur expérience de la mise en œuvre du cadre à tous les niveaux ;

5. *Rappelle* sa décision 2022/14 et prie le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS de continuer de faire figurer dans les rapports qu'ils sont tenus de lui présenter les contributions des représentants de pays et des directeurs régionaux à la mise en œuvre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement ;

6. *Prie* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS de présenter chaque année un rapport sur la liste récapitulative des mesures à appliquer au titre de la réforme du système des Nations Unies pour le développement, en annexe au rapport qu'ils lui présentent sur les efforts déployés pour repositionner le système des Nations Unies pour le développement ;

7. *Prie également* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS de continuer de poursuivre l'harmonisation interinstitutions des rapports sur les efforts déployés par chaque entité et sur les résultats du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, y compris l'amélioration de l'exécution des programmes de développement au niveau national ;

8. *Rappelle* sa décision 2022/14, souligne qu'il importe de trouver des solutions intégrées pour surmonter les défis complexes et pluridimensionnels qui entravent la réalisation des objectifs de développement durable, et prie le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS de favoriser la collaboration en matière d'analyse commune, d'évaluation des besoins, de planification (notamment des résultats collectifs) et d'exécution du programme, et de le tenir informé dans le cadre des mécanismes de communication de l'information existants ;

9. *Prie* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS de continuer de lui rendre compte chaque année des efforts déployés pour repositionner le système des Nations Unies pour le développement et d'inscrire ce point à l'ordre du jour en tant que question appelant une décision à la session annuelle.

9 juin 2023

2023/7

Rapports du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets sur l'audit interne et les investigations, et réponses de l'administration

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des rapports des bureaux de l'audit et des investigations du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) ([DP/2023/12](#) ; [DP/FPA/2023/6](#) ; [DP/OPS/2023/3](#)), qui ont été harmonisés avec ceux du Fonds des Nations Unies pour l'enfance et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, conformément à sa décision 2020/10, et des rapports des comités d'audit ainsi que des réponses de l'administration s'y rapportant ;

2. *Prend note* des avis des responsables de l'audit et des investigations sur la qualité et l'efficacité du cadre de gouvernance, de la gestion des risques et des dispositifs de contrôle interne du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS ;

3. *Fait part* de son soutien continu aux services d'audit interne et d'investigations du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS et réaffirme qu'il importe que ces services soient pleinement indépendants et qu'ils aient directement accès à lui ;

4. *Félicite* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS de leur taux élevé d'exécution des recommandations issues des audits et les encourage à continuer de mettre l'accent sur l'exécution et le classement rapides des recommandations ;

5. *Rappelle* le paragraphe 3 de sa décision 2022/22, redit l'importance de la pleine indépendance des bureaux de l'audit interne et des investigations du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, et réaffirme la pratique actuelle, à savoir que les bureaux

doivent se conformer aux normes du cadre de référence international des pratiques professionnelles de l'Institut des auditeurs internes et aux Principes et lignes directrices uniformes en matière d'enquête ;

6. *Demande* que les bureaux de l'audit interne et des investigations organisent des séances d'information à huis clos à son intention afin de lui présenter le plan de travail annuel, l'évaluation consolidée des risques et toute nouvelle information ou préoccupation en ce qui concerne le budget et les effectifs ;

7. *Rappelle* ses décisions 2022/15 et 2022/22 sur l'organisation plus régulière, avec les bureaux de l'audit interne et des investigations, de séances d'information à huis clos sur les signaux d'alarme potentiels, les risques nouveaux et les problèmes en matière de contrôle, les constatations issues des audits et l'état d'avancement des investigations, dans la plus stricte confidentialité et dans le respect de la vie privée ;

8. *Prie* les bureaux de l'audit interne et des investigations du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS d'améliorer encore leurs rapports en y faisant figurer une analyse approfondie des constatations et en présentant, dans une partie réservée à cet effet, un panorama des questions et tendances stratégiques et systémiques, et prie les bureaux d'adopter une approche proactive dans les domaines à haut risque qui sont les plus exposés au risque de fraude, de corruption et autres actes répréhensibles et de consacrer une partie à ce sujet dans leur rapport annuel ;

9. *Prie* le Comité consultatif du PNUD pour les questions d'audit et d'évaluation, le Comité consultatif de supervision du FNUAP et le Comité consultatif de l'UNOPS pour les questions d'audit de lui présenter leur rapport annuel et leurs principales considérations à la session annuelle, et encourage la direction du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS à tenir compte de l'équilibre de la représentation des genres et de la représentation géographique dans la composition des comités ;

10. *Rappelle* sa décision 2022/22 sur l'auto-évaluation de l'indépendance du Bureau de l'audit et des investigations du PNUD, du Bureau des services d'audit et d'investigation du FNUAP et du Groupe de l'audit interne et des enquêtes de l'UNOPS, prie le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS de lui rendre compte par écrit, à sa deuxième session ordinaire de 2023, de l'état d'avancement de l'application des recommandations figurant dans ladite auto-évaluation, et prie également le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS, lorsqu'une recommandation n'a pas été pleinement appliquée ou acceptée par l'administration, d'en expliquer les raisons ;

En ce qui concerne le PNUD :

11. *Constata* que le nombre de recommandations issues des audits qui intéressent la gestion des programmes, les achats et la gestion financière, y compris la gestion des partenaires de réalisation, reste élevé et encourage le PNUD à entreprendre sans désespérer de donner suite aux recommandations récurrentes ;

12. *Prie* le Bureau de l'audit et des investigations de lui communiquer son plan de mise en œuvre des recommandations formulées par l'Institut des auditeurs internes dans l'évaluation externe de la qualité de 2022, conformément à la décision 2022/15, et de lui faire rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre ;

En ce qui concerne le FNUAP :

13. *Note avec préoccupation* l'augmentation de l'arriéré des dossiers d'investigation et demande au Bureau des services d'audit et d'investigation de continuer de rationaliser les procédures d'enquête et de s'employer, à titre hautement prioritaire, à réduire le nombre de dossiers en attente ;

14. *Apprécie* les efforts déployés par le Bureau des services d'audit et d'investigation et l'administration du FNUAP pour mettre en œuvre les recommandations figurant dans l'auto-évaluation de l'indépendance du Bureau, conformément à la décision 2022/22 ;

En ce qui concerne l'UNOPS :

15. *Prend note* du fait que le Groupe de l'audit interne et des enquêtes respecte les normes internationales, tel que confirmé par une évaluation externe de la qualité de sa fonction d'audit ;

16. *Se félicite* des progrès réalisés dans le renforcement du Groupe de l'audit interne et des enquêtes et encourage l'administration de l'UNOPS à continuer de garantir l'indépendance du Groupe et à doter le Groupe de toutes les ressources nécessaires pour qu'il puisse s'acquitter de son mandat de manière adéquate ;

17. *Demande instamment* à l'administration de l'UNOPS de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre à l'opinion générale du Groupe de l'audit interne et des enquêtes selon laquelle la qualité et l'efficacité des processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle de l'UNOPS n'étaient que partiellement satisfaisantes, des améliorations importantes devant être apportées ;

18. *Demande de même instamment* à l'administration de l'UNOPS de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux principales constatations récurrentes formulées à l'issue des audits concernant la gestion des subventions, les dépenses liées aux projets, les achats, les ressources humaines et le recrutement ;

19. *Constate avec préoccupation* que l'indépendance du Groupe de l'audit interne et des enquêtes est toujours limitée ;

20. *Rappelle* le paragraphe 15 de sa décision 22/2022, et réaffirme à l'administration qu'il importe que l'UNOPS continue de faire évoluer et de renforcer sa culture institutionnelle en ce qui concerne la transparence, la responsabilité, la déontologie et l'intégrité ;

21. *Prend note* du mandat révisé du Comité consultatif pour les questions d'audit.

9 juin 2023

2023/8

Rapports des bureaux de la déontologie du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, et réponses de l'administration

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des rapports des bureaux de la déontologie du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) pour 2022 (DP/2023/13 ; DP/FPA/2023/3 ; DP/OPS/2023/4), et des réponses de l'administration ;

2. *Salue* le travail important que les bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS réalisent pour renforcer la culture déontologique institutionnelle, et les encourage à poursuivre leur travail en toute indépendance ;

3. *Prie* les bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS de continuer de renforcer les procédures et politiques de protection des lanceurs

d'alertes de leur organisation afin de satisfaire aux normes des meilleures pratiques internationales, y compris la protection contre les représailles, et de le tenir informé chaque année des efforts faits en ce sens dans le cadre des rapports qu'ils sont tenus de lui présenter ;

En ce qui concerne l'UNOPS :

4. *Se félicite* de l'achèvement de l'examen externe indépendant de la fonction de déontologie de l'UNOPS visant à garantir son indépendance et son impartialité, prend note du rapport sur les conclusions de l'examen et encourage l'UNOPS à en mettre en œuvre les recommandations ;

5. *Invite instamment* le Bureau de la déontologie et le Groupe de l'audit interne et des enquêtes à revoir leurs procédures et à les concevoir de manière à garantir une totale confidentialité.

9 juin 2023

2023/9

Compte rendu conjoint sur les progrès accomplis concernant la protection contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des informations actualisées présentées par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) sur les mesures prises en vue de prévenir et combattre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels ;

2. *Note avec satisfaction*, en rappelant sa décision 2022/2, les progrès accomplis et la nécessité de poursuivre les efforts pour prévenir et combattre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels, selon le principe de « tolérance zéro envers l'inaction », en veillant notamment à ce que les mesures nécessaires mises en œuvre aux niveaux national, régional et mondial soient assorties de ressources suffisantes et aient un effet réel ;

3. *Prie* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS de continuer de prendre des mesures pour garantir l'adoption, à l'échelle du système, d'une approche cohérente centrée sur les personnes victimes ou rescapées et qui permette de prévenir et de combattre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels, tout en tirant parti de leur mandat, et de continuer de promouvoir des cultures institutionnelles de l'inclusion et du respect dans laquelle tous les membres du personnel sont encouragés à signaler tout acte d'exploitation, d'atteinte ou de harcèlement sexuels et disposent des moyens de le faire ;

4. *Encourage* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS, à cet égard, à continuer de lui rendre compte de tous les cas en toute transparence et responsabilité, à veiller à ce que les mécanismes de signalement soient sûrs, inclusifs et centrés sur les personnes victimes ou rescapées et à renforcer leur action pour protéger contre les représailles les personnes qui signalent de tels cas ;

5. *Prie* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS d'élaborer, pour les futurs rapports qui lui seront soumis sur la question, un modèle de rapport plus uniforme permettant de mieux suivre à l'aide d'indicateurs les progrès réalisés d'une année sur l'autre, de mieux comparer les rapports et d'acquérir une meilleure compréhension stratégique des résultats, de l'impact et des changements de culture institutionnelle obtenus grâce à leurs travaux et activités ;

6. *Encourage* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS à intensifier leurs efforts de collaboration à l'échelle du système afin d'améliorer la coordination, la communication de l'information et la transparence et à collaborer efficacement avec d'autres entités des Nations Unies aux niveaux national, régional et mondial afin de tirer le meilleur parti des enseignements et des meilleures pratiques de l'ensemble du système ;

7. *Se félicite* que ClearCheck continue d'être utilisé et invite le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS à examiner comment cet outil et le système de divulgation des fautes professionnelles pourraient être utilisés en complément l'un de l'autre afin d'améliorer encore la vérification des antécédents et à lui faire rapport à ce sujet ;

8. *Encourage* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS à envisager d'expérimenter le système de divulgation des fautes professionnelles et à rendre compte de tous les résultats dans le cadre des rapports qu'ils sont tenus de lui présenter ;

9. *Prend note avec satisfaction* de l'action menée par le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS pour estimer les risques en matière d'exploitation et d'atteintes sexuelles, pour collaborer avec les partenaires de réalisation afin d'évaluer et de renforcer leur capacité de mettre en place des garanties adéquates en vue de prévenir et de combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles et pour assurer la prise en charge et l'accompagnement auxquels ont droit les personnes victimes ou rescapées conformément au Protocole des Nations Unies sur la prise en charge des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles.

9 juin 2023

2023/10

Rapport de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement sur les résultats de 2022 et sur l'avancement du plan stratégique pour 2022-2025

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport annuel de l'Administrateur pour 2022 et de ses annexes (DP/2023/14), du rapport du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) sur les recommandations du Corps commun d'inspection en 2021 (DP/2022/17/Add.1) et de l'annexe statistique (DP/2022/17/Add.2) ;

2. *Salue* les progrès continus accomplis par le PNUD en 2022, première année du plan stratégique pour 2022-2025, pour devenir une organisation hautement réactive, innovante et résiliente, capable de fournir des solutions intégrées efficaces aux niveaux local et mondial qui font progresser le développement durable, en particulier face aux reculs enregistrés en matière de développement humain à l'échelle mondiale pendant deux années consécutives ;

3. *Prend note* des résultats institutionnels et de ceux ayant trait aux programmes obtenus en 2022 en matière de pauvreté et d'inégalités, de financement innovant du développement, de numérisation, d'action climatique, de protection sociale, d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes et des filles, tout en constatant la nécessité de redoubler d'efforts en vue de l'avancement économique de toutes et tous ;

4. *Est conscient* du rôle primordial que joue le PNUD dans l'élimination de la pauvreté et la réduction des inégalités, encourage le PNUD à poursuivre ses efforts à cet égard, et à renforcer les capacités des pays à tous les niveaux, y compris des institutions et des personnes, afin d'accélérer les transformations structurelles pour le développement durable et de prévenir, atténuer et gérer les risques, y compris les

crises, les conflits, les catastrophes naturelles, les chocs climatiques, sociaux et économiques, conformément au plan stratégique pour 2022-2025 ;

5. *Note* qu'en 2022, le PNUD a atteint le niveau d'exécution des programmes le plus élevé de son histoire, réalisant 95 % des objectifs programmatiques prévus pour l'année et faisant bénéficier de son action des dizaines de millions de personnes, y compris celles qui sont le plus laissées de côté ;

6. *Se déclare préoccupé* par le faible niveau actuel et la baisse continue des ressources ordinaires (de base), celles-ci étant d'une importance cruciale pour que le PNUD puisse mettre en œuvre le plan stratégique pour 2022-2025, répondre aux conséquences de crises multiples, contribuer à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et maintenir des dispositifs solides de contrôle interne et d'application du principe de responsabilité ;

7. *Se félicite* de l'engagement ferme et continu du PNUD en faveur du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement et encourage le PNUD à continuer de travailler en étroite collaboration avec d'autres entités des Nations Unies, sur la base des avantages comparatifs et des mandats de chacune, sous la direction des coordonnateurs résidents dans les pays, afin d'aider les pays à atteindre les objectifs de développement durable, conformément aux plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable et aux priorités, besoins et plans nationaux ;

8. *Est conscient* des objectifs ambitieux énoncés dans le plan stratégique du PNUD pour 2022-2025, et demande instamment de maintenir l'engagement en faveur de programmes axés sur les résultats, d'approches par portefeuille cohérentes et axées sur les résultats, d'interventions souples, efficaces et efficientes, et de partenariats multipartites qui peuvent contribuer à enclencher une transformation systémique en vue de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

9 juin 2023

2023/11

Évaluation du Programme des Nations Unies pour le développement

Le Conseil d'administration

En ce qui concerne le rapport annuel sur les activités d'évaluation menées en 2022 (DP/2023/16) et les observations de l'administration s'y rapportant :

1. *Prend note* du rapport annuel sur les activités d'évaluation et des observations de l'administration s'y rapportant, accueille avec satisfaction l'analyse proposée touchant les principales conclusions et enseignements tirés des évaluations faites en 2022 et prie le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) de se saisir des questions qui ont été soulevées ;

2. *Prend également note* des efforts faits par l'administration du PNUD et le Bureau indépendant d'évaluation pour améliorer la qualité et la portée des évaluations décentralisées, et prie l'administration du PNUD : a) de collaborer avec le Bureau indépendant d'évaluation pour renforcer les orientations relatives à l'établissement de rapports sur les dépenses engagées pour les évaluations décentralisées ; b) de promouvoir à la fois des évaluations de projets, de résultats et de portefeuilles afin de mesurer les résultats et l'impact ; c) d'intensifier les efforts visant à améliorer encore la qualité des évaluations décentralisées au PNUD ;

3. *Encourage* le Bureau indépendant d'évaluation : a) à continuer d'investir dans des pratiques interinstitutions innovantes, y compris l'intelligence artificielle et les synthèses d'évaluation des réalisations par rapport aux objectifs de développement

durable ; b) à assurer l'évaluation indépendante de tous les programmes de pays en temps utile afin d'éclairer la conception des nouveaux programmes de pays ;

En ce qui concerne l'évaluation de l'appui du PNUD en matière de protection sociale (DP/2023/17) et la réponse de l'administration s'y rapportant (DP/2023/18) :

4. *Prend note* de l'évaluation de l'appui du PNUD en matière de protection sociale et de la réponse de l'administration s'y rapportant ;

5. *Se félicite* de cette évaluation, qui est la première évaluation mondiale consacrée par le Bureau indépendant d'évaluation à l'appui du PNUD en matière de protection sociale, et encourage le PNUD et ses partenaires à utiliser les résultats, les conclusions et les recommandations issus de l'évaluation, tout en notant les domaines des programmes qu'il convient de consolider et de renforcer ;

6. *Prie* le PNUD d'examiner les points de convergence entre la protection sociale et les programmes relevant d'autres domaines et de renforcer le lien entre la protection sociale et une transition juste et verte, ainsi que les liens entre l'aide humanitaire et les systèmes nationaux de protection sociale ;

7. *Prie également* le PNUD de continuer de renforcer son soutien à la dématérialisation de la protection sociale et à une protection sociale tenant compte des questions de genre ;

8. *Encourage* le PNUD à fournir des conseils pratiques pour un positionnement stratégique adapté aux différents contextes nationaux et à envisager des partenariats qui permettent une approche plus globale et intégrée de l'appui aux systèmes nationaux de protection sociale ;

En ce qui concerne l'évaluation de l'appui du PNUD à l'accès à la justice (DP/2023/19) et la réponse de l'administration s'y rapportant (DP/2023/20) :

9. *Prend note* de l'évaluation de l'appui du PNUD à l'accès à la justice et de la réponse de l'administration s'y rapportant ;

10. *Se félicite* de cette évaluation, qui est la première évaluation mondiale consacrée par le Bureau indépendant d'évaluation à l'accès à la justice, et encourage le PNUD et ses partenaires à utiliser les résultats, les conclusions et les recommandations issus de l'évaluation pour éclairer les futurs travaux du PNUD dans ce domaine ;

11. *Reconnaît* les résultats obtenus par le PNUD dans la promotion de l'accès à la justice, en particulier pour les personnes les plus laissées de côté ;

12. *Encourage* le PNUD à renforcer ses capacités en tant que fournisseur d'assistance technique concernant l'accès à la justice et à intensifier le dialogue avec les autres parties prenantes des Nations Unies et les partenaires bilatéraux afin de régler les problèmes qui persistent en matière d'accès à la justice ;

13. *Demande instamment* au PNUD de continuer de renforcer l'utilisation du suivi, de l'évaluation et des données probantes dans les programmes afin de promouvoir une meilleure compréhension de sa contribution à des processus de justice efficaces, centrés sur les personnes et équitables ;

14. *Invite* le PNUD à continuer de promouvoir des approches de la dématérialisation fondées sur les droits, centrées sur les personnes, inclusives et axées sur le développement, et à renforcer les synergies entre les programmes portant sur la justice et d'autres domaines d'activité.

9 juin 2023

2023/12

Rapport sur les résultats obtenus par le Fonds d'équipement des Nations Unies en 2022*Le Conseil d'administration*

1. *Salue* les progrès réalisés par le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) dans la mise en œuvre de son cadre stratégique pour 2022-2025 ;
2. *Réaffirme* son attachement au cadre stratégique du FENU ainsi qu'à la place et au rôle qu'il définit pour l'organisation au sein du système des Nations Unies pour le développement, et prie le FENU de lui présenter un exposé informel sur les faits nouveaux dans l'organisation au plus tard à la deuxième session ordinaire de 2023 ;
3. *Souligne* le rôle essentiel que joue le FENU dans la mise en place de solutions de financement innovantes et mixtes pour aider les pays les moins avancés à réaliser le Programme d'action de Doha en faveur des pays les moins avancés et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;
4. *Encourage* le FENU à nouer un dialogue avec le système des Nations Unies pour le développement dans son ensemble afin de permettre au système de bénéficier des avantages comparatifs et de l'expertise du FENU, et vice versa ;
5. *Se déclare préoccupé* par le faible niveau actuel et la diminution des ressources ordinaires (de base) du FENU, notant l'importance des ressources ordinaires pour ce qui est de mettre en œuvre le cadre stratégique pour 2022-2025 et d'assurer les niveaux de contrôle requis ;
6. *Réaffirme* sa volonté de soutenir les activités du Fonds, en assurant notamment le financement intégral, au minimum, des ressources nécessaires à une croissance minimale conformément au cadre stratégique pour la période 2022-2025, soit 25 millions de dollars par an en ressources ordinaires et 125 millions de dollars en autres ressources.

9 juin 2023

2023/13

Programme des Volontaires des Nations Unies : rapport annuel de l'Administrateur*Le Conseil d'administration*

1. *Félicite* le programme des Volontaires des Nations Unies pour les résultats obtenus en 2022, qui sont présentés dans le rapport de l'Administrateur (DP/2023/23) ;
2. *Réaffirme* le rôle essentiel que continue de jouer le Fonds bénévole spécial pour promouvoir le volontariat en tant que puissant outil de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et engage tous les partenaires de développement en mesure de le faire à verser des contributions au Fonds ;
3. *Remercie* tous les Volontaires des Nations Unies pour leur contribution exceptionnelle à la réalisation des objectifs de développement durable ;
4. *Remercie* le programme des Volontaires des Nations Unies pour la réactivité et la mobilisation dont il fait preuve face aux situations d'urgence, dans le cadre des efforts engagés par l'ensemble des organismes des Nations Unies.

9 juin 2023

2023/14**Fonds des Nations Unies pour la population : rapport annuel de la Directrice exécutive***Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport de la Directrice exécutive sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan stratégique du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) pour 2022-2025 [DP/FPA/2023/4 (Part I)] et de ses annexes, de l'examen statistique et financier de 2022 [DP/FPA/2023/4 (Part I, Add.1)] et du rapport du FNUAP sur les recommandations émises par le Corps commun d'inspection en 2022 [DP/FPA/2023/4 (Part II)] ;

2. *Note avec satisfaction* les progrès accomplis par le FNUAP dans la réalisation des résultats de son plan stratégique pour 2022-2025, au cours de la première année de mise en œuvre de ce dernier ;

3. *Prend note* du rapport du Corps commun d'inspection sur l'examen de la gestion et de l'administration du FNUAP (JIU/REP/2023/1) ;

4. *Note* que ce rapport pourrait fournir des éléments de contexte supplémentaires pour l'évaluation par le Corps commun (entreprise conformément au paragraphe 9 de la décision 2022/22) de la manière dont le Conseil d'administration s'acquitte de ses fonctions de contrôle et de gouvernance ;

5. *Note également* qu'il lui faut examiner plus avant les recommandations formulées à l'issue de l'examen par le Corps commun d'inspection de la gestion et de l'administration du FNUAP, notamment celles qui lui sont adressées ;

6. *Prie* le FNUAP de lui faire rapport sur les risques, les coûts, la situation et les fonctions associés au projet de transformation relatif aux technologies de l'information et des communications d'ici à la deuxième session ordinaire de 2023, puis chaque année, dans le cadre des rapports qu'il est tenu de lui présenter.

9 juin 2023

2023/15**Évaluation du Fonds des Nations Unies pour la population***Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* du rapport annuel sur la fonction d'évaluation et du programme de travail et du budget du Bureau de l'évaluation pour 2023 ;

2. *Se félicite* des résultats obtenus pour l'ensemble des indicateurs de performance de l'évaluation, ainsi que de la capacité des responsables de la fonction d'évaluation de s'adapter et de répondre aux contextes locaux et aux défis mondiaux nouveaux et émergents ;

3. *Se félicite également* des résultats obtenus pour ce qui est de contribuer aux activités d'évaluation du système des Nations Unies et de favoriser le développement des capacités d'évaluation nationales ;

4. *Accueille avec satisfaction* l'actualisation de l'examen par les pairs de la fonction d'évaluation, qui éclairera la révision de la politique d'évaluation ;

5. *Prie* le Bureau de l'évaluation de lui présenter pour approbation une politique d'évaluation révisée à la première session ordinaire en 2024 ;

6. *Encourage* le Fonds des Nations Unies pour la population à continuer de renforcer la capacité de la fonction d'évaluation décentralisée et les évaluations humanitaires ainsi qu'à augmenter les investissements dans la fonction d'évaluation.

9 juin 2023

2023/16

Examen à mi-parcours anticipé du plan stratégique du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets pour 2022-2025, y compris le rapport annuel du Directeur exécutif pour 2022 ; Plan stratégique révisé du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets pour 2022-2025

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de l'examen à mi-parcours accéléré du plan stratégique du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) pour la période 2022-2025, y compris le rapport annuel du Directeur exécutif pour 2022 (DP/OPS/2023/5), présentés en application des décisions 2022/24 et 2023/4, et selon le format présenté à la deuxième session ordinaire de 2022 ;

2. *Constate* que l'examen à mi-parcours a été réalisé sur la base d'une consultation interne et externe approfondie et de l'analyse de la performance, y compris une évaluation externe présentant des études de cas sur la manière dont les projets mis en œuvre contribuent aux objectifs de développement durable n^{os} 3, 7 et 13 ;

3. *Approuve* le plan stratégique révisé de l'UNOPS pour 2022-2025, (DP/OPS/2023/6) présenté conformément aux décisions 2022/24 et 2023/4 ;

4. *Note* que le plan stratégique, cadre stratégique global de l'UNOPS, n'est pas négocié au niveau intergouvernemental, et a conscience que le plan stratégique comprend des références à certains termes, notions et documents qui n'ont pas été approuvés au niveau intergouvernemental dans le système des Nations Unies ;

5. *Se félicite* que le mandat non programmatique de l'UNOPS en tant que prestataire de services figure dans le plan stratégique révisé pour 2022-2025, confirmant le retour à son mandat initial, à savoir fournir des services d'infrastructure, d'achats et de gestion de projets, comme énoncé dans la résolution 65/176 de l'Assemblée générale en date du 20 décembre 2010 ;

6. *Encourage* l'UNOPS à poursuivre et à consolider l'analyse systématique des contributions de ses prestations de services aux résultats opérationnels des partenaires, à l'élargissement de la capacité d'exécution des partenaires et à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de ses objectifs de développement durable, et à lui faire rapport à ce sujet ;

7. *Reconnaît* qu'il peut exister un lien entre les activités d'achats et la réalisation des objectifs de développement durable, qui se renforcent mutuellement, et charge l'UNOPS de continuer d'entreprendre ces activités conformément à son règlement financier et à ses règles de gestion financière, en tenant dûment compte des principes de meilleur rapport qualité-prix, d'équité, d'intégrité, de transparence, de concurrence effective et des meilleurs intérêts de l'UNOPS et de ses clients ;

8. *Note avec préoccupation* la diminution des achats auprès de fournisseurs locaux en 2022 et prie l'UNOPS d'intensifier ses efforts pour soutenir le développement des capacités locales en se mettant en rapport avec des fournisseurs dans les chaînes d'approvisionnement locales, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'UNOPS.

9 juin 2023

2023/17

Plan d'intervention global en application des recommandations issues des deux examens indépendants du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Le Conseil d'administration

1. *Reconnait* les progrès réalisés par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) dans la mise en œuvre du plan d'intervention global comme suite aux examens de l'UNOPS menés par des experts indépendants ;
2. *Prend note avec satisfaction* des exposés mensuels que lui présente le Directeur exécutif de l'UNOPS et l'outil de suivi en ligne visant à accroître la transparence ;
3. *Rappelle* le paragraphe 11 de sa décision 2023/4, et demande de nouveau que l'UNOPS prolonge les exposés mensuels jusqu'à la première session ordinaire de 2024 ;
4. *Décide* d'intégrer également le rapport sur le plan d'intervention global dans le cycle régulier d'établissement du rapport sur le plan stratégique ;
5. *Rappelle* le paragraphe 11 de sa décision 2023/1 et prie l'UNOPS de lui communiquer son plan de mise en œuvre de la décision en amont de la deuxième session ordinaire de 2023.

9 juin 2023

2023/18

Distribution par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets des réserves excédentaires accumulées après le 31 décembre 2021 aux entités contributrices, y compris celles du système des Nations Unies

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du document de séance sur le modèle de recouvrement des coûts et les réserves de l'UNOPS ([DP/OPS/2023/CRP.5](#)) ;
2. *Se félicite* de l'engagement pris par l'UNOPS de viser des produits nets d'un montant nul et charge l'UNOPS de procéder à la restitution de toute réserve excédentaire, conformément à la présente décision ;
3. *Rappelle* sa décision 2022/13 visant à geler tous les transferts de la réserve opérationnelle pour toute autre fin que les opérations courantes ;
4. *Rappelle* sa décision 2023/4 et réaffirme que :
 - a) Tous les investissements organisationnels et les autres dépenses nécessaires pour maintenir l'UNOPS en adéquation avec ses objectifs doivent être inclus dans l'exercice biennal approuvé par le Conseil d'administration ;
 - b) L'UNOPS fixe ses tarifs de manière à disposer des moyens financiers nécessaires au maintien du niveau de la réserve opérationnelle minimale et à la réalisation de tout investissement organisationnel, selon les prévisions budgétaires biennales, tout en éliminant les réserves accumulées en sus de la réserve opérationnelle minimale ;
 - c) Les réserves excédentaires sont définies comme le total des réserves accumulées moins la réserve opérationnelle minimale, telle qu'établie par le Conseil d'administration dans sa décision 2021/21 ;

5. *Rappelle* sa décision 2023/4 sur les réserves accumulées au 31 décembre 2021 et à cet égard :

a) *Constate* que l'UNOPS est en train de distribuer sans retard ces réserves excédentaires aux entités contributrices ;

b) *Prie* l'UNOPS de s'efforcer de bonne foi, sur une période maximale de 12 mois, de distribuer toutes ces réserves excédentaires aux entités contributrices, après quoi l'UNOPS lui proposera, à la première session ordinaire de 2024, une autre utilisation des fonds non décaissés, au sein du système des Nations Unies et/ou pour reconstituer la réserve opérationnelle minimale de l'UNOPS ;

6. *Prend note* de l'examen indépendant de la distribution des réserves excédentaires qui sera réalisé prochainement et demande à être informé des conclusions et des recommandations lors des réunions d'information mensuelles ;

Pour toutes les réserves excédentaires accumulées après le 31 décembre 2021 :

7. *Prie* l'UNOPS de lui proposer à partir de 2023, pour approbation à chaque deuxième session ordinaire au cours de laquelle le budget biennal de l'UNOPS est examiné, une méthode équitable et transparente et un calendrier pour la distribution, dans les 12 mois suivant la réception du rapport du Comité des commissaires aux comptes, de toute réserve excédentaire accumulée au cours du cycle budgétaire concerné aux entités contributrices, y compris celles du système des Nations Unies, qui seront présentés lors d'une session informelle précédant la deuxième session ordinaire ;

8. *Prie* l'UNOPS de s'efforcer de bonne foi de distribuer toutes les réserves excédentaires et de lui proposer, pour approbation, une autre utilisation des fonds non décaissés ;

9. *Prie* l'UNOPS de lui faire rapport à chaque session sur l'état de la distribution des réserves excédentaires aux entités contributrices, y compris les fonds non décaissés.

9 juin 2023

2023/19

Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2023

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa session annuelle de 2023, il a :

Point 1

Questions d'organisation

Adopté l'ordre du jour (DP/2023/L.2) et approuvé le plan de travail de sa session annuelle de 2023 ;

Adopté le rapport de sa première session ordinaire de 2023 (DP/2023/10) ;

Adopté le plan de travail provisoire de la deuxième session ordinaire de 2023 ;

Débat consacré aux questions communes

Point 2

Point sur les efforts déployés pour repositionner le système des Nations Unies pour le développement

Adopté la décision 2023/6 concernant le point sur les efforts déployés pour repositionner le système des Nations Unies pour le développement ;

Point 3

Audit interne et investigations

Adopté la décision 2023/7 sur les rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS relatifs aux activités d'audit interne et d'investigation et les réponses de l'administration ;

Point 4

Déontologie

Adopté la décision 2023/8 sur les rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS ;

Point 5

Protection contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels

Adopté la décision 2023/9 sur le compte rendu conjoint relatif aux progrès accomplis concernant la protection contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels ;

Débat consacré au PNUD

Point 6

Rapport annuel de l'Administrateur

Adopté la décision 2023/10 concernant le rapport de l'Administrateur du PNUD sur les résultats de 2022 et l'avancement du plan stratégique pour 2022-2025 ;

Tenu un débat interactif avec l'Administrateur sur le thème « Development Pathways Out of Crises Today: UNDP Support to Advancing National Development Choices for Tomorrow » (Les voies du développement pour sortir des crises aujourd'hui : l'appui du PNUD en faveur des choix de développement national pour demain) ;

Point 7

Égalité des genres au PNUD

Pris note du rapport annuel relatif à la mise en œuvre de la stratégie du PNUD pour la promotion de l'égalité des sexes pour la période 2022-2025 ([DP/2023/15](#)) ;

Point 8

Évaluation du PNUD

Adopté la décision 2023/11 sur l'évaluation du PNUD ;

Point 9
Programmes de pays du PNUD et questions connexes

Approuvé le programme de pays du PNUD ci-après, conformément à la décision 2014/7 :

Région de l'Amérique latine et des Caraïbes : Chili ([DP/DCP/CHL/6](#)) ;

Pris note de la première prolongation d'un an des programmes de la Namibie, du Rwanda et de la Sierra Leone, déjà approuvée par l'Administrateur et présentée dans le document [DP/2023/21](#) ;

Point 10
Fonds d'équipement des Nations Unies

Adopté la décision 2023/12 concernant le rapport sur les résultats obtenus en 2022 par le Fonds d'équipement des Nations Unies ;

Point 11
Programme des Volontaires des Nations Unies

Adopté la décision 2023/13 concernant le rapport annuel de l'Administrateur sur le programme des Volontaires des Nations Unies ;

Débat consacré au FNUAP**Point 12**
Rapport annuel de la Directrice exécutive

Adopté la décision 2023/14 sur le rapport de la Directrice exécutive ;

Tenu un dialogue interactif avec la Directrice exécutive sur le thème « Demographic Resilience in a World of 8 Billion » (La résilience démographique dans un monde comptant 8 milliards d'habitants) ;

Point 13
Évaluation du FNUAP

Adopté la décision 2023/15 sur l'évaluation du FNUAP ;

Point 14
Programmes de pays du FNUAP et questions connexes

Pris note de la première prolongation du programme de la Namibie, approuvée par la Directrice exécutive et présentée dans le document [DP/FPA/2023/7](#) ;

Approuvé la quatrième prolongation du programme de la Libye, telle que présentée dans le document [DP/FPA/2023/7](#) ;

Débat consacré à l'UNOPS**Point 15**
Rapport annuel du Directeur exécutif

Adopté la décision 2023/16 sur l'examen anticipé à mi-parcours du plan stratégique de l'UNOPS pour 2022-2025, y compris le rapport annuel du Directeur exécutif de 2022, et le plan stratégique révisé de l'UNOPS pour 2022-2025 ;

Adopté la décision 2023/17 sur le plan d'intervention global en application des recommandations issues des deux examens indépendants de l'UNOPS ;

Adopté la décision 2023/18 sur la distribution par l'UNOPS des réserves excédentaires accumulées après le 31 décembre 2021 aux entités contributrices, y compris celles du système des Nations Unies.

9 juin 2023

2023/20

Dialogue structuré sur le financement des réalisations du plan stratégique du Programme des Nations Unies pour le développement pour 2022-2025

Le Conseil d'administration

1. *Accueille avec satisfaction* le rapport sur le dialogue structuré sur le financement des réalisations du plan stratégique du PNUD pour 2022-2025 (DP/2023/26) et ses annexes ;

2. *Se félicite* des progrès importants accomplis au titre des engagements individuels pris par les organismes des Nations Unies dans le cadre du pacte de financement, encourage le PNUD à poursuivre ses efforts pour respecter les engagements qu'il a pris dans le cadre du pacte de financement, et réaffirme l'appel lancé aux entités du système des Nations Unies pour le développement et aux États Membres pour qu'ils contribuent à en assurer l'application intégrale et effective, conformément à la résolution 75/233 de l'Assemblée générale ;

3. *Note* qu'il importe que le PNUD dispose de ressources ordinaires (de base) suffisantes et prévisibles liées à des résultats escomptés et confirmés pour mettre en œuvre le plan stratégique pour 2022-2025, lutter contre les conséquences de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et des multiples crises, contribuer à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et maintenir des dispositifs solides de contrôle et d'application du principe de responsabilité ;

4. *Se déclare préoccupé* par le faible niveau actuel et la baisse continue des ressources ordinaires (de base), étant donné que celles-ci sont également essentielles pour rétablir les acquis en matière de développement qui ont été compromis par la pandémie de COVID-19 et les multiples crises ;

5. *Note avec satisfaction* que l'annexe III du rapport sur le dialogue structuré sur le financement des réalisations du plan stratégique du PNUD pour 2022-2025 (DP/2023/26) contient, conformément à sa décision 2022/18, une analyse détaillée des facteurs contribuant à la baisse des ressources ordinaires (de base) et des répercussions potentielles sur la capacité du PNUD à réaliser son plan stratégique, et prend note des recommandations concernant les mesures qui devraient être prises par le PNUD et qui pourraient être envisagées par les États Membres pour remédier à cette situation ;

6. *Souligne* qu'il importe que la communication de l'information se fasse selon une optique intégrée et demande que le rapport sur le dialogue structuré sur le financement des réalisations du plan stratégique du PNUD et le rapport annuel de l'Administrateur comprennent tous deux des informations sur le montant total des crédits inscrits au budget et des sommes décaissées pour chaque produit (solution type) du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources ;

7. *Rappelle* qu'il importe que le financement soit prévisible et que les contributions pour 2023 et les années suivantes soient versées sur une base pluriannuelle, afin de permettre au PNUD de répondre avec souplesse à l'évolution

des besoins des pays de programme et de limiter le risque de compromettre sa capacité d'atteindre les résultats inscrits dans le plan stratégique pour 2022-2025 ;

8. *Encourage* le PNUD à continuer de dialoguer avec les parties concernées pour diversifier ses potentielles sources de financement, notamment le secteur privé, les fondations, la société civile et les particuliers, et grâce à l'établissement de partenariats renforcés avec les institutions financières internationales ;

9. *Note* l'importance que revêt une collaboration effective et efficace avec les institutions financières internationales et prie le PNUD de lui donner, chaque année et dans les rapports qu'il est tenu de lui présenter, davantage de précisions sur les plans communs, les cadres et les outils sous-tendant cette collaboration, ainsi que sur les résultats obtenus en la matière ;

10. *Prend note* de l'importance d'un financement thématique flexible et commun, qui vient compléter les ressources ordinaires (de base) et qui est essentiel pour que le PNUD accélère la programmation afin de réaliser les objectifs de développement durable ;

11. *Rappelle* la décision 2022/18 visant à renforcer et à promouvoir en permanence les guichets de financement, qui constituent un mécanisme de financement souple supplémentaire et un complément utile aux ressources ordinaires, et demande qu'un exposé lui soit présenté sur la manière dont les modalités de financement souple, notamment les guichets de financement, contribuent à l'exécution du plan stratégique pour 2022-2025 ;

12. *Se félicite* que le PNUD s'oriente vers des portefeuilles d'activités et l'engage instamment à poursuivre, dans le cadre des dialogues structurés sur le financement, ses échanges avec les États Membres sur l'abandon des ressources strictement préaffectées au profit de ressources ordinaires et flexibles et sur le respect des engagements complémentaires pris dans le cadre du pacte du financement et, à cet égard, compte que le PNUD continuera à fournir des informations sur les résultats obtenus dans le cadre des programmes au moyen des fonds reçus ;

13. *Approuve* la variation exceptionnelle par rapport au cadre d'allocation du budget-programme de base visant à faire face à l'insuffisance de la contribution de 2023 du PNUD au titre de la participation aux coûts du système des coordonnateurs résidents, qui est indiquée dans le rapport, et prie le PNUD de l'informer si de telles variations sont envisagées à l'avenir et si des ajustements doivent être apportés au cadre.

31 août 2023

2023/21

Rapport sur le dialogue structuré en matière de financement 2022-2023

Le Conseil d'administration

1. *Accueille avec satisfaction* le rapport du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) sur dialogue structuré en matière de financement 2022-2023 ([DP/FPA/2023/8](#)) et ses annexes ;

2. *Se félicite* des progrès importants accomplis au titre des engagements individuels pris par les organismes des Nations Unies dans le cadre du pacte de financement, encourage le FNUAP à poursuivre ses efforts pour respecter les engagements qu'il a pris dans le cadre du pacte de financement, et réaffirme l'appel lancé aux entités du système des Nations Unies pour le développement et aux États Membres pour qu'ils contribuent à en assurer l'application intégrale et effective, conformément à la résolution [75/233](#) de l'Assemblée générale ;

3. *Note* qu'il importe que le FNUAP dispose de ressources ordinaires (de base) suffisantes et prévisibles liées à des résultats escomptés et confirmés pour mettre en œuvre le plan stratégique pour 2022-2025, lutter contre les conséquences de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et des multiples crises et contribuer à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;

4. *Rappelle* qu'il importe d'élargir la base des contributeurs et encourage le FNUAP, conformément au pacte de financement, à engager les États Membres à envisager de privilégier les contributions aux ressources ordinaires, en effectuant des versements en temps voulu et de façon prévisible, et encourage également le FNUAP à poursuivre ses efforts en termes de visibilité et de comptabilisation des contributions, en particulier pour les ressources ordinaires ;

5. *Encourage* le FNUAP à continuer de dialoguer avec les parties concernées pour diversifier ses potentielles sources de financement, notamment le secteur privé, les fondations, la société civile et les particuliers, et grâce à l'établissement de partenariats renforcés avec les institutions financières internationales ;

6. *Note* l'importance que revêt une collaboration effective et efficace avec les institutions financières internationales et prie le FNUAP de lui donner, chaque année et dans les rapports qu'il est tenu de lui présenter, davantage de précisions sur les plans communs, les cadres et les outils sous-tendant cette collaboration, ainsi que sur les résultats obtenus en la matière ;

7. *Note* l'importance d'un financement thématique flexible et commun, qui est essentiel pour que le FNUAP accélère la programmation afin d'atteindre ses trois résultats transformateurs et de contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier dans les domaines où les acquis en matière de développement ont été compromis par la pandémie de COVID-19 et les multiples crises ;

8. *Encourage* le FNUAP à poursuivre ses échanges avec les États Membres, dans le cadre des dialogues structurés en matière de financement, concernant l'abandon des contributions réservées à des fins très précises au profit de financements plus prévisibles et flexibles, en particulier pour les ressources ordinaires (de base), et à respecter les engagements complémentaires pris au titre du pacte de financement.

31 août 2023

2023/22

Projet de budget du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets pour l'exercice biennal 2024-2025

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du projet de budget du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) pour l'exercice biennal 2024-2025 (DP/OPS/2023/7) et de ses annexes, ainsi que du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (DP/OPS/2023/8) ;

2. *Approuve* l'objectif de zéro fixé pour les produits nets de l'exercice biennal 2024-2025 ;

3. *Réaffirme* qu'il faut que l'UNOPS revienne et se limite à son mandat initial, qui est de fournir des services d'infrastructure, d'achats et de gestion de projets, comme énoncé dans la résolution 65/176 de l'Assemblée générale en date du 20 décembre 2010 ;

4. *Prend note* des prévisions de dépenses au titre des projets et prie l'UNOPS de communiquer, dans le cadre d'un exposé présenté avec la première session ordinaire de 2024, des informations sur le portefeuille de projets qui est à la base des prévisions budgétaires pour l'exercice biennal 2024-2025, conformément à la décision 2023/16, notamment des précisions sur la nature des services fournis ;

5. *Rappelle* sa décision 2020/12 dans laquelle il a approuvé les approches harmonisées en matière de classification des coûts, de budgétisation axée sur les résultats et de présentation du budget, et se félicite que le projet de budget de l'UNOPS ait été établi selon la présentation harmonisée adoptée par le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour la population, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) ;

6. *Approuve* que les taux de recouvrement des coûts indirects soient établis sur la base des produits requis ;

7. *Souligne* la nécessité d'effectuer le recouvrement intégral des coûts, directs et indirects, afin de financer les investissements permettant de rétablir la capacité opérationnelle et organisationnelle de l'UNOPS et de munir celui-ci de mécanismes de responsabilisation fonctionnels répondant aux plus hautes normes internationales ;

8. *Avalise* les ambitions affichées pour l'UNOPS pour les deux années à venir, s'agissant des résultats en matière de gestion et de l'affectation des ressources au service des objectifs en matière de contribution et de gestion ;

9. *Prend note* de la composition estimée de l'actif net en application de ses décisions 2021/21, 2022/13 et 2023/4 ;

10. *Rappelle* ses décisions 2022/13 et 2023/18 visant à geler tous les transferts de la réserve opérationnelle pour toute autre fin que les opérations courantes ;

11. *Approuve* le versement sur la réserve opérationnelle de fonds préalablement affectés à l'Initiative d'investissements responsables dans les domaines des infrastructures et de l'innovation (Initiative S3i) ;

12. *Rappelle* sa décision 2023/4 dans laquelle elle a approuvé l'allocation par tranches à l'UNOPS d'un montant de 35,4 millions de dollars, prélevé sur la réserve opérationnelle aux fins de la mise en œuvre du plan d'intervention global, et un premier transfert de 11,8 millions de dollars ;

13. *Prend note en l'approuvant* la demande de l'UNOPS tendant à ce que le montant restant de 23,6 millions de dollars de la somme allouée de 35,4 millions de dollars soit reporté pour être utilisé durant le cycle du plan stratégique actuel, à savoir la période 2022-2025 ;

14. *Prend note* de la demande de l'UNOPS de débloquer un montant de 23,6 millions de dollars du montant de 35,4 millions de dollars devant être prélevé sur la réserve opérationnelle, et approuve qu'un montant de 11,8 millions de dollars soit débloqué au titre du budget de l'UNOPS pour l'exercice biennal 2024-2025 en vue de la poursuite de la mise en œuvre du plan d'intervention global ;

15. *Décide* de débloquer d'autres tranches à la demande de l'UNOPS lors d'une prochaine session formelle, sous réserve que des progrès incontestables soient réalisés dans l'exécution du plan d'intervention global et que des informations sur l'utilisation de la tranche précédente soient communiquées ;

16. *Rappelle* sa décision 2023/18, dans laquelle il a demandé à l'UNOPS de proposer, pour approbation à chaque deuxième session ordinaire au cours de laquelle

le budget biennal de l'UNOPS est examiné, une méthode et un calendrier pour la distribution de toute réserve excédentaire accumulée au cours du cycle budgétaire concerné ;

17. *Approuve* la méthode et le calendrier proposés pour la distribution, dans les 12 mois suivant la réception du rapport du Comité des commissaires aux comptes pour l'année financière 2023, de toute réserve excédentaire accumulée au cours du cycle budgétaire 2022-2023 aux entités contributrices, y compris celles du système des Nations Unies.

31 août 2023

2023/23

Plan d'intervention global établi en application des recommandations issues des deux examens indépendants du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Le Conseil d'administration

1. *Prend note et se félicite* des progrès accomplis par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) dans l'exécution du plan d'intervention global établi comme suite aux examens indépendants du Bureau ;

2. *Prend note avec satisfaction* des exposés mensuels présentés par le Directeur exécutif de l'UNOPS et de l'outil de suivi en ligne, qui contribuent à renforcer la transparence et la communication effective au sein de l'organisation, et se félicite qu'ils soient maintenus jusqu'à la première session ordinaire de 2024 ;

3. *Décide* que l'UNOPS continuera de donner la priorité à l'exécution du plan d'intervention global ;

4. *Note de nouveau* que dans son rapport annuel pour 2022, le Groupe de l'audit interne et des enquêtes indique que les problèmes relevés pourraient avoir une incidence notable sur la réalisation des objectifs de l'UNOPS ;

5. *Rappelle* qu'aux paragraphes 17 et 18 de sa décision 2023/7, il estime qu'il faut d'urgence remédier à la question de l'efficacité des processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle de l'UNOPS qui ont été jugés « partiellement satisfaisants, des améliorations importantes devant être apportées » ;

6. *Réaffirme* qu'il faut que l'UNOPS revienne et se limite à son mandat initial, qui est de fournir des services d'infrastructure, d'achats et de gestion de projets, comme énoncé dans la résolution 65/176 de l'Assemblée générale en date du 20 décembre 2010 ;

7. *Prie* l'UNOPS de lui communiquer, avant la première session ordinaire de 2024, les éléments ci-après :

a) une autre composition du portefeuille de projets pour 2014-2022, classée selon les trois volets du mandat initial du Bureau, notamment les cinq types de services fonctionnels ;

b) des informations sur l'incidence de sa décision 2022/24, dans laquelle il a demandé à l'UNOPS de revenir au mandat initial, de l'analyse multidimensionnelle du portefeuille effectuée récemment et de l'examen à mi-parcours du plan stratégique pour 2022-2025 sur le portefeuille de projets de l'UNOPS et sur les décisions de celui-ci concernant l'évolution future du portefeuille ;

8. *Décide* que l'UNOPS n'entreprendra pas de nouvelles initiatives stratégiques, à moins que celles-ci aient été approuvées par le Conseil

d'administration, sur la base de la pleine mise en œuvre du plan d'intervention global, et que des assurances internes aient été données et des examens externes aient été effectués qui confirment que la gestion financière est saine et que les processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle fonctionnent bien ;

En ce qui concerne le paragraphe 18 de la décision 2022/24, dans lequel il a demandé que l'UNOPS commande un examen externe indépendant à la fin de la période de mise en œuvre du plan d'intervention global :

9. *Demande* que l'examen porte sur toutes les catégories et activités indiquées dans le plan d'intervention global, l'objectif étant d'évaluer la qualité de la mise en œuvre et la mesure dans laquelle les résultats obtenus répondent aux recommandations de KPMG ;

10. *Demande* que le cahier des charges de l'examen lui soit soumis pour suggestions et approbation ;

En ce qui concerne la culture organisationnelle de l'UNOPS :

11. *Prend note* des premières mesures prises pour améliorer la culture organisationnelle de l'UNOPS, et prie l'UNOPS de lui communiquer une stratégie sur la réforme de la culture organisationnelle qui soit pleinement conforme aux normes et aux valeurs de l'Organisation des Nations Unies, de continuer de mener régulièrement des sondages auprès de son personnel à cet égard et de mesurer la performance de l'équipe de direction ;

12. *Prie* l'UNOPS de lui communiquer les résultats et les rapports complets, non expurgés, de tous les sondages et de l'évaluation de la culture organisationnelle de l'UNOPS effectuée par KPMG ;

13. *Demande* que la question de la culture organisationnelle soit inscrite à l'ordre du jour de sa première session ordinaire ou de sa session annuelle ;

En ce qui concerne le plan de l'UNOPS visant à appliquer le paragraphe 11 de la décision 2023/1 sur la limitation du recours aux contrats de vacataires :

14. *Approuve* l'approche proposée qui consiste à déterminer les postes devant faire l'objet d'un engagement de durée limitée et la manière de les pourvoir, conformément au Statut du personnel et au Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies ;

15. *Accueille avec satisfaction* les informations selon lesquelles certains postes devraient être pourvus d'ici à janvier 2024, conformément à la recommandation du Comité des commissaires aux comptes ;

16. *Décide* que de nouvelles informations sur les progrès accomplis au regard de l'objectif visé de janvier 2024 seront présentées à sa première session ordinaire de 2024 ;

17. *Est conscient* de l'importance des constatations formulées par le Corps commun d'inspection sur l'examen de l'emploi de non-fonctionnaires et des conditions d'emploi de non-fonctionnaires dans les entités des Nations Unies (projet A.468 du Corps commun d'inspection), qui guideront les futures décisions concernant le recours aux contrats de vacataires à l'UNOPS.

31 août 2023

2023/24

Rapport statistique annuel sur les activités d'achat des organismes du système des Nations Unies en 2022

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport statistique annuel sur les activités d'achat des organismes du système des Nations Unies en 2022 ([DP/OPS/2023/9](#)) ;
2. *Accueille avec satisfaction* les données et les analyses qui y figurent ;
3. *Rappelle* les paragraphes 4 à 6 de sa décision 2018/20 et le paragraphe 3 de sa décision 2022/20.

31 août 2023

2023/25

Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2023

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa deuxième session ordinaire de 2023, il a :

Point 1

Questions d'organisation

Adopté l'ordre du jour et arrêté le plan de travail de sa deuxième session ordinaire de 2023 ([DP/2023/L.3](#)) ;

Adopté le rapport de sa session annuelle de 2023 ([DP/2023/24](#)) ;

Approuvé le plan de travail provisoire de sa première session ordinaire de 2024 ;

Débat consacré au PNUD

Point 2

Dialogue structuré sur le financement

Adopté la décision 2023/20 relative au dialogue structuré sur le financement des réalisations du plan stratégique du PNUD pour 2022-2025 ;

Point 3

Programmes de pays du PNUD et questions connexes

Approuvé les programmes de pays ci-après du PNUD, conformément à la décision 2014/7 :

Région de l'Afrique : Angola ([DP/DCP/AGO/5](#)) ; Bénin ([DP/DCP/BEN/4](#)) ; Burundi ([DP/DCP/BDI/5](#)) ; Guinée équatoriale ([DP/DCP/GNQ/4](#)) ; Lesotho ([DP/DCP/LSO/4](#)) ; Malawi ([DP/DCP/MWI/4](#)) ; Mauritanie ([DP/DCP/MRT/4](#)) ; Sénégal ([DP/DCP/SEN/4](#)) ; Tchad ([DP/DCP/TCD/4](#)) ; Togo ([DP/DCP/TGO/4](#)) ;

Région de l'Asie et du Pacifique : Papouasie-Nouvelle-Guinée ([DP/DCP/PNG/3](#)) ;

Approuvé la troisième prolongation de deux ans du programme du Burkina Faso, la cinquième prolongation de deux ans du programme de l'Afghanistan et la deuxième prolongation d'un an du programme du Myanmar ([DP/2023/28](#)) ;

Débat consacré au FNUAP

Point 4

Dialogue structuré sur le financement du FNUAP

Adopté la décision 2023/21 relative au dialogue structuré sur le financement du FNUAP ;

Point 5

Programmes de pays du FNUAP et questions connexes

Approuvé les programmes de pays ci-après du FNUAP, conformément à la décision 2014/7 :

Angola (DP/FPA/CPD/AGO/9) ; Bénin (DP/FPA/CPD/BEN/10) ; Burundi (DP/FPA/CPD/BDI/9) ; Guinée équatoriale (DP/FPA/CPD/GNQ/8) ; Lesotho (DP/FPA/CPD/LSO/8) ; Libye (DP/FPA/CPD/LBY/2) ; Malawi (DP/FPA/CPD/MWI/9) ; Mauritanie (DP/FPA/CPD/MRT/9) ; Sénégal (DP/FPA/CPD/SEN/9) ; Tchad (DP/FPA/CPD/TCD/8) ; Togo (DP/FPA/CPD/TGO/8) ;

Pris note de la première prolongation d'un an, approuvée par la Directrice exécutive du FNUAP, du programme de la Sierra Leone (DP/FPA/2023/9) ;

Approuvé la deuxième prolongation d'un an du programme du Myanmar, la troisième prolongation d'un an du programme de la République populaire démocratique de Corée, la troisième prolongation de deux ans du programme du Burkina Faso et la quatrième prolongation de deux ans du programme de l'Afghanistan (DP/FPA/2023/9) ;

Débat consacré à l'UNOPS

Point 6

Adopté la décision 2023/22 sur le projet de budget de l'UNOPS pour l'exercice biennal 2024-2025 ;

Adopté la décision 2023/23 sur le plan d'intervention global établi en application des recommandations issues des deux examens indépendants de l'UNOPS ;

Adopté la décision 2023/24 concernant le rapport statistique annuel sur les activités d'achat des organismes du système des Nations Unies en 2022.

31 août 2023

Annexe II

Composition du Conseil d'administration en 2023

(Les mandats expirent le dernier jour de l'année indiquée.)

États d'Afrique : Algérie (2023), Cameroun (2024), Côte d'Ivoire (2024), Éthiopie (2025), Kenya (2024), Lesotho (2024), Nigéria (2023), Tchad (2024).

États d'Asie et du Pacifique : Bangladesh (2023), Chine (2025), Iran (République islamique d') (2023), Kazakhstan (2024), Myanmar (2024), Qatar (2024), République de Corée (2025).

États d'Europe orientale : Fédération de Russie (2023), République de Moldova (2025), Slovaquie (2025), Ukraine (2024).

États d'Amérique latine et des Caraïbes : Colombie (2025), Costa Rica (2024), Cuba (2023), Équateur (2025), Guatemala (2023).

États d'Europe occidentale et autres États* : Allemagne, Belgique, Canada, Danemark, États-Unis d'Amérique, Irlande, Islande, Japon, Norvège, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Türkiye.

* Le groupe a son propre calendrier de roulement, qui varie chaque année.

Annexe III

Rapport de la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM tenue le 2 juin 2023

1. La Présidente du Conseil d'administration de l'UNICEF a débuté la réunion conjointe en souhaitant la bienvenue aux membres des Conseils d'administration et a formulé des remarques introductives concernant le sujet à l'ordre du jour : « Des solutions communes en matière de développement et des financements de qualité sont impératifs pour faire face aux crises multiples ». Elle a noté que, malgré l'achèvement de la crise sanitaire mondiale liée à la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), la pandémie a entraîné des bouleversements et exacerbé les vulnérabilités, en particulier au sein des populations les plus pauvres. Ces difficultés ont été aggravées par les crises en cours, notamment dans les domaines du climat, de l'alimentation et de la nutrition, et ont contribué à inverser les progrès accomplis en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable. La Présidente a relevé l'accroissement des lacunes en matière de financement du développement et a indiqué que la réunion conjointe des Conseils d'administration constituait une occasion de mettre au point des solutions pour remettre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 sur la bonne voie, ainsi que d'identifier les moyens d'obtenir un financement de qualité, de maximiser les ressources pour une action unifiée de la part du système de développement des Nations Unies, et d'encourager les États Membres à respecter les engagements pris au titre du Pacte de financement, y compris pour financer l'adaptation aux changements climatiques.

2. Dans ses remarques introductives, le Président du Conseil d'administration d'ONU-Femmes a observé que des conflits continuent d'émerger et que les chocs liés au climat gagnent en intensité et en fréquence. Il a attiré l'attention sur l'importance de contribuer aux liens entre l'action humanitaire et les activités de consolidation de la paix et de développement, en particulier pour répondre aux besoins immédiats des populations vulnérables, tout en s'attaquant aux causes profondes de la vulnérabilité, notamment les inégalités de genre et la discrimination, la pauvreté et l'absence de systèmes de responsabilité. Il a souligné que les femmes et les filles sont touchées de manière disproportionnée par les situations d'urgence, qu'elles font face à des inégalités en ce qui concerne la participation économique, et sont exposées à la violence sexuelle et basée sur le genre. La mise en œuvre d'une approche fondée sur le lien entre l'action humanitaire et les activités de consolidation de la paix et de développement offre une occasion précieuse de renforcer la justice en matière d'égalité des genres et de s'assurer que les droits des femmes sont intégrés dans les interventions immédiates et les résultats à long terme. Le Président a insisté sur la nécessité de parvenir à un consensus et d'établir de nouveaux partenariats, d'adopter une approche systémique et de promouvoir un dialogue ouvert ainsi que la création conjointe de solutions. Il a indiqué que des investissements sont indispensables pour élaborer des outils et mener des travaux d'analyse communs, ainsi que pour s'assurer que les points de vue des personnes, notamment des femmes et des filles touchées par une crise, sont pris en compte à chaque étape. Il a conclu en soulignant l'importance de collaborer et d'utiliser une approche fondée sur le lien entre l'action humanitaire et les activités de consolidation de la paix et de développement pour obtenir un impact concret et durable.

3. Dans ses remarques liminaires, la Secrétaire générale adjointe a salué l'engagement actif des organes directeurs pour galvaniser l'action en faveur de solutions communes en matière de développement ainsi que d'un financement stable et de qualité. Elle a indiqué qu'un effort de coordination et la mise à disposition de

capacités, y compris de capacités de renfort, de la part des entités du système des Nations Unies sont nécessaires à la mise en œuvre du programme intégré pour la réalisation des objectifs de développement durable. Elle a affirmé que les organes directeurs jouent un rôle essentiel en assurant la flexibilité de l’empreinte des Nations Unies et en apportant les compétences nécessaires pour répondre à l’évolution des besoins des pays. Elle a déclaré que cela nécessite des politiques et des outils mieux adaptés pour dispenser des conseils intégrés concernant l’élaboration de politiques, une attention plus ciblée pour accélérer les processus de transition dans certains domaines clés et la mise en commun des ressources des organismes concernés. Elle a mis en exergue l’importance de soutenir l’élaboration et la mise en œuvre de plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable de qualité et fondés sur des données probantes au sein des pays, conformément aux priorités nationales. En outre, la Secrétaire générale adjointe a attiré l’attention sur le rôle fédérateur du système de développement des Nations Unies aux fins de l’accélération de la réalisation des objectifs de développement durable et de leur financement, en particulier par l’intermédiaire des Cadres de financement nationaux intégrés (INFF). Elle a précisé qu’il est essentiel d’augmenter le financement de base du système de développement des Nations Unies pour permettre une programmation intégrée, notamment par l’intermédiaire du Fonds conjoint pour les objectifs de développement durable, qui a contribué à la mise en œuvre de programmes communs visant à appuyer la mise en œuvre des INFF, à mobiliser des ressources supplémentaires et des financements d’amorçage, à élargir l’accès aux services sociaux et à aborder les questions de développement transfrontières, telles que l’adaptation aux changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe. Elle a indiqué que la liste de contrôle de la réforme du système de développement des Nations Unies avait été diffusée auprès de tous les organes directeurs chargés d’examiner les transformations nécessaires au sein de chaque entité des Nations Unies. Elle a conclu son discours en se déclarant convaincue que travailler ensemble permettrait de trouver des solutions pour atteindre les objectifs de développement durable d’ici à 2030.

4. Réitérant l’importance de la coordination et des solutions conjointes, le Président du Conseil d’administration du PNUD, du FNUAP et de l’UNOPS a introduit le sujet en soulignant que faire le point sur les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de développement durable permet d’aborder ouvertement des difficultés existantes. Il a affirmé que l’accélération de la réalisation des objectifs de développement durable d’ici à 2030 nécessite d’élaborer davantage de solutions conjointes. Il a noté que de nombreux pays sont encore aux prises avec les conséquences de la pandémie de COVID-19 sur les plans financier et du développement, tout en faisant face à des conditions météorologiques extrêmes, des crises et des rivalités géopolitiques ayant un impact sur les systèmes commerciaux. Il a déclaré que de nombreux pays ont adopté des mesures de relance pour intervenir face aux crises malgré les difficultés en matière de croissance économique qui limitent leur capacité à générer des revenus. Cela les a conduits se tourner vers le marché de la dette publique pour trouver des solutions, qui sont toutefois assorties de taux d’intérêt élevés, ce qui a compromis encore davantage les capacités financières de ces pays à assurer les services sociaux de base. Le Président a insisté sur le fait que les entités du système des Nations Unies doivent élaborer de manière concertée des solutions intégrées pour atteindre les objectifs de développement, et que les Conseils d’administration doivent veiller à l’application des mandats respectifs de ces entités ainsi qu’à la mise en place des systèmes et des capacités nécessaires pour concevoir et mettre en œuvre des solutions conjointes. Il a conclu en exhortant les États Membres à déterminer le soutien qu’ils sont en mesure d’apporter aux organismes concernés pour s’assurer que ces derniers sont prêts à mettre en œuvre les solutions conjointes, y compris grâce à l’innovation et à la technologie.

5. La Directrice de la politique sociale et de la protection sociale à l'UNICEF a animé une discussion sur les solutions de développement conjointes et le financement de qualité, notamment dans les contextes de crise humanitaire. L'Administrateur du PNUD a évoqué le rôle de la finance dans les contextes de crises multiples, notant que le système des Nations Unies s'efforce de soutenir les pays face aux chocs tout en les aidant à élaborer des stratégies pour gérer les incertitudes. Il a expliqué que les INFF permettent aux Nations Unies d'aider les pays à intervenir rapidement face aux chocs à court terme tout en investissant dans le développement durable : 17 organismes des Nations Unies ont travaillé ensemble ainsi qu'avec d'autres organisations et institutions, notamment dans le cadre du Fonds conjoint pour les objectifs de développement durable, afin d'apporter leur soutien à 86 pays, démontrant ainsi leur capacité à concevoir des interventions conjointes et à mobiliser les ressources et les compétences du système dans son ensemble. L'Administrateur a précisé que la Facilité INFF avait été mise au point en vue de fournir les capacités nécessaires pour mettre en œuvre les INFF dirigés par les pays. Il a insisté sur l'importance de mobiliser le secteur privé pour intégrer les questions et les informations financières liées aux inégalités, et de travailler ensemble pour éclairer les discussions sur le financement des transitions. Il a conclu en disant que l'élaboration de solutions conjointes doit toujours découler de la demande d'un pays.

6. La Directrice exécutive d'ONU-Femmes a souligné l'importance de faire progresser l'égalité des genres en tant que condition préalable et catalyseur de l'accélération des avancées vers la réalisation de l'ensemble des objectifs de développement durable. Elle a déclaré que l'égalité des genres doit être placée au cœur des solutions conjointes et que ces solutions doivent être alignées sur les priorités nationales. Elle a évoqué la nécessité de mettre en place davantage de programmes conjoints ambitieux, dotés d'objectifs clairs et mesurables, et réunissant des parties prenantes clés œuvrant de concert pour produire un impact. Les activités de promotion de l'emploi décent pour les femmes soutenues par ONU-Femmes et l'Organisation internationale du Travail, en particulier dans l'économie des soins, illustrent ces efforts. La Directrice exécutive a fait remarquer que près d'un tiers des dépenses de programmation d'ONU-Femmes est consacré aux programmes conjoints. Elle a également déclaré qu'il convient d'allouer des ressources concrètes pour respecter les engagements en faveur de l'égalité des genres, et que les marqueurs de genre, les obligations et les outils de budgétisation sensibles au genre sont importants et doivent être renforcés. Elle a indiqué que 28 des 68 entités du système des Nations Unies utilisent un système de suivi financier tenant compte des questions de genre, et a encouragé les autres organismes à les imiter.

7. Notant que 92 % des cibles liées aux objectifs de développement durable dépendent des infrastructures, le Directeur exécutif de l'UNOPS a souligné l'importance d'une action commune pour soutenir les infrastructures et les marchés publics en vue de lutter contre l'aggravation des crises mondiales. Évoquant l'aspect multidimensionnel des crises, il a insisté sur la nécessité de mener une réflexion systémique et d'élaborer des politiques cohérentes pour combler les lacunes en matière de capacités de mise en œuvre existantes. Il a déclaré que les marchés publics, qui peuvent représenter jusqu'à 22 % du produit intérieur brut d'un pays, constituent un facteur de changement considérable, notamment en ce qui concerne l'emploi, l'égalité des genres et l'action climatique. Il a indiqué que l'UNOPS soutient des projets et des programmes d'autres organismes et gouvernements, en se concentrant sur le renforcement des capacités de mise en œuvre, en alignant les priorités et en influençant la demande de financement.

8. Dans un contexte caractérisé par des besoins croissants et des crises de plus en plus longues et complexes, la Directrice exécutive du PAM a évoqué la difficulté d'atteindre un nombre croissant de personnes souffrant de la faim (jusqu'à

828 millions d'individus dans le monde) alors que le financement est en baisse. Elle a proposé trois solutions pour relever ce double défi : a) intensifier la collaboration dans le cadre du lien entre l'action humanitaire et les activités de consolidation de la paix et de développement, en tirant parti des avantages comparatifs des différents acteurs pour améliorer la résilience des gouvernements et des sociétés face aux conséquences des chocs en matière de sécurité alimentaire et accroître les investissements dans le renforcement des mesures prévisionnelles, de la préparation et des systèmes d'alerte précoce ; b) mobiliser davantage toutes les sources possibles de financement, en augmentant le financement pluriannuel flexible et prévisible, et en élargissant les partenariats avec les institutions financières et le secteur privé ; et c) soutenir les efforts déployés par les gouvernements au niveau national pour mettre fin aux crises humanitaires et promouvoir le développement durable. Elle a également exhorté les États Membres à renforcer leurs engagements financiers pour soutenir la réalisation des objectifs de développement durable en contribuant à leur propre budget national consacré aux activités de développement ou à l'aide publique au développement.

9. S'agissant de l'impact des crises sur la réalisation des objectifs relatifs à la santé et aux droits en matière de sexualité et de procréation, la Directrice exécutive adjointe (Programmes) du FNUAP a attiré l'attention sur la stagnation des progrès globaux en ce qui concerne la réduction de la mortalité maternelle. Elle a précisé que cette situation est liée au manque de services de soins de santé et à leur mauvaise qualité, et qu'elle est exacerbée par les crises humanitaires. Elle a en outre déclaré qu'il est essentiel d'investir dans la santé sexuelle et procréative aux fins du développement durable et de mettre au point des solutions conjointes, car l'amélioration des résultats en matière de santé dépend d'autres facteurs, tels que la protection sociale, les infrastructures routières, l'éducation et l'égalité des genres. Soulignant qu'investir dans la santé et les droits en matière de sexualité et de procréation permet de sauver des vies et de générer des gains économiques, elle a exhorté les pays à mobiliser les ressources nationales, à investir dans la production d'éléments de preuve et de données, et à intégrer la santé sexuelle et procréative dans les cadres de développement et les stratégies nationales en vue de prévenir la mortalité maternelle et de promouvoir des normes sociales qui permettent aux femmes et aux filles de réaliser leur plein potentiel.

10. La Directrice exécutive adjointe par intérim (Partenariats) de l'UNICEF a mis en exergue l'importance de la protection sociale en tant que moyen de sortir les populations les plus vulnérables de la pauvreté, notamment compte tenu de l'augmentation sans précédent de la pauvreté des enfants et de la pauvreté multidimensionnelle, que ce soit dans les pays à faible revenu ou dans les pays à revenu intermédiaire et élevé. Elle a observé que dans de nombreux pays les revenus avaient diminué pendant la pandémie et que les dépenses publiques consacrées aux services sociaux sont souvent inadéquates, inéquitables et inefficaces. Elle a ensuite exhorté les gouvernements et les donateurs à investir dans des systèmes de protection sociale et des services sociaux résilients face aux changements climatiques et à d'autres chocs. Elle a déclaré que la communauté internationale, y compris les Nations Unies, les institutions financières internationales, le secteur privé et les partenaires de développement, a un rôle crucial à jouer dans l'élargissement de l'accès aux sources de financement dans les contextes fragiles et à faible revenu, et que cela permettrait aux pays d'accroître les dépenses consacrées aux services sociaux. Elle a en outre indiqué qu'il est possible de mettre à profit les efforts de collaboration de la Facilité INFF pour aider à financer le renforcement du capital humain et la transformation verte, et a appelé les acteurs concernés à se rallier dans le cadre de l'initiative liée à l'Accélérateur mondial. Enfin, elle a conclu en affirmant que le fait d'améliorer la vie des enfants permet de transformer l'avenir de la planète.

11. La Directrice de la politique sociale et de la protection sociale à l'UNICEF, chargée d'animer la discussion, a expliqué que les échanges ont permis de mettre en évidence l'étendue de la collaboration dans le cadre du système des Nations Unies, tout en reconnaissant qu'il reste encore beaucoup à faire pour mettre à l'échelle les solutions innovantes et le financement de qualité. Elle a ensuite passé en revue les éléments clés abordés par les intervenants. Elle a souligné l'importance d'améliorer les dépenses sociales et la protection sociale, et de se concentrer sur les populations les plus vulnérables, notamment les enfants vivant dans la pauvreté. Elle a insisté sur la nécessité d'aligner les différentes activités de financement, y compris le financement du développement, de l'action humanitaire et de l'action climatique, afin de favoriser la mise en œuvre de solutions intégrées tout en soutenant le leadership national, et a mis en avant le rôle clé des INFF à l'appui de cet alignement. Elle a indiqué que le système des Nations Unies détient le potentiel de soutenir des approches holistiques qui mobilisent les gouvernements, le secteur public, le secteur privé, la société civile, les travailleurs communautaires et la société. Enfin, elle a insisté sur l'importance d'investir dans les activités de préparation, de travailler dans le cadre du lien entre l'action humanitaire et les activités de consolidation de la paix et de développement, et de renforcer les capacités de mise en œuvre au niveau national afin de traduire les politiques en actions concrètes qui ont un impact réel aux niveaux local et communautaire.

12. Le Directeur général de la Banque mondiale a évoqué la nécessité de renforcer les partenariats et de travailler de manière conjointe pour faire face à des crises multiples qui se chevauchent et pour assurer le développement à long terme. Il a expliqué que la Banque mondiale a lancé la mise en œuvre d'une feuille de route pour réorganiser son modèle opérationnel, et qu'elle cherche à optimiser les solutions de financement destinées aux pays en développement et à améliorer l'efficacité de ses activités dans le cadre des partenariats avec le système des Nations Unies, les pays et d'autres entités afin d'accroître l'impact des ressources disponibles. Il a ensuite présenté des exemples positifs de collaboration entre la Banque mondiale et les entités du système des Nations Unies, que ce soit sur le terrain ou au niveau mondial, notamment en ce qui concerne la sécurité alimentaire, l'éducation, les filets de sécurité, l'égalité des genres et la riposte face à la pandémie. Il a insisté sur l'importance de la collaboration en vue de renforcer la résilience à long terme. Enfin, il a conclu en affirmant qu'il est possible d'en faire davantage, notamment d'intensifier les efforts conjoints de plaidoyer en faveur du développement, de mettre à l'échelle les avancées pour atteindre les populations vulnérables et d'améliorer la complémentarité entre les organisations pour assurer le développement à long terme.

13. Dans le cadre d'une série de déclarations reflétant les opinions sur le terrain, le Premier Sous-Secrétaire du Ministère des finances et de la planification du Soudan du Sud a remercié l'équipe de pays des Nations Unies pour son soutien aux activités humanitaires, de développement et de consolidation de la paix. Il a indiqué que l'élaboration de solutions de développement conjointes et un financement de qualité sont importants, d'autant plus que de multiples crises avaient compromis la capacité du Gouvernement à accomplir des progrès vers la réalisation des objectifs de développement. Il a expliqué que les Nations Unies apportent un soutien par le biais de la mise en œuvre du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, qui est aligné sur les objectifs nationaux et contribue à ces derniers, ainsi que par l'intermédiaire d'autres initiatives conjointes de financement et de consolidation de la paix, qui avaient obtenu des résultats positifs. Il a évoqué la mise en œuvre de programmes conjoints qui ont permis de déployer des interventions coordonnées et cohérentes pour relever les défis, notamment dans les domaines de la santé, des estimations démographiques, de l'éducation, de la violence basée sur le genre, de la sécurité alimentaire et de la lutte contre les changements climatiques. Il

a fait savoir qu'une stratégie commune de financement est également en cours d'élaboration. Il a en outre appelé les Nations Unies et les partenaires de développement à fournir un financement à long terme non préaffecté pour permettre la mise en œuvre des interventions et consolider les systèmes, et a réitéré l'engagement du Gouvernement à renforcer les partenariats aux fins de la réalisation des objectifs de développement.

14. L'Envoyée du Secrétaire général des Nations Unies pour la Jeunesse a indiqué que le programme en faveur d'une transition juste constitue une priorité essentielle pour les jeunes du monde entier et que la peur du chômage ou le risque que cela représente fait partie de leurs principales préoccupations. Elle a souligné que les transitions justes peuvent permettre la création de 8,4 millions d'emplois supplémentaires pour les jeunes d'ici à 2030 grâce à la mise en œuvre de mesures économiques « vertes » et « bleues ». Elle a expliqué que les jeunes ont demandé l'adoption de technologies éthiques et respectueuses des droits qui tiennent compte des questions liées à l'environnement, ainsi que la création de systèmes de soutien social pour promouvoir les emplois « verts ». Les jeunes souhaitent notamment s'assurer que les transitions justes ne nuisent pas aux communautés les plus vulnérables, en particulier aux jeunes des pays en développement. Elle a insisté sur l'importance de soutenir les actions et les initiatives dirigées par les jeunes en faveur de transitions justes, d'investir dans ces activités et de les mettre à l'échelle. Elle a conclu en mettant en avant les initiatives et les partenariats interorganisations, notamment le Pacte des emplois verts pour les jeunes, et a appelé les États Membres à soutenir davantage la mise en œuvre de la Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse.

15. Expliquant que les communautés exclues souffrent de manière disproportionnée pendant les crises, la Directrice exécutive de l'International Budget Partnership a indiqué que le suivi des budgets ainsi que l'amélioration de leur transparence et de la crédibilité de leur mise en œuvre constituent des outils efficaces pour mobiliser les acteurs dans le cadre de l'élaboration de solutions et pour répondre aux besoins des communautés exclues. Elle a fait remarquer que diverses coalitions réunissant des acteurs non traditionnels, des institutions financières, des entités du système des Nations Unies et des décideurs politiques ont le potentiel d'impulser des changements novateurs. Enfin, elle a souligné l'importance de faire évoluer le discours sur le rôle des acteurs de la société civile ainsi que de permettre la participation active de ces derniers, y compris dans la production de données, et de leur accorder une place centrale dans la conception des programmes des Nations Unies et des institutions financières.

16. Le Coordonnateur résident des Nations Unies en Türkiye a déclaré que les réformes des Nations Unies ont permis de renforcer les activités conjointes, en particulier dans le cadre du Fonds conjoint pour les objectifs de développement durable. Il a exhorté les Conseils d'administration à inciter leurs organisations à poursuivre les efforts en faveur de l'amélioration des programmes conjoints. Il a indiqué que certaines difficultés qui entravent les activités conjointes échappent au contrôle des entités des Nations Unies : il s'agit notamment des donateurs dont les enveloppes de financement et les procédures diffèrent dans les domaines humanitaire et du développement, ce qui compromet l'efficacité des efforts dans le cadre du lien entre l'action humanitaire et les activités de consolidation de la paix et de développement. Il a également évoqué la nécessité d'étendre la collaboration et les échanges délibérés avec le secteur privé, conformément aux priorités nationales, étant donné qu'il s'agit d'une source majeure de financement, de création d'emplois et de croissance verte potentielle.

17. Au cours d'un débat interactif entre les États Membres et les directeurs des entités du système des Nations Unies, les délégations ont soulevé les points suivants :

a) Il est nécessaire : i) de mettre davantage l'accent sur l'efficacité des interventions au niveau national, en particulier dans les pays touchés par des crises ; ii) de s'assurer que les coordonnateurs résidents et les représentants des organismes dirigent de manière exemplaire les activités des Nations Unies ; et iii) de renouveler l'engagement en faveur des mesures de réduction des coûts, afin d'éviter la concurrence. Une délégation a affirmé que les gouvernements nationaux doivent être les moteurs du changement, et qu'ils sont responsables du bien-être de leurs citoyens, de la mise en place d'institutions politiques inclusives et transparentes, et du développement économique. Cette délégation a demandé aux Nations Unies de continuer à promouvoir activement le programme normatif afin de protéger les droits humains, de renforcer la gouvernance et d'encourager des efforts sincères en faveur du développement.

b) Si les organismes des Nations Unies ont apporté des contributions positives à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, il convient d'intensifier les efforts pour améliorer les conditions de vie des populations, en adoptant une approche de développement à long terme. Une délégation a demandé un financement adéquat, prévisible et stable pour les organismes, et appelé les pays développés à renforcer leur engagement d'aider les pays en développement, y compris les pays à revenu intermédiaire, en particulier en ce qui concerne le transfert de technologies et l'amélioration des infrastructures. Cette délégation a insisté sur le fait que le travail des Nations Unies doit être aligné sur les politiques et les directives nationales, et qu'il convient d'éviter la fragmentation et le chevauchement des efforts des différents organismes.

c) Tandis que les pays luttent contre les conséquences de crises et de chocs interdépendants qui mettaient à l'épreuve leur résilience, il s'est avéré nécessaire de renforcer la coopération au niveau mondial pour soutenir les programmes de protection sociale, adapter le système économique mondial, ainsi que mobiliser et fournir le volume de financement nécessaire à la réalisation des objectifs de développement durable. Expliquant que les pays pauvres ayant une faible cote de crédit ne sont pas en mesure d'accéder aux fonds privés à faible coût, une délégation a souligné l'importance de respecter les engagements relatifs à l'aide publique au développement et au financement de l'action climatique, tout en proposant des financements concessionnels et en assurant l'accès des pays en développement aux fonds, en particulier dans les situations d'urgence. Les membres de la délégation ont précisé que tous les instruments de prêt doivent inclure des clauses relatives aux catastrophes et qu'il convient d'envisager l'allègement de la dette plutôt que sa restructuration.

d) Les institutions doivent être structurées de manière à mettre en œuvre des solutions tangibles pour relever les défis existants, en conciliant les droits humains et le développement grâce à la créativité et à l'innovation pour lutter contre les vulnérabilités, en particulier face à des crises multiples. Une délégation a attiré l'attention sur l'importance des conversions de dettes pour l'action climatique et l'allocation adéquate des ressources disponibles en vue de soutenir les initiatives en faveur de la réalisation des droits humains des populations laissées pour compte. La délégation a spécifié que les solutions doivent s'appuyer sur les points de vue des communautés les plus vulnérables.

e) Les modèles de dépenses doivent évoluer et les investissements doivent être orientés pour atteindre les populations les plus vulnérables en vue d'améliorer l'accès au financement et de permettre une coopération pour le développement plus inclusive. Une délégation a souligné l'importance d'investir dans des systèmes de

protection sociale tenant compte des risques afin de lutter contre la pauvreté multidimensionnelle, ainsi que dans les activités en faveur des femmes et des filles et dans des transitions justes. Les membres de la délégation ont également exhorté les entités des Nations Unies à agir de concert pour maximiser l'impact, mais ont averti que le déficit de financement représente un risque important pour la mise en œuvre des interventions prioritaires. D'un autre côté, il a été noté que l'innovation peut contribuer à réduire les coûts.

f) La communauté internationale nourrissait l'espoir que le Sommet sur les objectifs de développement durable insufflerait un nouvel élan pour accélérer les progrès vers la réalisation de ces derniers, qui avait accusé du retard. Une délégation a déclaré que les organismes de développement doivent prendre des mesures pour améliorer l'efficacité des actions, en particulier : 1) instaurer des conditions propices au développement et à l'inclusion, en coordonnant les efforts pour cibler les pays en développement ; 2) prendre en compte les points de vue des acteurs nationaux dans le cadre du renforcement des capacités ; 3) promouvoir la réforme de la gouvernance financière au niveau mondial pour s'assurer qu'elle reflète mieux les demandes des pays en développement et que les pays développés respectent leurs engagements en matière de financement du développement et de l'action climatique ; et 4) consolider les partenariats pour appuyer les initiatives et les actions menées par les États Membres, y compris en renforçant le soutien à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire.

g) Il convient de mettre l'accent sur la mise en œuvre, en élaborant notamment des feuilles de route aux fins de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et en particulier pour améliorer le financement du développement et renforcer les partenariats. Une délégation a exprimé son soutien à la réforme des institutions financières internationales et aux mesures de relance proposées par le Secrétaire général. Les membres de la délégation ont précisé que toutes les actions entreprises par les Nations Unies doivent être alignées sur le plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable du pays d'intervention. Ils ont expliqué qu'il convient d'exploiter davantage les possibilités en matière de coopération au niveau régional et ont demandé si le nouveau Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour les établissements humains serait invité à participer aux futures réunions conjointes des Conseils d'administration.

h) Plusieurs délégations ont indiqué qu'il était important de mettre à disposition des ressources non préaffectées et flexibles pour aider les Nations Unies à soutenir les pays en vue d'accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable. Une délégation a appelé les États Membres à prendre des engagements au titre du Pacte de financement et a insisté sur la nécessité d'améliorer la faisabilité et d'obtenir des résultats grâce au financement de base, tout en élargissant la base des donateurs, en identifiant de nouvelles sources de financement et en continuant de coopérer de manière innovante, y compris avec des partenaires non traditionnels.

i) Les entités des Nations Unies doivent mieux intégrer les questions relatives à l'égalité des genres dans leur travail, renforcer les synergies pour protéger les droits des femmes et des filles, et promouvoir l'autonomisation des femmes pour leur permettre de participer pleinement, sur un pied d'égalité et de manière constructive à la vie politique, économique, sociale et culturelle. Une délégation a attiré l'attention sur la nécessité d'allouer davantage de ressources financières prévisibles à la promotion de l'égalité des genres, affirmant que celle-ci constitue une priorité transversale, en particulier dans le domaine de la santé, et contribue à renforcer la résilience à long terme.

j) Il est essentiel de promouvoir la mise en œuvre de stratégies holistiques et centrées sur les personnes. Une délégation a déclaré que les actions du système de développement des Nations Unies jouent un rôle crucial pour faire face à l'impact des crises interdépendantes. Les membres de la délégation ont appelé à renforcer davantage les capacités pour promouvoir la mobilisation des ressources nationales et à consolider les mécanismes de promotion de la transparence et de lutte contre la corruption. Ils ont demandé plus de détails sur les stratégies mises au point pour déployer les initiatives avec les ressources allouées à l'ensemble de mesures visant à relancer les objectifs de développement durable, ainsi que sur la mise en œuvre et la coordination des INFF.

k) Le renforcement de la résilience fait partie intégrante du mandat de diverses entités des Nations Unies, car il est essentiel pour assurer l'efficacité et la continuité des résultats dans les contextes humanitaires et de développement. Une délégation a observé que la promotion intégrée de la résilience avait été entravée par le cloisonnement des ressources dans ces deux domaines. Prenant l'exemple du financement des activités de renforcement de la résilience au sein du PAM, les membres de la délégation ont mis l'accent sur la nécessité d'accroître le financement des programmes de renforcement de la résilience à moyen et à long termes.

18. L'Administrateur du PNUD a, quant à lui, précisé que, si les entités des Nations Unies soutiennent les pays dans la mise en œuvre des priorités mondiales, ce sont les pays eux-mêmes et leurs priorités qui doivent constituer le point de départ du travail de ces organismes. Selon lui, le système des Nations Unies ne peut ignorer les violations des droits humains, mais il ne peut pas non plus servir de plateforme principale en la matière. Il a affirmé que le système des coordonnateurs résidents est devenu plus indépendant et plus autonome. Il a ensuite expliqué que différents canaux permettent d'assurer la coordination, en particulier avec les institutions financières internationales et entre les entités des Nations Unies. Il a enfin encouragé les délégations à déterminer si les lacunes au sein du système des Nations Unies, bien qu'avérées, sont plus importantes que celles susceptibles d'être présentes au sein de chaque gouvernement. La Directrice exécutive d'ONU-Femmes a déclaré qu'il est indispensable de trouver un équilibre entre ce qui est nécessaire et ce qu'il est possible de réaliser. Elle a précisé qu'ONU-Femmes soutient des initiatives qui associent l'autonomisation des femmes, l'action climatique et la technologie. Spécifiant que le programme normatif est essentiel pour ONU-Femmes, elle a insisté sur l'importance d'effectuer des investissements en faveur des femmes et des filles, de mener des activités de plaidoyer afin qu'elles restent au centre des objectifs de développement durable, et de renforcer le financement de base pour favoriser une action flexible et efficace. Elle a également rappelé l'importance des partenariats en vue d'obtenir des résultats. Le Directeur exécutif de l'UNOPS a déclaré que le cadre de résultats de l'organisation avait été élargi pour garantir une plus grande responsabilité en ce qui concerne les objectifs de développement durable. Il a réitéré l'engagement de l'UNOPS à travailler dans le cadre du lien entre l'action humanitaire et les activités de consolidation de la paix et de développement, et à contribuer aux efforts coordonnés et à l'analyse commune de pays des Nations Unies, en particulier en ce qui concerne les infrastructures et l'approvisionnement. Le secteur de l'énergie constitue ainsi un exemple concret de domaine où il sera indispensable de mener une action unifiée. La Sous-Directrice exécutive du PAM a déclaré que, si la riposte face aux crises est cruciale, ces efforts sont insuffisants, et que les entités des Nations Unies doivent œuvrer ensemble pour anticiper les crises et réduire les besoins. Elle a insisté sur l'importance d'investir dans la nutrition, de soutenir les filets de sécurité nationaux, notamment par l'intermédiaire de programmes de repas scolaires, ainsi que de renforcer la protection sociale et la résilience face aux chocs récurrents. Elle a également affirmé que l'innovation est essentielle pour améliorer le rapport coût-

efficacité et a exprimé son soutien aux appels des États Membres en faveur de l'allégement de la dette, de la mobilisation des ressources nationales et du renforcement des partenariats. La Directrice exécutive adjointe du FNUAP a ajouté qu'il est impératif de renforcer les capacités, en particulier pour atteindre les populations les plus défavorisées. Elle a souligné l'importance de travailler conjointement pour mettre à profit les innovations d'autres entités et en tirer des enseignements, ainsi que celle de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire. La Directrice exécutive adjointe par intérim (Partenariats) de l'UNICEF a attiré l'attention sur l'importance du travail d'équipe, de la collaboration et de la persévérance, notamment pour favoriser une gouvernance efficace, la transparence et la justice, en mettant l'accent sur le programme normatif. Reconnaissant que le service de la dette peut parfois dépasser les investissements combinés des pays dans l'éducation, la santé et la protection sociale, elle a expliqué que l'UNICEF et les autres organismes des Nations Unies n'encouragent pas les gouvernements à atteindre des niveaux d'endettement insoutenables en travaillant avec les institutions financières internationales, mais les aident plutôt, sur demande, à mobiliser, échelonner et utiliser plus efficacement un large éventail de sources de financement. Elle a indiqué que le financement innovant constitue une autre option pour accéder aux fonds, et que plusieurs mécanismes sont en place pour faciliter cette démarche.

19. Le Président du Conseil d'administration du PAM a conclu la réunion en soulignant l'importance de la collaboration pour mettre au point des solutions de développement conjointes et assurer un financement de qualité face aux crises multiples. Il a mis en avant certaines des solutions principales abordées lors de la réunion conjointe, notamment la nécessité d'une protection sociale renforcée, d'une programmation intégrée dans le cadre du lien entre l'action humanitaire et les activités de consolidation de la paix et de développement, ainsi que de l'amélioration de la préparation du système et de sa capacité à intervenir en cas d'urgence. Il a noté que la mise en œuvre de ces solutions nécessiterait d'accroître le financement public de qualité et de débloquer de nouvelles sources de financement, y compris en matière de financement innovant. Il faudrait également renforcer la collaboration à grande échelle, notamment entre les entités des Nations Unies, les gouvernements, le secteur privé, la société civile et les partenaires de développement internationaux, afin d'éliminer les approches cloisonnées et les doubles emplois et d'aider les pays à atteindre les objectifs de développement durable, en particulier pour les populations les plus vulnérables. Il a précisé que les gouvernements nationaux assurent la direction des efforts déployés pour atteindre ces objectifs et que le système des Nations Unies doit continuer à renforcer son soutien aux objectifs nationaux, notamment en investissant dans les solutions locales et en consolidant les capacités nationales. Il a conclu en soulignant la nécessité de mettre en œuvre les idées abordées lors de la réunion ainsi que de mettre en commun les solutions et les efforts déployés.

